Employment and Immigration Canada

Emploi et Immigration Canada

Annual Report

1983-1984
Annual Report

WH 2-013

© Minister of Supply and Services Canada 1984
Cat. No. MP 1-1984
ISBN 0-662-53397-6

Minister
Employment and Immigration

Ministre
Emploi et Immigration

Ottawa K1A 0J9

Her Excellency
Governor General of Canada.

May it please your Excellency:

I have the pleasure to submit to your Excellency the Annual Report of the Canada Employment and Immigration Commission and the Department of Employment and Immigration for the fiscal year 1983-1984.

Respectfully submitted,

Flora MacDonald

Flora MacDonald

Canada

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

The Honourable Flora MacDonald, P.C., M.P.,
Minister of Employment and Immigration,
Ottawa.

Minister:

We have the pleasure to submit the Annual Report of the Canada Employment and Immigration Commission and the Department of Employment and Immigration for the fiscal year 1983-1984.

Respectfully submitted,

Gaétan Lussier,
Chairman

John Edwards,
Vice-Chairman

Peter Doyle,
Commissioner

F. Chafe,
Commissioner

Ottawa K1A 0J9

Contents

Introduction	**1**
Organization	1
EIC mission statement	1
Objectives	1
Acts and Regulations	2
Regulations made pursuant to Appropriations Acts	3
Bodies reporting to Parliament through the Minister	3
Other programs and services authorized by votes in Appropriations Acts	3
Acknowledgements	4
Highlights 1983-84	**5**
Economic scenario	**7**
Employment Services	**9**
Summary of activities	9
Employment programs	9
Outreach	9
Job Information Centres	10
National Job Bank	10
Mobility	10
Public Service recruitment	11
Women's employment	11
Women's Employment Counselling Centres	11
Special needs clients	11
Disabled persons	12
Native people	12
Minister of State for Youth	12
Youth in the labour market	13
Canada Employment Centres for Students	13
Canada Employment Centres on Campus	13
Specialized Youth Units	13
International exchange	13
Affirmative Action	13
Improvement of service	14
Automation	14
Revitalization	14
Monitoring and measuring	14
Aids to employment counselling	15
CHOICES	15
PLACE	15
Job Finding Clubs	15
Counsellor training	15
National Occupational Classification	15
JOBSCAN	15
Occupational and trade analysis	16

Table 1 — Canada Manpower Mobility Program: activities and expenditures	17
Table 2 — Summary of EIC youth programs and services	18
Labour Market Development	**19**
Training branch	19
Occupational training	19
National Institutional Training Program	19
National Industrial Training Program	19
Skills Growth Fund	20
Interprovincial Standards Program	20
Special training initiatives	20
Women	20
Natives	20
Youth	21
Human resource planning	21
Employment Creation Grants and Contributions	22
Foreign workers	22
Manpower Consultative Service	22
Industry and Labour Adjustment Program	23
Federal and Provincial Agricultural Employment Development Agreements	23
Canada Farm Labour Pools	23
Seasonal Agricultural Workers Programs	23
Canadian Industrial Renewal Program	23
Work Sharing	24
Job creation	24
Consolidation of direct job creation programming	24
Canada Works	25
Local Employment Assistance and Development (LEAD)	25
Career-Access	25
Job Corps	26
Summer Canada	27
Figure 1 — National Training Program: trainees started and expenditures	28
Table 3 — National Training Program: Institutional and Industrial Training expenditures	29
Table 4 — National Training Program: Institutional and Industrial Training, number of trainees started	30
Table 5 — Manpower Consultative Service (MCS) Agreements	31
Table 6 — The Industry and Labour Adjustment Program (ILAP): program statistics for designated communities as they relate to ILAP	32
Table 7 — The Industry and Labour Adjustment Program (ILAP): non-ILAP labour adjustment measures for designated community areas	33
Table 8 — Employment Development Branch: funding and impact	34
Table 9 — Employment Development Branch: Job Creation Programs — Youth	35
Table 10 — Employment Development Branch: Job Creation Programs — Women	35
Table 11 — Employment Development Branch: Job Creation Programs — Disabled	36
Table 12 — Employment Development Branch: Job Creation Programs — Natives	36

Table 13 — Direct Job Creation: synopsis — regional allocation/contributions — UI funds anticipated 37
Insurance 39
Improved claims processing 39
Record of Employment 39
Comprehensive Tracking System 39
Legislative changes 39
Public understanding of UI 40
The Social Insurance Number 40
Premium Reduction Program 40
Boards of Referees service 40
Developmental uses of UI funds 40
Financial operations of the Unemployment Insurance program 40
Benefit payments 40
Investigation and control 41
Improving control of expenditures 41
Premium revenue 41
Administrative costs 42
Government contributions 42
Balance of the Unemployment Insurance Account 43
Report of the Auditor General of Canada 45
Table 14 — Unemployment Insurance: benefits paid 1982 and 1983 53
Immigration 55
Recruitment and Selection 55
Immigration levels 55
Immigration components 55
Annual Refugee Plan 56
Special measures 56
Selected worker restriction 57
Entrepreneurial program 57
Foreign entertainers 58
Settlement 58
Transportation Loans Program 58
Adjustment Assistance Program 58
Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP) 58
Special needs refugees 58
Federal role 58
Enforcement 59
Adjudication 60
Operational Procedures and Case Review 60
Ministerial correspondence 60
Special case review 60
Landings in Canada 60
Perez decision 61

Foreign operations	61
Socialist Republic of Vietnam	61
Eastern Europe	61
Latin America	62
Africa and the Middle East	62
South Asia	62
Hong Kong	62
Table 15 — Intended destination of immigrants: 1979-80 to 1983-84	63
Table 16 — Principal countries of last permanent residence of immigrants coming to Canada: 1982-83 and 1983-84	64
Table 16 — (concluded)	65
Table 17 — Where immigrants came from: 1979-80 to 1983-84	66
Table 18 — Immigration by intended occupational group: 1982-83 and 1983-84	67
Table 19 — Landings by class in Canada: major source areas and Canadian destination	68
Table 20 — Employment and Student Authorizations issued	68
Refugee Status Advisory Committee	69
Table 21 — Refugee Status Advisory Committee	70
Table 22 — Refugee Status Advisory Committee: ministerial decisions by area	71
Support services	**73**
Strategic Policy and Planning	73
Finance and Administration	74
Financial Services	74
Administration	74
Accessibility program	74
CEC of the 80's	74
Signage program	74
Toll-free service	74
Personnel	74
Public Affairs	75
Systems and Procedures	76
Executive Secretariat	76
Internal Audit	78

Introduction

Society today is changing at a faster pace than at any time in human history. The challenge that confronts Employment and Immigration Canada (EIC) is to turn this social and economic change into opportunity — to help Canadians adapt to change, to provide more productive jobs, to build on regional economic strengths, to promote an equitable distribution of economic opportunities, and to ensure that Canadians benefit from technological, social and economic innovation.

An integral part of this challenge is the development of a framework of policies and programs necessary for the efficient functioning of the labour market, consistent with national economic and social goals. Our policies and programs must promote a labour force which meets national occupational requirements, an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, groups and regions, and an equality of opportunity to compete for and have access to jobs.

Part of this, too, is the administration of the admission of persons to Canada in accordance with and in the promotion of the economic, social and cultural interests of this country.

The development of a dynamic labour force, design of an efficient and just unemployment insurance program and administration of an immigration policy that relates to Canada's demographic, economic and social future is the mandate of our department as we work for and with the people of Canada.

The Annual Report of EIC outlines the activities of the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) and its associated Department during the fiscal year 1983-84, and details how they, in cooperation with the public and private sectors, have promoted an economy capable of growth and adaptation.

Organization

The Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) and its Department were established under the 1977 Employment and Immigration Reorganization Act.

The Commission is responsible for all employment, unemployment insurance and immigration programs. It is headed by four persons appointed by the Governor-in-Council — a Chairman, who is also chief executive; a Vice-Chairman; and two Commissioners. Reflecting the marketplace where Canadians work, one commissioner is appointed after consultations with worker organizations, and the other after consultations with employer organizations.

Seven groups comprise the national headquarters of the Commission. Immigration, Insurance, Labour Market Development and Employment Services are concerned with service to the public. Personnel, Finance and Administration, and Systems and Procedures provide professional, technical and administrative support services.

The Department of Employment and Immigration, closely associated with the Commission and located at national headquarters, consists of Public Affairs and Strategic Policy and Planning. The Chairman and Vice-Chairman of the Commission are also the Deputy Minister and Associate Deputy Minister of the Department.

EIC mission statement

EIC, in cooperation with the public and private sectors, has two basic aims:

1 To develop and apply a framework of policies and programs necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market. The framework must be consistent with national economic and social goals and must promote

- a labour force which meets national occupational needs;
- an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, groups and regions; and
- equality of opportunity to compete for and have access to jobs.

2 To develop and implement programs and policies to promote

- an immigration flow responsive to Canada's social, cultural, demographic and economic needs;
- the fulfillment of Canada's international commitments and humanitarian traditions;
- the early and successful adaptation to Canadian society of people admitted as permanent residents; and
- effective control of people seeking to enter or stay in the country, taking into account the health, safety and security of Canada.

Objectives

EIC, again working with the public and private sectors, has set the following as basic objectives which underlie all its initiatives and policies.

To improve the functioning of the labour market

- To ensure that workers, employers and institutions have the information they need to help the labour market work effectively.
- To be an intermediary in matching job opportunities with available workers, and to help employers get the skilled workers they need.
- To promote private sector human resource planning.
- To further industrial and labour adjustment by helping industry and workers adapt to economic and technological change and take advantage of emerging economic opportunities.

To provide temporary income protection for unemployed workers and further the government's stabilization objectives

- To pay Unemployment Insurance benefits to eligible workers.
- To further economic and labour market stability through Unemployment Insurance.
- To create additional productive employment opportunities for unemployed workers.

To augment the skill base of Canada's human resources to meet the needs of the labour market

- To help workers acquire, develop and maintain their skills, so they are prepared to meet the needs of the labour market.
- To help people who lack the basic skills needed in the labour market to acquire them.
- To help refugees and other immigrants integrate into the work force.

To promote equality of access to jobs for all residents of Canada

- To reduce the disparities in the labour market resulting from artificial employment barriers and to redress the results of past practices.
- To identify and support people who have difficulty entering or competing in the labour market.
- To encourage employers to help people with employment disadvantages or who lack experience to enter, re-enter and stay in the labour market.
- To provide the initial support needed to develop viable and continuing job opportunities in slow-growth communities.

To administer entry to and settlement in Canada and provide effective control of people seeking to enter or stay in Canada

- To develop and manage the government's policy on immigration levels.
- To help immigrants settle in Canada in collaboration with other federal departments, other levels of governments and private groups.
- To carry out effective and fair enforcement and control activities.

To achieve the mission of Employment and Immigration Canada, and carry out such other functions allocated to it, in the most effective and efficient manner

- To administer the Canadian Government Annuities Program and Social Insurance Numbers.

- To develop and manage the policies and programs of the Commission and provide information on them to our various publics.
- To ensure that the Commission's objectives and priorities and the financial integrity of its programs are achieved.
- To recruit and maintain a competent staff which is increasingly representative of the labour force and to create a favourable labour/management and work environment within which the full potential of each person can be realised.

Acts and Regulations

1) Unemployment Insurance Act, 1971; S.C. 1970-71-72, c.48, (excluding Parts IV and VIII) and Regulations made pursuant thereto, i.e. Unemployment Insurance Regulations, CRC 1978, volume XVIII, c.1576 and the National Employment Service Regulations, CRC 1978, volume XVIII, c.1573;
2) Employment and Immigration Reorganization Act; S.C. 1976-77, c.54, including: Part I — Employment and Immigration Department and Commission Act; Part II — Canada Employment and Immigration Advisory Council Act;
3) National Training Act; S.C. 1980-81-82-83, c.109 and Regulations;
4) Emergency Gold Mining Assistance Act; R.S.C. 1970, c.E-5, subsection 6(2);
5) Reinstatement in Civil Employment Act; R.S.C. 1952, c.236;
6) Immigration Act 1976; S.C. 1976-77, c.52 and Regulations;
7) Government Annuities Act; R.S.C. 1970, c.G-6 and Regulations;
8) Government Annuities Improvement Act; S.C. 1974-75-76, c.83;
9) Employment Tax Credits Act; 1977-78, c.4, s.7;
10) Labour Adjustment Benefits Act; S.C. 1980-81-82-83, c.89.

Regulations made pursuant to Appropriations Acts

1) Labour Mobility and Assessment Incentives Regulations; CRC 1978, volume III, c.330;
2) Manpower Mobility Regulations; CRC 1978, volume XIV, c.1323;
3) Adjustment Assistance Regulations (Textile and Clothing Workers); CRC 1978, volume III, c.316;
4) Adjustment Assistance Benefit Regulations (Footwear and Tanning Workers); CRC 1978, volume III, c.317.

Bodies reporting to Parliament through the Minister

1) Canada Employment and Immigration Commission;
2) Department of Employment and Immigration;
3) Immigration Appeal Board;
4) Canada Employment and Immigration Advisory Council.

Other programs and services authorized by votes in Appropriations Acts

1) Canada Manpower Consultative Service;
2) Canada Agricultural Manpower Program;
3) Canada Works;
4) Outreach Program;
5) Diagnostic Services;
6) Local Employment Assistance and Development (LEAD);
7) Career-Access;
8) Jobs Corps;
9) Immigrant Settlement and Adaptation Program;
10) Summer Canada;
11) Voluntary Organizations (Grants);
12) Canada Manpower Mobility Program.

Acknowledgements

Without the aid of many organizations and individuals in both the public and private sectors, the Commission's mandate would have been much more difficult to fulfill. In particular we would like to thank: the authorities of all ten provinces and two territories; many federal departments and agencies, especially External Affairs Canada, Fisheries and Oceans Canada, Health and Welfare Canada, the Department of National Defence, the Public Service Commission of Canada, Revenue Canada, the Royal Canadian Mounted Police, and Supply and Services Canada; management and labour in the private sector; and many national, regional and community groups and organizations.

Thanks are also due to our staff — the many men and women throughout Canada, who with dedication and commitment provide, often in trying circumstances, a high standard of service to the public.

Highlights 1983-84

Job placements

- 4,540,000 people registered or renewed their registration at Canada Employment Centres throughout Canada (including CECs for Students).
- Total job placements were 1,091,000 (including CECs for Students).
- CEIC listed 1,024,000 jobs of more than one week's duration; and 275,000 jobs of less than one week. 839,000 clients were placed in jobs of more than one week's duration and 251,000 were placed for less than one week (including CECs for Students).

Training

- 277,341 people of whom 95,420 were UI recipients received institutional and/or industrial training at a cost of $984 million, including 12,779 Natives, 89,341 young people, and 52,175 women.
- 121 Skills Growth Fund projects, valued at $118.6 million over several fiscal years, were approved.

Job creation

- 12 existing job creation programs were consolidated into four major programs.
- 232,800 people participated in Canada Works and the programs it absorbed at a cost of $723.1 million.
- 16,481 people participated in the Local Economic Development Assistance Programand its predecessors at a cost of $103.0 million.
- 44,100 people participated in Career-Access and its predecessor programs at a cost of $93.6 million.
- 2,800 people took part in Job Corps and its predecessor programs at a cost of $32.6 million.
- During the summer of 1983, 9,614 community-based projects created 43,083 jobs for students across Canada with $84.4 million in contribution funds.

Work Sharing

- 5,074 applications for Work Sharing were approved, potentially involving 66,692 employees and averting the layoff of 25,703 workers at a cost of $55,492,628.

Outreach

- 65,000 people were placed in full- or part-time employment with the help of the Outreach program.

Youth

- 89,341 young people started training under the National Training Program.
- Youth participants in job creation totalled 157,100.
- More than 333,000 temporary and casual placements for students were made through CECs for Students — a 23 percent increase over the previous year.
- A further 44,000 students were placed by CECs on Campus.
- Two additional Specialized Youth Units, serving economically and socially disadvantaged young people, were opened.
- A new Ministry of State for Youth was created in January to look after the concerns of young Canadians. Informal discussions were held with young people across Canada.

Women

- CECs placed 242,582 women — or 32 percent of total placements — in regular and casual employment.
- 1,965 women started training in non-traditional occupations under the National Industrial Training Program with a further 3,455 under the National Institutional Program.
- A total of 52,175 women started courses under the National Training Program.

Natives

- An experimental Urban Reception Centre opened in the Regina, Saskatchewan, Native Friendship Centre to give Native newcomers to urban centres direct access to a full employment service.
- 36,362 Natives were placed in employment through programs and services of the Commission.
- 12,779 Natives started training under CEC training programs.
- 38 of 65 Affirmative Action Agreements identified Natives as a target group. The Commission spent $2.3 million to employ 462 Native students for the summer.
- Nine provincial/territorial Women's Employment Co-ordinators worked exclusively with Native women and their representative organizations to improve participation in the Commission's employment programs and services.

Disabled persons

- A comprehensive evaluation of services provided to men and women with physical or mental disabilities was undertaken.
- 1,252 disabled persons started training under the National Training Program.

Insurance

- Unemployment Insurance provided temporary income support worth $10.2 billion to 3.4 million claimants.
- Bill C-156 received Royal Assent June 3, 1983.
- 485,920 new social insurance numbers were issued and 174,796 were replaced;
- 31,300 employers with employees representing 50 percent of the Canadian work force received an unemployment insurance premium reduction totalling $271 million.

Immigration

- 85,501 immigrants were admitted to Canada.
- Immigration levels, announced November 1, 1983, were:
  1984 — 90,000 to 95,000;
  1985 — 100,000 to 110,000;
  1986 — 105,000 to 120,000.
- 10,000 government-assisted refugees — 90 percent of the 1983 planned intake — were admitted to Canada. A total of 7,400 family and privately sponsored refugees were admitted.
- A commissioned report on illegal migrants in Canada was released in June. As a result, a committee to review cases of long-term illegal migrants was established for a specific time period, and pilot projects were introduced to provide more in-depth immigration examination at Montreal's Mirabel Airport and Toronto International Airport.
- Six countries were removed from Canada's visa-exempt list.

Economic scenario

Canada's longest and deepest recorded economic recession since the Great Depression of the 1930's began in the middle of 1981 and ended in the last quarter of 1982. It was followed by strong growth in the output of all goods and services (real gross national product) which averaged 7.6 percent at annual rates during the first three quarters of 1983. This growth slowed during the last quarter of 1983 and the first quarter of 1984, with the annualized, mostly export-driven, GNP real increases during these quarters being 4.8 percent and 3.2 percent respectively. Real GNP at the end of fiscal year 1983-84 was about 1.0 percent higher than the level recorded at the peak of economic activity in the second quarter of 1981.

In line with prevailing economic conditions, employment grew during the first half of fiscal 1983-84, while the second half was characterized not only by a slowdown in employment growth but also by considerable volatility in the labour market. Seasonally adjusted job gains between April and September 1983 totalled 279,000 while the increase between October 1983 and March 1984 was 27,000. The average employment level for fiscal 1983-84 was 10,813,000, or 239,000 (2.3 percent) higher than the corresponding level in 1982-83. In 1982-83, employment had fallen by 400,000 (3.6 percent) compared with the 1981-82 level.

One major effect of the recovery was the return to the labour force of many workers who, for various reasons, had left the labour market during the prolonged recession. As a result, the labour force participation rate rose from 64.1 percent in 1982-83 to 64.4 percent in 1983-84.

The increase in the labour force participation rate, coupled with the natural increase in the working age population, led to an increase in Canada's labour force. During 1983-84, the average size was 12,228,000 or 221,000 (1.8 percent) higher than the corresponding level in 1982-83. In the preceding fiscal year, the labour force growth had been only 84,000 (0.7 percent). The large increase in the labour force in 1983-84 lessened the impact of employment growth, limiting the decline in the unemployment rate to only 0.4 percent, from 12.0 percent in fiscal 1982-83 to 11.6 percent in 1983-84.

Between fiscal years 1982-83 and 1983-84, the youth (15-24 years of age) labour force declined by 33,000 (1.1 percent). This decline occurred in spite of an increase in the youth participation rate (from 65.7 percent to 66.5 percent). It was due primarily to a substantial decline in the population of youth aged 15-19 years. Youth employment fell slightly (3,000) between fiscal 1982-83 and 1983-84. The drop in the youth labour force resulted in a reduced youth unemployment rate: 20.1 percent in fiscal 1982-83 compared with 19.3 percent in 1983-84.

Adult male employment increased by 86,000 (1.7 percent) in fiscal 1983-84, but was offset by a labour force increase of 87,000 (1.6 percent), causing the adult male unemployment rate to fall marginally from 9.1 percent in 1982-83 to 9.0 percent in 1983-84.

Adult females also saw their employment levels increase by 155,000 (4.8 percent) in 1983-84. Over the same period, this sector of the labour force grew by 167,000 (4.7 percent), limiting the fall in their unemployment rate from 9.6 percent in 1982-83 to 9.4 percent in 1983-84.

During 1983-84 there were employment gains in all provinces except Alberta, where there was a marginal decline. On a regional basis, the largest employment gain was recorded in Quebec (3.7 percent), followed by Ontario and the Atlantic (2.5 percent each). Marginal employment increases were recorded in the Prairies (0.9 percent) and in British Columbia (0.4 percent).

Job losses were registered in construction and in transportation, communications and other utilities, while all the major industrial categories recorded employment gains in 1983-84. The largest increase occurred in other primary industries (6.4 percent), followed by community, business and personnel services (4.2 percent), and agriculture (3.7 percent). Slightly

more than 80 percent of the total employment growth in 1983-84 was recorded in the service-producing industries.

Job gains in fiscal 1983-84 were shared fairly equally between full- and part-time employment. Full-time employment experienced an increase of 130,000 (1.7 percent) and part-time employment a rise of 109,000 (7.0 percent).

Employment Services

Working closely with its social and economic partners to serve the public, the Commission/Department provides, through a national network of Canada Employment Centres (CECs), programs and services related to counselling, registration, placement, and employer-market development.

In recent years, these efforts have benefitted significantly from the introduction of computer technology. Up-to-date inventories of occupations available across the country can be accessed through CECs in 48 major population centres, as well as through the Commission's regional offices.

A sophisticated system has been developed to project future labour market demands and to pinpoint possible imbalances between these needs and the human resources available to meet them. It is called the Canadian Occupational Projection System (COPS).

Unquestionably, the heaviest burden resulting from labour market dislocations has fallen upon the country's youth. This is the result of the economic downturn, the advent of new technologies, and changing demographic patterns. In 1983-84, $1.113 billion was allocated for programs directly related to the need for young men and women to assume their place in the nation's labour force.

Other programs designed to assist groups with special needs — such as women, Natives and disabled persons — showed encouraging progress throughout the year.

Summary of activities

The Commission operated 454 regular CECs, along with itinerant services to 239 remote or isolated communities. It also provided services through more than 100 CECs on Campus.

Through Outreach, additional services were extended to clients who could not be adequately served by regular CECs.

The Commission provides services to workers in three main areas, according to their needs:

- job information and referral to possible employers;
- counselling, support services and training courses to develop their qualifications;
- job search assistance through services such as the Canada Manpower Mobility Program, Creative Job Search Techniques and Job Finding Clubs.

The Commission encourages employers to list job vacancies with CECs so that workers and jobs may be matched. In 1983-84 total placements were 1,091,000 (including CECs for Students).

CECs and complementary Outreach projects not only provide employers with selection and referral services, but also work with business and industry to determine their human resource needs.

In 1983-84, some 4,540,000 people registered or renewed their registration at CECs throughout Canada (including CECs for Students).

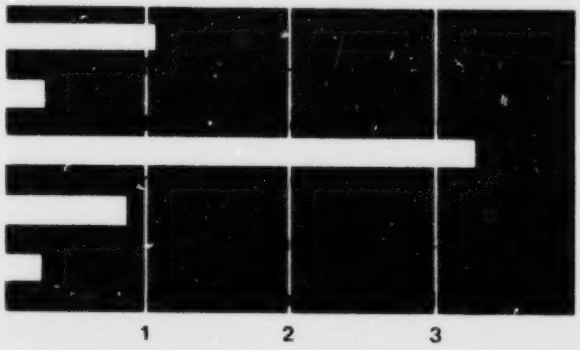

Employment vacancies, clients referred, and clients placed

Employment programs

Outreach

Outreach enlists the aid of community-based organizations to extend employment services to clients who cannot always be adequately served by regular CECs.

In 1983-84, the Commission obtained approval to implement a number of changes to the

Outreach program to ensure its continuation as a key component of employment services. These included longer term commitments to the support of projects than were possible under the previous 12 months' ceiling.

Under agreements signed with sponsoring organizations, 284 Outreach projects were funded from a $19.2 million budget. Nearly 800 counsellors and other project employees provided services to more than 900 communities across Canada.

Workers are helped to identify and overcome barriers to employment. This may involve coordinated efforts between Outreach staff and other appropriate community agencies.

Among some 190,000 men and women who sought employment assistance from Outreach projects, about 67,000 were placed in full- or part-time employment.

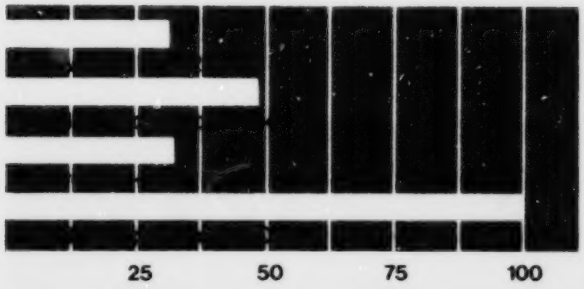

Outreach projects

Job Information Centres

Most CECs have Job Information Centres, where workers can make occupational and job choices from available lists and seek assistance from a referring officer. Job Information Centres serve the needs of workers who simply require information about job vacancies and employment conditions.

National Job Bank

The National Job Bank is a computerized, country-wide inventory of hard-to-fill jobs.

Through a nation-wide telephone/computer hook-up, local CECs can enter job vacancies into the system on behalf of employer clients. Similarly, vacancies in the bank can be searched on behalf of worker clients.

At any one time, the bank contains between 2,500 and 3,000 job vacancies. Approximately 50 new vacancies are added to the data base daily.

The National Job Bank is just one of the initiatives the Commission has taken to reconcile skill shortages with skill surpluses across Canada, and the system was instrumental in placing approximately 3,000 workers during the fiscal year.

Mobility

The Canada Manpower Mobility Program facilitates the movement of workers who are unemployed, underemployed, or about to become unemployed. If work is not available locally, the program provides financial assistance to workers who wish to move to the nearest appropriate locality where a job is available and assists persons who must travel to obtain employment services which are not available locally. The Mobility program provides five types of assistance:

- **exploratory assistance** encourages workers to seek employment in the nearest areas where suitable work is available;
- **relocation assistance** encourages workers to relocate along with family members to the nearest area where suitable employment has been found;
- **travel assistance to seasonal agricultural work** encourages workers to travel to accept seasonal agricultural work of up to nine months' duration;
- **special travel assistance** enables workers to obtain employment services not available in their home area;
- **travel assistance to temporary employment** enables workers to travel to accept temporary employment of not fewer than six weeks and not more than nine months.

Effective April 1, 1983, the Canada Manpower Mobility Program was amended to provide a more equitable level of relocation

assistance. It provides a lump sum allowance based on income, and the number of dependants. A travel rate for each person travelling with the worker is also provided. It allows greater discretion at the local level by removing the "nearest area concept" from the regulations but retaining it as policy.

These changes qualified more workers for assistance on short distance relocations without reducing the eligibility of those applying for long distance relocations.

During 1983-84, approximately $9.9 million was used to assist workers under the Mobility program. Travel assistance enables workers to obtain employment services not available in their own area. Assistance to workers and students allows them to travel to temporary employment, mostly in seasonal agricultural work.

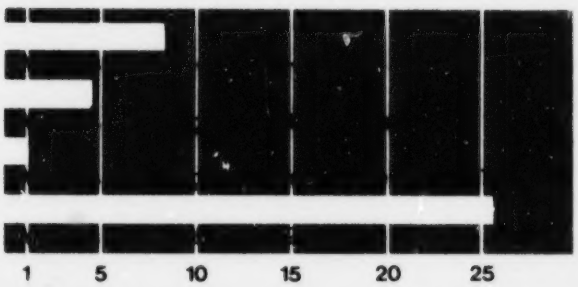

Canada Manpower Mobility Program

Public Service recruitment

The Commission is responsible for recruitment and referral services for those federal departments and agencies given staffing authority by the Public Service Commission. Such services are restricted to the Administrative Support and Operational categories outside the National Capital Region, and to the Operational category within it.

In 1983-84, some 48,000 job vacancies were listed with CECs by various government departments and agencies. About 46,000 appointments were made from among 127,000 persons referred.

Women's employment

To assist women to achieve satisfactory and self-fulfilling employment, the Commission continues to implement a Women's Employment Strategy and Plan of Action.

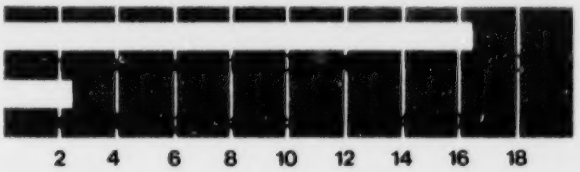

Women registrants at CECs

The training of women in non-traditional occupations continues to be a high priority. Under this element of the Industrial Training Program, an employer receives 75 percent of the employee's wages and up to 100 percent of related costs to train women in non-traditional occupations. During 1983-84, 1,965 women started training under this program, representing 17.7 percent of all persons taking industrial training in non-traditional occupations through GIT and CTST.

Women's Employment Counselling Centres

Nine Women's Employment Counselling Centres are located in Halifax, Chicoutimi, Toronto-Weston, Sudbury, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Regina and Vancouver.

Clients include women who have never worked before, those who are re-entering the job market after a lapse of 12 months or more, and women seeking to change careers. Seven of the centres have been designated as test sites, part of a pilot project to test the efficiency of dedicating resources to particular client groups. More than 6,700 clients took advantage of the services offered by the centres in 1983-84.

Special needs clients

With respect to persons particularly disadvantaged in their search for employment, the Commission continued to emphasize specialized services, better identification of special needs clients, and improved collection of data relating to these clients.

The Commission continued to work closely with Health and Welfare Canada and provincial social services departments to ensure effective delivery of employment-related services to clients receiving welfare assistance.

Senior officials of Correctional Services Canada and the Commission worked together to review existing employment services for ex-offenders and presented to the ministries a set of recommendations for improvement.

Physically, psychiatrically, and mentally disabled persons

The Commission/Department undertook a comprehensive evaluation of services provided to men and women with physical or mental disabilities.

Native people

An experimental Urban Reception Centre was officially opened in the Regina, Saskatchewan Native Friendship Centre. It was designed as a service module by which Native newcomers to urban centres could gain direct access to a full employment service within their own environment.

There are now 93 Native Employment Counsellors in various CECs serving Native clientele. In 1983-84, about $204.5 million was devoted to employment development programs, training, and employment services for Natives. Canada Works, Job Corps, Career-Access, Local Employment Assistance and Development, the Native Internship Program, and Outreach provided employment for 36,362 Native participants. In addition, thirty-eight of 65 Affirmative Action Agreements identified Natives as a target group.

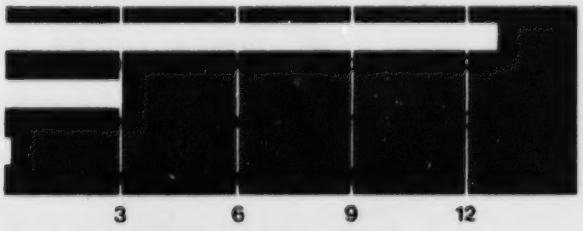

Employment training for Native people

Under the Native Internship Program, the Commission spent $2.3 million to employ 462 Native students in the Commission for the summer.

The Joint CEIC/Native Women's Association of Canada Working Group for 1983-84 identified and articulated the employment needs of Native women and proposed ways by which Commission programs could be made more responsive to those needs. Nine provincial/territorial Women's Employment Co-ordinators worked exclusively with Native women and their representative organizations to improve participation in the Commission's employment programs and services.

Minister of State for Youth

The position of Minister of State for Youth was established in January 1984 to provide young Canadians with a voice in the decisions that affect them, and to heighten public awareness of the concerns, needs, and interests of youth in Canada.

The Speech from the Throne of December 1983 referred to additional initiatives for youth, including creation of a ministry to look after the concerns of young people. On January 10, 1984, Céline Hervieux-Payette was appointed Canada's first Minister of State for Youth.

The new ministry's priorities were to ensure that young Canadians were making the best use possible of federal government programs and services designed to assist them, and to co-ordinate Canada's participation in International Youth Year. To do this, the new ministry works with the Minister of Employment and Immigration and the Secretary of State and is supported by staff in both departments.

Informal discussions were held with young people, youth service organizations, business leaders, union representatives, and others across Canada whose views are needed to define the youth situation. These meetings, along with other steps, helped provide the material for two working documents which will serve as guides

to assist all sectors of society in finding solutions to the problems of youth and in elaborating overall policies for the young people of Canada.

Youth in the labour market

During the 1983-84 fiscal year, the assistance provided to unemployed or underemployed youth was increased considerably by the Commission. Total assistance to youth increased from an estimated $853 million in 1982-83 to $1.113 billion during fiscal year 1983-84.

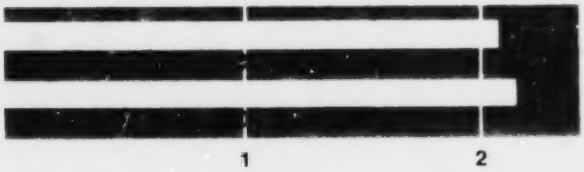

Youth labour market participation

Canada Employment Centres for Students

Some 450 Canada Employment Centres for Students operated between April and September 1983, and were staffed by approximately 1,500 senior students and recent post-secondary graduates. The centres registered 556,000 students for summer employment. More than 333,000 temporary and casual placements were made, mostly in the private sector. This represented a 23 percent increase from the previous year.

Canada Employment Centres on Campus

During the 1982-83 academic year, more than 153,000 post-secondary students registered at over 100 Canada Employment Centres located at universities and colleges across Canada. These on-campus centres placed close to 44,000 students, more than 38,000 of them in career-oriented jobs. National recruiters from potential employers spent 7,500 person-days interviewing students at university and college campuses across the country, a decline of 49 percent from the 1981-82 academic year.

Specialized Youth Units

Two additional Specialized Youth Units were opened in 1983-84 bringing the number of such units to 12. The units serve young people (aged 15-19) requiring special assistance because of economic and social disadvantages to become integrated into productive employment.

International exchange

Some 4,600 Canadian students and young workers participated in international exchange programs, while Canada was host to some 2,400 foreign students and workers. These programs, divided into Student Exchange and Young Worker Exchange movements, permit both Canadian and foreign post-secondary students and young people (trainees) to gain work experience abroad.

Affirmative Action

The Affirmative Action Program aims to improve employment opportunities, utilize the full potential of all workers, and achieve appropriate representation of specific target groups at all levels in all occupations in the labour force. The designated target groups are women, Native people, physically disabled persons, and Blacks in Nova Scotia.

Affirmative Action Consultants help employers analyze their employment policies and practices, and the composition of their work force. They also advise and assist employers in developing the necessary measures to remove systemic barriers and to achieve adequate representation of target groups.

The program also encourages private sector employers to adopt affirmative action programs which benefit the target groups. The Federal Contracts Program encourages Crown corporations and businesses that provide goods and services to the federal government to adopt affirmative action on behalf of women.

By the end of March 1984, 66 companies had signed affirmative action letters of agreement with the Commission. Twenty-two of the 66 agreements were under the Federal Contracts Program, and six of the 66 are national

agreements — signed with companies operating in more than one province. Of the total number, 29 agreements were signed with employers in fiscal year 1983-84.

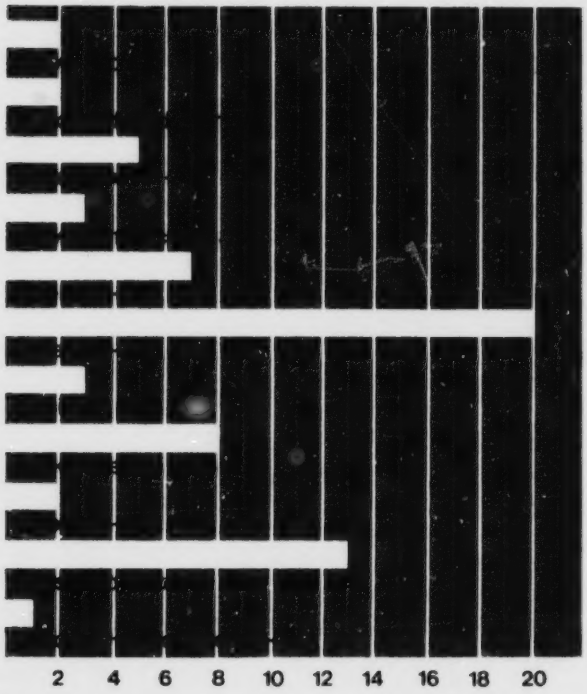

Affirmative action agreements between CEIC and private sector, provincial breakdown

During the year, the Commission worked in cooperation with the Canada Oil and Gas Lands Administration (COGLA) of Energy Mines and Resources Canada to encourage companies engaging in oil and gas exploration to include Natives and women in their human resource plans.

Improvement of service

Automation

To increase efficiency and reduce the time required to deal with job orders, automated equipment has been installed in selected CECs. The Metropolitan Order Processing System (MOPS), a computer system that distributes job order data to all offices in a metropolitan area, has improved service to the public in Hamilton, Ottawa-Hull, Montreal, Toronto and Vancouver. Plans for a major expansion of the system were begun in Winnipeg and Edmonton. By 1985 the terminals will be installed in all metropolitan areas of Canada. MOPS will also assist the Commission in determining the human resource needs of Canada's employers.

Work is proceeding on an expanded system to combine elements of MOPS and BOSS (an experimental system tested in Bridgewater, Nova Scotia) into a more effective system supporting the full range of employment services.

COMPASS, a computer-based client operated information system on job search techniques was tested in one CEC and is now being developed for more extensive use.

Revitalization

The qualitative upgrading of the employment service, begun in 1982, will improve the Commission's capacity to provide services that are both timely and effective.

The Commission has initiated an extensive review of its performance in providing employment-related services in response to the needs and expectations of its clients across Canada. The objective of this revitalization of the Employment Services Program is to improve substantially the Commission's capacity to promote positive and timely adjustments in the labour market.

The Revitalization Program, consisting of some 50 projects, is addressing all aspects of employment service management and operations. A series of studies designed to review, clarify and confirm the mandate of the Commission to develop and provide employment services is currently being completed.

Monitoring and measuring

Significant progress has been made in the development of performance indicators for measuring service to target groups (i.e. women, youth, Natives and disabled persons), and those with severe employment disadvantages.

Work continues in the development and refinement of more broadly-based measurement systems, as well as on monitoring projects designed to assess and weigh the benefits of operational agreements and innovations.

Aids to employment counselling

CHOICES

A number of counselling aids continue to be produced and improved for use by both employment counsellors and clients. The computerized career information system, CHOICES, was used in 48 CECs regularly throughout the year, and mobile services using portable terminals were provided in many smaller communities.

A plan to convert the CHOICES system to micro-computers has been approved and specifications for new hardware and software are being prepared. The conversion is scheduled for the spring of 1985.

PLACE

The PLACE system, which helps clients identify and overcome barriers to employment, and the "Index to Canadian Occupations" and "Your Personal Occupation Selector," both of which assist in selecting an occupation, continue to be used extensively.

Job Finding Clubs

Job Finding Clubs have been established with considerable success in most regions. Through a three-week process involving structured training and planned group activities, people are taught how to find job vacancies, prepare resumes, and write letters of application. In addition, they are given practice in job interviews. In most Job Finding Clubs, 80 percent of the participants found jobs.

Counsellor training

The Commission continues to emphasize its competency-based training programfor employment counsellors. The course, entitled "Using Tests in Employment Counselling", had 1,678 graduates (i.e. certified to use the Commission/Department tests) by March 31, 1984.

In fiscal year 1983-84, training in the "Assessment Component of Employment Counselling" (ACEC) was delivered to 30 staff members designated by regions as ACEC trainers. Over 200 employment counsellors have received ACEC training and all regions are organized for additional courses in 1984-85.

Training in Module VIII, "Methods and Materials of Employment Counselling", has been made available to all regions, and many counsellors are using the career planning and job search aids in their work with clients.

Courses are designed to increase the capability for providing employment counselling services to worker clients, particularly those who are not job-ready. Development of two additional training modules is also scheduled to start in 1984-85.

National Occupational Classification

Development was initiated on a National Occupational Classification system which will provide Canada with an improved ability to collect, analyze and communicate occupational statistics and information. The development of the new classification system will involve a national program of job analysis and is expected to continue for several years.

JOBSCAN

Development continued on JOBSCAN, an innovative approach to the identification of job-related requirements. JOBSCAN can be organized by checklists to provide precise job-order definitions and job-seeker screening in placement operations. It will also serve the needs of unemployment insurance, immigration, training, supply and demand forecasting, and other areas within the Commission/Department's mandate.

During this fiscal year, additional JOBSCAN checklists — the means by which workers list their skills and experience, and employers list their requirements — were developed, and selected checklists were tested and revised. On-site testing and collecting of

data using JOBSCAN checklists were carried out in various locations. An immigration pilot test of JOBSCAN in London, England continued.

Occupational and trade analysis

The Commission, in collaboration with authorities in all provinces and territories, prepared and published four new and one updated occupational analyses during 1983-84. These analyses are used by educators and apprenticeship and industrial training authorities for curriculum development, and as the basis for examinations for interprovincial "Red Seal" certification. This certification increases the mobility of skilled Canadian workers. Other trade examinations are prepared from the analyses, and they are also used for employment and vocational counselling.

Table 1

Canada Manpower Mobility Program: activities and expenditures
1983-84

	Relocation		Exploratory		Special travel		Temporary employment		Student mobility		Seasonal agriculture		Contingency return		**Total**	
Region	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	**No.**	**$**
Newfoundland	469	801,967	241	112,583	331	13,155	148	39,784	2	227	71	18,502	—	—	**1,262**	**986,218**
Nova Scotia	240	202,144	226	71,182	277	16,367	10	5,170	3	624	3,635	134,361	—	—	**4,391**	**429,848**
New Brunswick	243	180,697	124	30,374	117	9,946	24	4,492	1	721	430	74,202	—	—	**939**	**300,432**
Prince Edward Island	31	26,033	29	16,597	22	2,109	1	185	—	—	334	17,333	—	—	**417**	**62,257**
Quebec	1,858	1,049,785	1,782	399,159	138	5,736	815	98,688	10	7,342	4,921	707,025	6	764	**9,530**	**2,268,499**
Ontario	2,427	1,501,756	1,242	427,392	316	17,820	378	48,109	31	7,155	14,785	1,006,975	19	2,648	**19,198**	**3,011,855**
Manitoba	178	163,234	140	45,013	119	10,608	16	3,731	—	—	7	54,498	—	—	**460**	**277,084**
Saskatchewan	246	171,477	119	35,074	30	3,574	3	337	—	—	4	266	—	—	**402**	**210,728**
Alberta/Northwest Territories	987	934,427	249	85,486	40	13,279	34	4,817	2	462	10	1,030	3	3,706	**1,325**	**1,043,207**
British Columbia/ Yukon	1,564	1,089,895	556	194,674	57	5,756	49	12,532	2	484	1	—	1	130	**2,230**	**1,303,471**
Total	**8,243**	**6,121,415**	**4,708**	**1,417,534**	**1,447**	**98,350**	**1,478**	**217,845**	**51**	**17,015**	**24,198**	**2,014,192**	**29**	**7,248**	**40,154**	**9,893,599**

Table 2

Summary of EIC youth programs and services 1983-84

	Expenditures ($000,000)	Participants
Employment Services		
Canada Employment Centres	104.0	1,030,000*
Canada Employment Centres on Campus	5.8	178,000
Canada Employment Centres for Students (CEC-S)	13.4	556,000
Specialized Youth Units	1.4	3,900
Outreach Projects	5.0	50,000
Manpower Mobility Program	4.0	16,000
Native Internship Program (NIP)	2.3	500
International Exchange Programs	0.2	4,400
Sub-total	**136.1**	**1,838,800**
Training and Skill Development		
Institutional Training Program	422.7	114,400
General Industrial Training Program (GIT)	41.2	16,300
Critical Trades Skill Training	33.2	7,400
Youth Training Projects (GIT)	1.5	300
Sub-Total	**498.6**	**138,400**
Job Creation		
Canada Works	326.6	111,000
Local Employment Assistance and Development	29.4	4,700
Career-Access	69.4	27,000
Job Corps	11.4	1,000
Summer Canada – remainder	57.2	25,700
CEC-S and NIP	15.7**	
Sub-total	**478.3**	**169,400**
Total programs and services	**1,113.0**	**2,146,600**

* This figure includes all interrelated services.

** Figure included under Employment Services.

Labour Market Development

The federal government, the provinces, private industry and organized labour work in partnership to mold a Canadian work force fully attuned to the needs of a rapidly changing economy.

The Commission's labour market development programs are concentrated in the areas of training, human resource planning and job creation. In 1983-84, more than $2.5 billion was invested in these initiatives.

Training branch

The National Training Program (NTP) represents a major investment in upgrading and developing Canada's work force. Through it, employers are provided with skilled workers who acquire the skills required for better paid and more satisfying jobs.

During 1983-84, 277,341 people started institutional and/or industrial training at a cost of $984 million. The total number of people included the following groups:

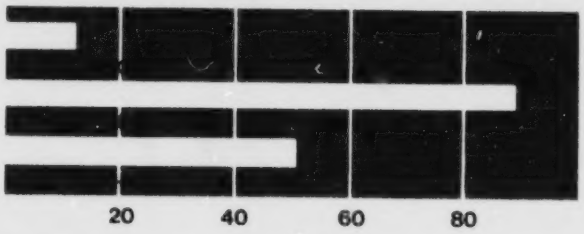

Institutional and/or industrial training

At the same time, 126 Skills Growth Fund projects were approved during 1983-84 with a total value of $118.6 million to be spread over several fiscal years. The actual expenditure during 1983-84 on both continuing and new projects was $36.8 million.

Occupational training

The Commission's National Training Program consists of three elements:

National Institutional Training Program
In cooperation with provincial and territorial governments, institutional training helps satisfy the need for skilled workers while increasing the worker's employability and earning capacity. The National Institutional Training Program provides members of target groups with equal opportunities to obtain meaningful employment. In 1983-84, 231,222 adults started institutional training at a cost to the federal government of $516 million for the purchase of courses, $116 million for the payment of allowances and $221 million for unemployment insurance benefits.

Seventy-two percent of all training activities were devoted to skill training and apprenticeship training. Women accounted for 30 percent of all trainees in skill courses. In addition, 81 percent of all full-time trainees on orientation courses were women. Youth under the age of 25 accounted for 45 percent of full-time trainees. 10,049 Native persons were trained under the program.

During 1983-84 unemployment insurance benefits were provided to adults who needed to acquire a knowledge of the other official language in order to obtain employment. Previously, assistance for language training had been limited to Natives, immigrants and interprovincial migrants.

National Industrial Training Program
This program helps meet the skill needs of employers and enhances the employability and earning capacity of workers through employer-centred training.

The Commission contracts with individual employers or with groups of employers to reimburse a share of the costs for employee training projects developed according to program guidelines and current training priorities.

The National Industrial Training Program includes Critical Trade Skills Training (CTST) and General Industrial Training (GIT).

The basic differences between CTST and GIT are the duration of training and the occupations eligible. For example, under GIT federal financial support is available to employers for up to one year; under CTST it is available for up to two years, because of the extensive train-

ing period required for the occupations that are eligible. CTST covers long-term training in occupations where skills are in critically short supply, while GIT concentrates on shorter-term training and target groups, such as the unemployed, Natives, women, and special needs clients.

Small employers unable to provide training for their workers in more complex occupational skills were the ones who took greatest advantage of industrial training contracts.

Under the GIT component, 33,600 workers were trained in 1983-84 at a contracted cost of $81 million, while 12,519 workers were trained at a cost of $50 million under the CTST component.

Skills Growth Fund

The Skills Growth Fund provides funding to establish, expand and modernize facilities for adult training in designated occupations. The funding is also available to non-profit organizations to establish facilities to provide training for adults with special training needs.

The Skills Growth Fund contributes to an upgraded, accelerated, skill development which helps overcome serious shortages anticipated in technical and related occupations.

Interprovincial Standards Program

The aim of the Interprovincial Standards Program is to increase the interprovincial mobility of journeymen/women in certain trades, to improve and upgrade training programs for tradesmen/women, and to develop instructional courses within the provinces and territories. The Commission maintains a secretariat to coordinate the activities of the provinces toward reaching mutually acceptable levels of competency in a number of trades. Each year, approximately eight new Interprovincial Trade Examinations are developed and published. The Interprovincial Red Seal affixed to their provincial Completion of Apprenticeship Certificate, or Tradesmen's Qualification Certificate, allows skilled tradespeople to work in any province. In the year under review, a total of 12,360 Red Seals were awarded in 22 trades across Canada.

Special training initiatives

Women

During 1983-84, the Commission offered a special initiative in the form of an enriched wage reimbursement, to encourage employers to train women in non-traditional occupations (those in which 10 percent or less of the workers were female). In 1983-84, this initiative was carried out in both GIT and CTST. More than 200 occupations, including skilled trades and technical occupations, were eligible.

During the year, 1,422 women began training under GIT in non-traditional, higher skill occupations. This represents a 16 percent increase over 1982-83. Contracted costs were $5.1 million. In CTST, 543 women began similar training (more than a fourfold increase over last year), at a contracted cost of $4.9 million. The percentage of women trained in non-traditional occupations, compared with all women in GIT, remained steady at 17 percent.

In Institutional Training, 3,455 women who were training in non-traditional occupations started skill and apprenticeship courses. To ensure that women have an opportunity to enter non-traditional jobs and to increase their training program participation to a level equivalent to their labour market participation, women had priority for 30 percent of the seats in all institutional and technical courses identified as non-traditional occupations for women. An allowance provided to offset the costs of caring for dependants while in training was increased by 150 percent in 1983-84.

Natives

More than $12 million in GIT funds were contracted to train 2,650 Native persons. In CTST, 80 Native persons were trained at a contracted cost of $0.9 million. In Institutional Training, 10,049 Natives started training at an estimated cost of $42.5 million.

Youth

In 1983-84, 36 percent of trainees in the National Industrial Training Program were youth (under the age of 25).

Special youth projects were continued under GIT. Consortia of employers in Montreal and Winnipeg, and the Halifax Board of Trade, are project sponsors, representing joint training initiatives between GIT and the private sector. Support is normally 75 percent GIT and 25 percent private sector.

The projects help socially, economically and educationally disadvantaged youth qualify for continuing employment. Approximately two-thirds of a six-month integrated package is devoted to classroom work in mathematics, communications, typing, business practice, basic blue-collar skills and human relations, with the remaining third consisting of on-the-job work experience. Surveys undertaken three months after course completion indicated that 75 percent were still gainfully employed.

In Institutional Training, the emphasis on youth continued. In 1983-84, 45 percent of the institutional training budget (excluding unemployment insurance benefits) was directed towards youth. This represents training for 72,772 young people.

Human resource planning

The Commission is working increasingly with its economic partners — business, labour, non-governmental organizations, and other departments and levels of government — to ensure that labour market adjustments generated by major economic changes are handled effectively. Through human resource planning, Canadian employers will have the qualified work force they require to implement investment and business plans. Canadian men and women will have first access to emerging employment opportunities resulting from both private and public investment. Changes in the demand for labour resulting from the need for new skills and industrial restructuring can be managed with as few adverse effects as possible on the workers, companies, and communities affected.

Many approaches were taken to encourage human resource planning. Since April, 1981, the Minister of Employment and Immigration has signed human resource planning agreements in sectors ranging from aerospace and shipbuilding to mining and mechanical contracting. The agreements have proven effective tools in linking the efforts of both industrial associations and the Commission/Department in identifying and addressing labour market problems. Commission officials also work closely with other industrial sectors which have not yet signed human resource planning agreements, including, among others, forestry, pulp and paper, fisheries, tourism and hospitality, transportation, and oil and gas.

Regional offices of the Commission have also taken a wide range of initiatives to promote human resource planning. Many regions are negotiating and implementing their own human resource planning agreements. Others are making innovative use of existing programs such as the Manpower Consultative Service and the foreign worker approval process to encourage the development of human resource plans.

The Commission also welcomes every opportunity to work closely with other federal departments in their program areas to ensure that human resource development issues are addressed.

The new Industrial and Regional Development Program of the Department of Regional Industrial Expansion contains provisions under which applicants for business assistance may be required to prepare human resource plans if the Commission feels that important human resource development questions exist. In this way, the Commission helps ensure that labour market problems do not jeopardize the success of the projects.

The human resource planning needs of small business can now be met through a seminar which was jointly developed this year by the Commission and the Federal Business Develop-

ment Bank and which is offered through the Bank's Management Services Program.

The Commission has been successful in ensuring that human resource planning and development considerations are reflected in the Economic and Regional Development Agreements (ERDAs) negotiated between the federal government and the provinces and territories, and in subsequent sector sub-agreements. For example, the Department of the Environment and Energy, Mines and Resources Canada have agreed to include human resource planning elements in their sector sub-agreements. In 1983-84, a human resource planning sub-agreement to the Economic Development Agreement with the Government of the Northwest Territories was signed. Similar sub-agreements with provincial governments are in various stages of negotiation.

To increase Canadian participation in exploration and development activities of the oil and gas industry, Canada Benefit Plans are negotiated with holders of exploration agreements before the start of the work programs. Each Plan contains specific, and often innovative, programs designed to enhance national and regional employment and industrial activity, as well as socio-economic benefits. Plans also emcompass the development of special affirmative measures.

Industry-Government Human Resource Planning Committees were established in 1983-84 to increase mutual cooperation and consultation involving the east coast offshore.

To help assess the labour market impact of the projects, the Commission has developed a labour supply data base for the Atlantic Provinces, in support of the proposed Hibernia oilfield development project offshore Newfoundland and the Venture gas development plan offshore Nova Scotia. In addition, innovative training programs, efforts to facilitate the hiring of local residents, women, and members of target groups, and measures to increase the overall level of Canadian employment on offshore operations have been very successful.

Employment Creation Grants and Contributions

In 1983-84, the Commission spent $43,786,246 in respect of projects under this initiative.

Foreign workers

The Commission facilitates and supports the use of foreign workers where this will maintain or create jobs in Canada, bring new technological expertise, train Canadians, or expand the productive capacity of the country. However, the Commission also ensures that employing foreign workers does not adversely affect the employment and career opportunities of Canadians.

Manpower Consultative Service

The Manpower Consultative Service (MCS) encourages management and labour to work together to bring about labour force adjustments required by economic and technological changes.

The Commission advises and assumes up to 50 percent of the cost of adjustment committees set up in formal agreements with employers and workers, and in some cases, with provincial governments.

In 1983-84, 558 new MCS agreements were signed to examine problems of work force planning and adjustment. Commission expenditures related to these agreements and agreements carried over from 1982-83 were $6.8 million.

During the past year, MCS continued to be responsible for the operation of Community Adjustment Committees (CACs) under the Industry and Labour Adjustment Program (ILAP). In addition, MCS continued to be responsible for negotiating and monitoring Work Sharing agreements and for coordinating and administering the Work Sharing program.

There were eight active CACs under ILAP in 1983-84. Commission expenditures related to all ILAP CACs were $.25 million.

Industry and Labour Adjustment Program

The Industry and Labour Adjustment Program (ILAP) was designed to promote industrial restructuring and diversification and to provide supplementary labour adjustment assistance for designated communities, workers, and industries. ILAP was introduced in January 1981 as a three-year experimental program to assist in extraordinarily severe and difficult community and worker adjustment situations, and was phased out March 31, 1984.

The labour and industry adjustment measures that made up ILAP were both generally available and community-based. The community-based labour measures delivered by the Commission consisted, in part, of a portable wage subsidy for the re-employment of older workers and additional direct job creation, and in part of enhancements of training and mobility assistance. Pre-retirement income maintenance was also delivered by the Commission.

Under ILAP, Community Adjustment Committees were organized for each designated community area, with representation from local business, labour and government agencies to provide advice on community economic and social re-development needs. The committees were also a focal point for co-ordination of the ILAP measures and their integration with the full range of federal, provincial, and municipal programs.

Community areas were designated for ILAP assistance by the federal Cabinet for an initial one-year period with two possible six-month extensions. Seven were operative for a significant part of or for the full 1983-84 period.

Federal and Provincial Agricultural Employment Development Agreements

During 1983-84, some $1.1 million in federal funds was committed for the cost-sharing of projects, the construction and/or improvement of housing for seasonal farm workers, the daily transportation of harvest workers, labour market research, and promotional advertising. Federal-provincial agricultural employment development agreements are in effect with all provinces except Alberta and Newfoundland.

Canada Farm Labour Pools

Canada Farm Labour Pools (CFLPs) are operated as employment offices by independent contractors in farming communities and work closely with CECs to help local farmers find workers and farm workers find jobs. There are 65 CFLPs covering all major farming areas of the country. In 1983, 215,406 vacancies were filled by CFLPs. In addition, CECs placed 23,600 agricultural workers and were responsible for the movement of workers to the agricultural areas. Funding for the CFLP program was $5.6 million for the 1983-84 fiscal year.

Local Agricultural Manpower Boards (LAMBs) act in an advisory capacity to the Pools and establish guidelines for wage rates, working conditions, and accommodation for workers hired through the Pools.

Seasonal Agricultural Workers Programs

These programs provide an organized movement of foreign workers to meet the temporary needs of employers filling seasonal agricultural jobs. In 1983, Caribbean countries supplied 3,952 workers and Mexico 612. The majority of these workers were employed on farms and in canneries in Ontario, while a small number went to Alberta, Manitoba and Quebec.

Canadian Industrial Renewal Program

In 1981, the government announced a five-year, $267 million program to foster the development of viable competitive textile, clothing, footwear, and tanning (TCFT) industries and to assist those communities and workers most affected by the gradual liberalization of work trade in TCFT commodities. The Canadian Industrial Renewal Program (CIRP) helps restructure,

consolidate, and modernize TCFT firms, to develop and diversify the economic base of these communities and to help displaced workers make the transition to new employment or to take early retirement.

Of 24 areas identified as being heavily dependent on TCFT industries, seven Special Areas were designated for CIRP in 1982: Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Grand-Mère, and Shawinigan (Quebec); Drummondville (Quebec); Victoriaville, Princeville, and Plessisville (Quebec); Sherbrooke and Magog (Quebec); Valleyfield (Quebec); Cornwall (Ontario); and Hawkesbury (Ontario).

CIRP is a series of industrial and labour adjustment measures for TCFT firms and workers. Displaced TCFT workers are eligible for normal CEIC training, mobility, job creation, and job placement programs and services. They may also have access to wage subsidies, enhanced mobility assistance, enhanced training allowance, and in communities most severely affected, special job creation assistance may be made available.

Effective March 1, 1984, the Commission's special labour adjustment measures under CIRP were extended to all workers laid off from the TCFT industries anywhere in Canada.

The CIRP labour adjustment measures also include ensuring the availability to all TCFT workers of Labour Canada's Labour Adjustment Benefits Program (pre-retirement), which is delivered by the Commission. The industrial adjustment measures involve assistance, under the Sector Firms Program, to viable TCFT firms, and assistance under the Business and Industrial Development Program to firms in other industrial sectors located in designated special areas or willing to locate in these areas.

In 1983-84, some 13,600 TCFT workers received assistance through the Commission programs at an estimated cost of slightly more than $12.6 million.

Work Sharing

Work Sharing is designed to avert temporary layoffs and enables workers to share voluntarily the work available. Under Work Sharing, workers receive wages from their employers for the days worked and unemployment insurance benefits for the days not worked in accordance with the agreement, if certain conditions are met.

The expenditure ceiling for Work Sharing in the 1984 calendar year is $90 million.

On May 19, 1983, Cabinet extended the Work Sharing program in temporary layoff situations until May 27, 1984. A new Work Sharing/Training Linkage program effective May 25, 1983, enables participating workers to spend "Work Sharing" days in training to prepare for new jobs and assists them in meeting the demands of new technology.

In 1983-84, Work Sharing agreements in cases of temporary layoff ranged from a minimum of six weeks to a maximum of 38 weeks (26 weeks with a possible 12-week extension) and to a maximum of 50 weeks in cases of permanent layoff.

In the 1983-84 fiscal year, 5,074 applications were approved, potentially involving 66,692 employees in Work Sharing to avert the layoff of 25,703 workers at an expenditure of $55,492,628.

Job creation

Consolidation of direct job creation programming

Implementation of the consolidation of direct job creation programming was announced as part of the Budget Speech on April 19, 1983.

The direct job creation policy framework for the 1980s has three labour market objectives:

(i) contracyclical stabilization and adjustment;
(ii) local employment growth;
(iii) human resource development.

To reflect more clearly these broad labour market objectives, 12 existing job creation pro-

grams were consolidated into four major programs.

Canada Works

Canada Works creates productive term employment for unemployed persons. The program is designed to help stabilize the labour market and respond to worker dislocation. Priority is given to activities which promote economic recovery, result in incremental continuing employment and contribute to improvement of community assets or services without causing dependency.

Sponsors and employers from all sectors and individuals are eligible. Federal departments and agencies as well as provincial and territorial departments and agencies can be sponsors but not direct employers. Participants are selected from unemployed persons who have exhausted their unemployment insurance benefits, those who are still receiving UI benefits, laid-off workers, and social assistance recipients.

Proposals must create incremental employment with a minimum of three jobs per project for a minimum of six weeks or maximum of 52 weeks. Wage benefits include up to $325 per person per work-week, with a ceiling of $125 per work-week for other costs. Under Section 38 of the UI Act, up to $315 per person per work-week with an addition of up to $125 per work-week for other costs is available. Up to $100,000 per project of exceptional merit is available in capital costs, if matched from other sources.

In fiscal year 1983-84, 232,800 people took part in Canada Works and the programs it absorbed at a cost of $723.1 million.

Canada Works incorporated a number of earlier job creation programs through the consolidation process, effective September 13, 1983. They included initiatives such as the New Employment Expansion and Development Program (NEED) and the Unemployment Insurance/Job Creation Program. The data in the tables at the end of this section for Canada Works include figures from the earlier programs.

Local Employment Assistance and Development (LEAD)

The objective of LEAD is to increase the number of permanent jobs in localities of chronically high unemployment. LEAD funds infrastructure projects, enterprise projects or LEAD development corporations depending on community needs and plans. LEAD corporations support and finance employment growth in the business sector, in harmony with the overall regional development strategies.

Organizations which represent community development interests in communities with populations of 50,000 or less are eligible sponsors. Short-term projects must be linked to regional priorities and involve activities which will lead to ongoing employment. Enterprise projects to support business through community development must not compete unfairly and not displace existing workers. LEAD corporations are provided resources for planning and technical support, as well as investment funds for employment development.

Wages are paid at the prevailing rates. Planning projects are eligible for $100,000 maximum per annum for one year; infrastructure projects, $350,000 maximum per annum for two years; and enterprise projects, $350,000 maximum per annum for five years.

Corporations may receive $130,000 in contributions and $220,000 in grants per annum for three years; increased funding is available for an additional two years. In 1983-84, an expenditure of $103.0 million through LEAD and its predecessors produced employment for 16,481 individuals.

Among the earlier programs incorporated into LEAD through the consolidation process were the Local Economic Development Assistance (LEDA) program and Canada Community Development Projects (CCDP). Tables 8-12 include figures from the earlier initiatives and LEAD itself.

Career-Access

Career-Access is a wage subsidy program designed to provide employment opportunities

for the inexperienced, the disabled and others facing barriers to employment. The employment must be full-time, except for disabled persons and students in work study situations, and provide learning and work experience with on-the-job supervision. The program also provides employment services and wage subsidies to older workers identified by the Industrial Labour Adjustment and Canada Industrial Renewal Programs and the Manpower Consultative Service. A contribution may also be made to a community group or agency assisting in the delivery of the program.

Employers can be businesses, organizations or individuals in business for six months or more. Municipalities are eligible to become employers if provincial governments raise no barrier. Federal departments and agencies are eligible employers for students returning to school.

Employers' wage subsidies can range up to 12 months and be as high as 85 percent of employees' gross wages to a maximum of $500 per week. The maximum wage contribution per subsidized employee is $15,000.

The subsidy payable varies with the characteristics and needs of participants in the program. In addition to the contribution for wages, $10,000 per establishment may be contributed for restructuring the work place or for providing special equipment to allow for the hiring of a disabled person. Protective clothing may be provided to a subsidized employee up to a cost of $100. Non-profit or charitable organization employers may receive an additional $80 per week per subsidized employee for costs incurred as a result of the employee placement. The maximum amount per subsidized employee is $30,000.

When an association composed of more than one community group or agency is working on behalf of program clientele at the metropolitan, provincial or territorial levels, it can receive up to $100,000 for 12 consecutive months. A single community group or agency can receive a $50,000 contribution for the same period.

In 1983-84, 44,100 people participated in Career-Access and its predecessors at a cost of $93.6 million.

Under the job creation consolidation process, Career-Access absorbed a number of earlier programs, such as the New Technology Employment Program (NTEP), Portable Wage Subsidy (PWS), Canada Community Services Projects (CCSP) and the Program for the Employment-Disadvantaged (PED). The effective date of consolidation was September 13, 1983, and the data shown in Tables 8-12 reflect the activities of Career-Access and its predecessors.

Job Corps

Job Corps helps severely employment-disadvantaged individuals acquire necessary preparation and employment-related skills. Community resources and the private sector set up and conduct projects which provide counselling, work orientation, employment experience and other supportive assistance to participants.

Sponsors are required to establish a plan of scheduled activities as well as performance standards and measurable operational goals. Job Corps participants can graduate to the Career-Access program to gain entry to the labour market.

Organizations, businesses and individuals, exclusive of federal and provincial governments, are eligible sponsors and employers. Municipalities and school boards may become eligible if the provincial government does not object. Participants include those severely disadvantaged for reasons including lack of education, training, job experience, or mental or physical disabilities. Some activities may have a developmental phase of up to six months within an overall period of 36 months; others may be permitted an operational phase of up to 36 months which, upon recommendation of the National Assessment Board, can be extended for an additional year.

Not more than $350,000 per year is contributed toward wages for developmental projects. A maximum contribution of $100,000 for

a 12-month period may be made to groups, agencies or associations working to support Job Corps projects at the national level. The contribution for costs other than wages and benefits cannot exceed 50 percent of the total once approved capital expenditures have been deducted. A $30,000 contribution per Job Corps project is possible for the purchase of capital items essential to the operation.

In 1983-84, 2,800 people took part in Job Corps and its predecessor programs at a cost of $32.6 million.

Summer Canada

Summer Canada 1983 provided returning students with approximately 59,000 jobs in the private and public sectors, through sponsored projects and career-developing internships. Special measures were incorporated to promote the hiring of Native and disabled students and of female students in non-traditional occupations.

Summer Canada proposals must provide at least one full-time position for a minimum of six weeks and a maximum of 18 consecutive weeks. Occupations and sectors for jobs are considered in relation to national and regional priorities and regional industrial characteristics, as well as local student unemployment levels.

In the summer of 1983, 9,614 community-based projects, sponsored by local governments, community organizations, professional and other associations, and business organizations, created approximately 43,083 jobs for students across Canada with a total of $84.4 million in contribution funds.

The Summer Canada Internships provide students with career-related summer work opportunities. Wage subsidies are at provincial minimum wage levels. An additional contribution of up to $35 per work-week is available to defray other costs. Begun on an experimental basis in 1982, the Internship feature was expanded to allow participation by a variety of national and local voluntary and non-profit organizations, including business and professional groups. In 1983, a pilot program was undertaken with the private sector. Long-term internships of up to three consecutive summers are possible, with a planned progression through a variety of challenging assignments.

In 1983, approximately 3,765 internships with non-profit organizations were created for students with total funding of $10 million. Under the pilot project, 1,913 internships in the private sector were created for students with a total of $5 million in funds.

The previous range of summer job creation activities carried out in federal departments and agencies were brought together as Federal Summer Employment Opportunities under Summer Canada 1983. Funding was established at $28 million. A total of 46 departments and agencies submitted proposals for projects and internships in each region.

Under Federal Summer Employment Opportunities in 1983, 33 departments and agencies submitted project proposals, creating 5,751 jobs. Projects included activities such as agriculture and telecommunications, research, park awareness and interpretation, and health and social services to Natives on reserves.

In 1983, another 4,077 jobs for students were created through internships in 41 federal departments and agencies. These jobs were of a specialized, scientific or technical nature, offering post-secondary students work experience related to their field of study.

Figure 1

National Training Program: trainees started and expenditures 1983-84

Expenditures [1]

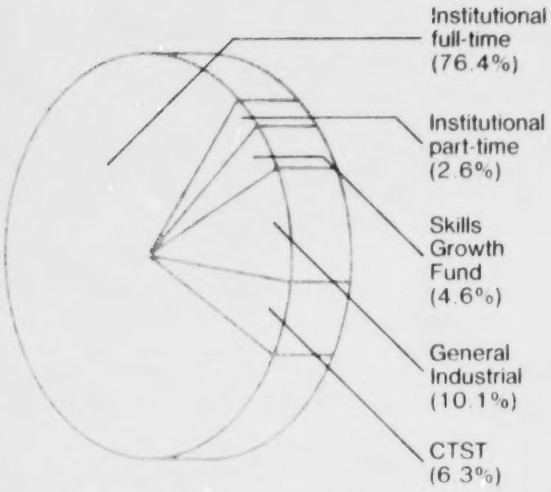

[1] Total $799,887,885 (Excludes UI (Sec. 39))

Trainees Started [2]

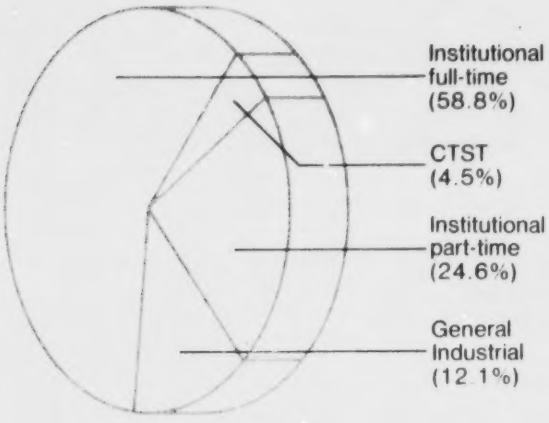

[2] Total: 277,341

Trainees started by type of training

Institutional [3] (full-time only)

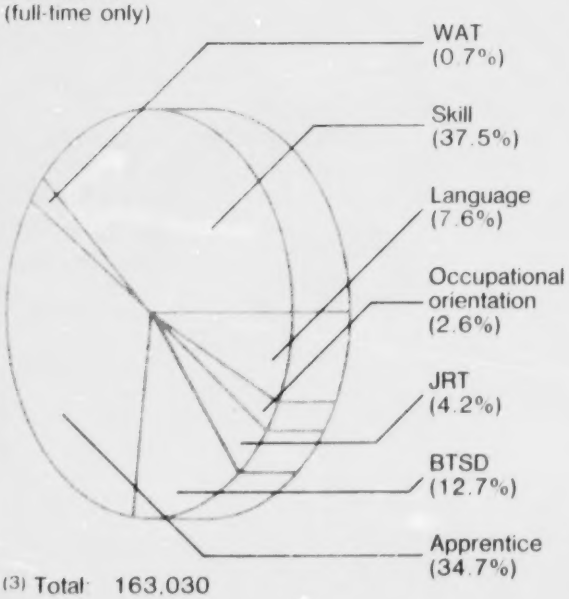

[3] Total: 163,030

Industrial [4] (General and CTST)

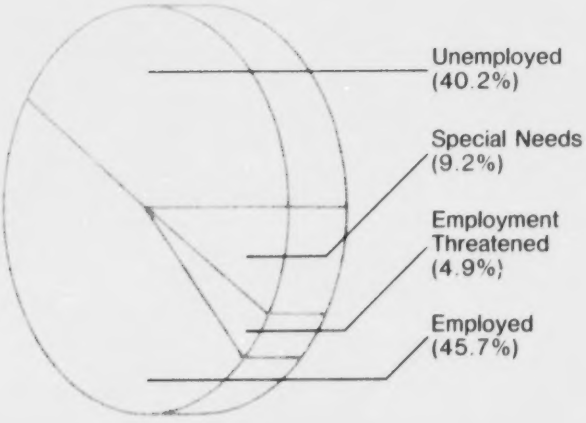

[4] Total: 46,119

Table 3

National Training Program: Institutional and Industrial Training expenditures
1983-84

Region	Federal payments ($)							
	Institutional Training				General Industrial Training costs	Critical Trade Skills Training costs	Skills Growth Fund	**Total training costs**
	Purchases	Allowances	Unemployment insurance	Total				
Newfoundland	18,875,973	5,106,080	8,419,221	32,401,274	1,630,487	437,793	660,002	**35,129,556**
Nova Scotia	19,183,458	4,712,933	1,824,723	25,721,114	5,102,524	671,240	1,050,002	**32,544,880**
New Brunswick	16,780,885	3,832,517	6,930,361	27,543,763	4,141,426	354,285	4,269,905	**36,309,379**
Prince Edward Island	4,595,549	834,928	8,470,561	13,901,038	661,318	117,661	1,033,245	**15,713,262**
Quebec	144,804,250	29,770,439	48,889,497	223,464,186	14,245,991	10,453,204	532,095	**248,695,476**
Ontario	153,319,180	34,714,819	76,547,295	264,581,294	25,775,708	23,644,112	12,276,056	**326,277,170**
Manitoba	22,223,693	4,415,606	9,152,745	35,792,044	6,667,876	2,155,391	2,105,628	**46,720,939**
Saskatchewan	19,742,986	4,651,904	6,211,600	30,606,490	3,931,844	2,738,132	917,109	**38,193,575**
Alberta	47,633,872	12,474,693	27,822,120	87,930,685	6,760,048	3,016,839	1,221,879	**98,929,451**
Northwest Territories	4,592,100	1,376,919	732,014	6,701,033	2,880,331	425,970	—	**10,007,334**
British Columbia	62,551,238	13,534,073	25,676,240	101,761,551	8,380,326	6,298,697	12,383,372	**128,823,946**
Yukon	1,712,433	390,280	746,859	2,849,572	524,814	192,767	399,000	**3,966,153**
Canada	**516,015,617**	**115,815,191**	**221,423,236**	**853,254,044**	**80,702,693**	**50,506,091**	**36,848,293**	**1,021,311,121**

Table 4

National Training Program: Institutional and Industrial Training, number of trainees started 1983-84

	Full-time public and private institutions												
	Skill training	Language training	Basic training for skill development	Job Readiness Training	Work Adjustment Training	Occupational orientation training	Apprentice training	Total full-time training	Institutional part-time training	Total institutional training	General Industrial Training	Critical Trade skills Training	**Total**
Newfoundland	4,210	47	843	343	—	414	1,004	6,861	308	7,169	728	51	**7,948**
Nova Scotia	3,856	115	1,055	512	—	249	2,045	7,832	542	8,374	2,127	230	**10,731**
New Brunswick	3,456	42	446	213	—	270	1,908	6,335	502	6,837	2,638	79	**9,554**
Prince Edward Island	779	11	147	120	83	79	213	1,432	397	1,829	537	19	**2,385**
Quebec	15,718	2,728	8,270	1,534	—	119	664	29,042	56,873	85,915	3,918	1,589	**91,422**
Ontario	16,245	5,048	4,003	2,443	1,068	2,244	15,131	46,182	7,556	53,738	10,248	7,287	**71,273**
Manitoba	2,393	537	1,021	149	26	148	2,127	6,401	138	6,539	2,785	345	**9,669**
Saskatchewan	1,610	550	1,012	380	—	221	2,434	6,207	89	6,296	1,760	380	**8,436**
Alberta	2,535	1,974	1,803	513	27	287	19,377	26,516	1,574	28,090	2,795	616	**31,501**
Northwest Territories	531	31	318	57	—	43	309	1,289	—	1,289	491	73	**1,853**
British Columbia	9,580	1,314	1,669	494	—	223	11,300	24,580	213	24,793	5,492	1,751	**32,036**
Yukon	195	—	112	16	—	23	7	353	—	353	81	99	**533**
Canada	**61,108**	**12,397**	**20,699**	**6,783**	**1,204**	**4,320**	**56,519**	**163,030**	**68,192**	**231,222**	**33,600**	**12,519**	**277,341**

Table 5

Manpower Consultative Service (MCS) Agreements 1983-84

Region	Assessment and Mobility Agreements	Community Adjustment Committees	Manpower Consultative Service Expenditures – Vote 15		
			Regular ($000)	Under Community Adjustment Communities ($000)	**Total ($000)**
Newfoundland	6	—	54	—	**54**
Nova Scotia	38	—	509	—	**509**
New Brunswick	22	1	91	25	**116**
Prince Edward Island	3	—	35	—	**35**
Quebec	292	3	2,676	65	**2,741**
Ontario	128	3	1,350	125	**1,475**
Manitoba	9	—	65	—	**65**
Saskatchewan	4	—	567	—	**567**
Alberta/Northwest Territories	12	—	252	—	**252**
British Columbia/Yukon	44	1	905	47	**952**
Canada	**558**	**8**	**6,504**	**262**	**6,766**

Table 6

The Industry and Labour Adjustment Program (ILAP): program statistics for designated communities as they relate to ILAP 1983-84

Designated community	Training				Mobility (exploratory and relocation)		Portable Wage Subsidy*		Job Creation program (CEP**)		Labour adjustment benefits		**Total costs/commitments (excluding Labour Adjustment Benefits) ($000,000)**
	Critical Trade Skills		Enhanced allowances										
	Trainee starts	Costs/ commitments ($000)	Trainee starts	Costs/ commitments ($000)	Assistances	Costs/ commitments ($000)	Vouchers issued	Costs/ commitments ($000)	Jobs	Costs/ commitments ($000)	Applications approved	Labour Canada costs ($000)	
Designation period March 16, 1981 to March 16, 1983													
Port Cartier/Sept-Îles, Que.	5	43.0	82	153.1	—	—	—	—	—	—	134	479.8	**0.2**
Sydney, N.S.	14	58.0	28	22.2	—	5.5	—	—	—	—	141	335.4	**0.1**
Tracy/Sorel, Que.	6	111.7	25	20.4	—	—	—	—	—	—	110	617.8	**0.1**
Windsor, Ont.	261	1,121.9	45	49.1	6	0.1	—	—	7	61.8	299	707.1	**1.2**
Designation period January 28, 1982 to July 28, 1983													
Brantford, Ont.	91	450.5	138	237.3	—	—	236	981.8	85	479.4	13	24.0	**2.1**
Chatham, Ont.	49	327.9	47	70.7	—	—	14	58.2	117	597.2	3	69.2	**1.1**
Designation period January 28, 1982 to January 28, 1984													
McAdam, N.B.	8	29.7	30	7.2	—	—	—	—	125	590.4	—	1.7	**0.6**
Montmagny/L'Islet, Que.	7	79.2	13	10.2	1	1.0	5	20.8	122	652.9	39	608.7	**0.8**
Designation period March 29, 1982 to September 29, 1983													
Asbestos/Thetford Mines, Que.	—	—	222	379.1	8	3.6	1	4.2	90	487.3	50	128.3	**0.9**
Designation period April 7, 1982 to April 7, 1983													
Kitchener/Waterloo, Ont.	—	—	2	1.6	—	—	—	—	22	245.3	—	0.4	**0.2**
Designation period December 22, 1982 to April 1, 1984													
Port Alberni, B.C.	26	55.2	97	134.3	23	27.7	60	249.6	271	1,789.6	25	41.9	**2.3**
Sudbury, Ont.	65	400.2	262	321.3	189	310.4	—	—	249	1,000.0	6	10.0	**2.0**
Total	**532**	**2,677.3**	**991**	**1,406.5**	**227**	**348.3**	**316**	**1,314.6**	**1,088**	**5,903.9**	**820**	**3,024.3**	**11.6**

This report includes 1982-83 carry-over activities and costs. ILAP activity and program expenditures may be accumulated, to meet commitments, for up to two years beyond the termination of ILAP community designation periods.

* Incorporated into Career-Access Program effective September, 1983.
** Community Employment Program, incorporated into Canada Works Program effective September, 1983.

Table 7

The Industry and Labour Adjustment Program (ILAP): non-ILAP labour adjustment measures for designated community areas 1983-84

	Training		Mobility (exploratory and relocation)		Job Creation Program		Unemployment insurance		Manpower Consultative Service		Program for Employment-Disadvantaged		Work Sharing		Others		Total costs/ commitments ($000,000)
	Trainee starts	Costs/ commitments ($000)	Assistances	Costs/ commitments ($000)	Jobs	Costs/ commitments ($000)	Renewal claims	Benefit payments ($000)	Workers covered	Costs/ commitments ($000)	Participants	Costs/ commitments ($000)	Participants	Costs/ commitments ($000)	Placements	Counselling interviews	
Designation period March 16, 1981 to March 16, 1983																	
Port-Cartier/ Sept Îles, Que.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sydney, N.S.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tracy/Sorel, Que.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Windsor, Ont.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Designation period January 28, 1982 to July 28, 1983																	
Brantford, Ont.	331	266	14	1	16	65	7,393	17,368	100	3	34	93	438	495	4,487	2,392	17.8
Chatham, Ont.	90	144	19	8	6	18	3,675	8,604	967	48	94	105	26	77	1,021	840	8.9
Designation period January 28, 1982 to January 28, 1984																	
McAdam, N.B.	68	98	-	-	-	-	104	1,262	-	-	-	-	-	-	171	39	1.4
Montmagny/ L'Islet, Que.	178	775	64	21	10	175	7,329	18,609	-	-	4	17	124	127	686	1,163	19.6
Designation period March 29, 1982 to September 29, 1983																	
Asbestos/ Thetford Mines, Que.	212	2	299	66	154	578	7,781	-	-	-	17	44	6	Not available	1,570	2,154	0.7
Designation period April 7, 1982 to April 7, 1983																	
Kitchener-Waterloo, Ont.	83	-	8	-	-	-	3,854	-	-	-	30	-	95	568	355	661	-
Designation period December 22, 1982 to April 1, 1984																	
Port Alberni, B.C.	654	506	26	13	396	2,088	7,350	17,046	-	-	17	44	39	119	1,502	1,596	19.7
Sudbury, Ont.	1,766	1,742	776	158	-	-	39,438	68,328	12	5	235	822	73	98	8,948	12,654	71.0
Total	**3,382**	**3,533**	**1,206**	**267**	**582**	**2,924**	**76,924**	**131,217**	**1,079**	**56**	**431**	**1,125**	**801**	**1,484**	**19,100**	**21,499**	**139.1**

Total CEIC ILAP-related and regular programs costs/commitments ($000,000) 150.7

Data compiled only for months in which community designations were in effect.

Table 8

Employment Development Branch: funding and impact
1983-84

	Funding ($000,000)				Estimated impact			
	Total	Program operating costs	Program contributions (Consolidated Revenue Fund)	UI funds	Total participants*	Total equivalent years	Participants under UI*	Equivalent years under UI
Canada Works	723.1	66.5	562.8	93.8	232,800	51,200	17,400	5,000
LEAD	103.0	10.4	92.6	—	16,500	9,100	—	—
Career-Access	93.6	10.8	82.8	—	44,100	20,300	—	—
Job Corps	32.6	4.4	28.2	—	2,800	2,100	—	—
Summer Canada-remainder**	57.2	15.7	41.5	—	25,700	5,400	—	—
Employment creation grants and contributions	45.3	1.5	43.8	—	—	—	—	—
Total	**1,054.8**	**109.3**	**851.7**	**93.8**	**321,900**	**88,100**	**17,400**	**5,000**

* Carry-over plus new starts.
** Includes DND, RCMP, Federal Internships and Projects, and CECs for Students.

Table 9

Employment Development Branch: Job Creation Programs — **Youth**
1983-84

Programs	Total participants*	New starts	Person-year equivalents	Percentage of total participants	Costs ($000,000)
Canada Works	101,100	94,600	22,100	44	287.7
LEAD	4,400	1,100	2,400	27	27.6
Career-Access	24,900	N/A**	6,600	56	49.9
Job Corps	1,000	200	700	34	11.1
Summer Canada-remainder	25,700	25,700	5,400	100	57.2
Total	**157,100**	**121,600**	**37,200**	**49**	**433.5**

* Carry-over plus new starts.
** Not applicable.

Table 10

Employment Development Branch: Job Creation Programs — **Women**
1983-84

Programs	Total participants*	New starts	Person-year equivalents	Percentage of total participants	Costs ($000,000)
Canada Works	70,900	63,300	15,200	30	201.8
LEAD	5,900	1,500	3,300	36	37.1
Career-Access	17,200	N/A**	8,000	39	38.7
Job Corps	1,300	100	900	45	14.6
Summer Canada-remainder	10,800	10,800	2,500	42	27.9
Total	**106,100**	**75,700**	**29,900**	**33**	**320.1**

* Carry-over plus new starts.
** Not applicable.

Table 11

Employment Development Branch: Job Creation Programs — **Disabled** 1983-84

Programs	Total participants*	New starts	Person-year equivalents	Percentage of total participants	Costs ($000,000)
Canada Works	3,400	2,400	700	1	10.2
LEAD	700	200	400	4	4.1
Career-Access	5,700	N/A**	2,700	13	11.8
Job Corps	300	100	200	11	3.6
Summer Canada-remainder	100	100	—	0.4	0.4
Total	**10,200**	**2,800**	**4,000**	**3**	**30.1**

* Carry-over plus new starts.
** Not applicable.

Table 12

Employment Development Branch: Job Creation Programs — **Natives** 1983-84

Programs	Total participants*	New starts	Person-year equivalents	Percentage of total participants	Costs ($000,000)
Canada Works	22,100	18,100	4,700	10	66.7
LEAD	3,600	900	2,000	22	22.7
Career-Access	1,600	N/A**	900	4	6.0
Job Corps	900	100	700	32	10.4
Summer Canada-remainder	1,300	1,300	400	5	5.5
Total	**29,500**	**20,400**	**8,700**	**9**	**111.3**

* Carry-over plus new starts.
** Not applicable.

Table 13

Direct Job Creation: synopsis — regional allocation/contributions — UI funds anticipated 1983-84

Expenditures ($000)

Regions	Canada Works	LEAD	Career-Access	Job Corps	Summer Canada-remainder	**Total**
Newfoundland	47,343	8,830	2,580	1,237	1,715	**61,705**
Nova Scotia	31,684	8,446	3,260	231	2,030	**45,651**
New Brunswick	35,539	4,374	2,670	183	1,877	**44,643**
Prince Edward Island	7,589	7,302	910	125	359	**16,285**
Quebec	194,580	34,064	24,090	5,056	12,681	**270,471**
Ontario	167,769	8,714	28,480	6,492	11,846	**223,301**
Manitoba	19,508	7,574	3,620	3,657	2,110	**36,469**
Saskatchewan	12,727	3,701	3,640	2,196	1,781	**24,045**
Alberta/Northwest Territories	21,820	3,069	4,420	5,843	2,225	**37,377**
British Columbia/Yukon	118,028	6,573	9,140	3,169	4,862	**141,772**
Unallocated	—	—	—	—	—	**—**
Total	**656,587**	**92,647**	**82,810**	**28,189**	**41,486**	**901,719**

Insurance

Unemployment Insurance (UI) continued to play an essential role in Canada's economy in 1983 by providing income support totalling $10.2 billion to 3.4 million claimants, an increase of more than 8 percent over the 1982 figure.

More claimants in 1983 meant a greater workload for all Commission staff. Legislative changes in June and the decision to continue Work Sharing put further strain on the organization but claims were processed and claimants paid without serious delay.

Improved claims processing

To help improve service to the public, the Commission introduced new procedures to process claims. By the end of 1983, claimants were required to wait an average of 21 calendar days until their claims were processed — 3 days less than the year before.

Record of Employment

The most important document in the UI system is the Record of Employment (ROE) which the employer must fill out every time a worker leaves a job. The information on the form is needed to pay benefits.

There were two studies of the ROE form and the reporting system during 1983. One was an internal study by the Commission with representatives from government and the private sector. The Commission and Revenue Canada, Taxation (RC,T) also studied the ROE. Both studies found the present system as simple and efficient as possible under the present legislation and that it serves the purposes of employers, claimants and the Commission well. The Canada Employment and Immigration Commission-RC,T study will be continued through 1984. It will provide an up-to-date analysis of any administrative problems in the ROE system.

A program was undertaken in 1982 to help make employers aware of the importance and the value of the ROE. This program and the continuing studies are expected to help reduce overpayments.

Comprehensive Tracking System

To help manage the UI program, the Commission began using the Comprehensive Tracking System (CTS) in 1983. The CTS was designed to meet the needs of the Auditor General, the Comptroller General, and Treasury Board. The system identifies the causes of both overpayments and underpayments. Commission errors and those outside the Commission are identified by the CTS. The system also identifies the reason for the errors.

Managers at all levels in the Commission will be able to identify problem areas and respond to them more quickly through the CTS. This will enable the Commission to improve accuracy as well as speed of delivery.

Legislative changes

On June 3, 1983, Bill C-156 received Royal Assent. Three areas were affected by the Bill:

- Seasonal fishing benefits — Bill C-156 reaffirmed the Commission's power to pay benefits to self-employed fishermen while providing the regulatory authority to implement some of the changes suggested by the Kirby Task Force on Atlantic Fisheries. These changes included a benefit period for winter fishermen, a better means of calculating the benefit rate, and allowing benefits only to those with a minimum of six weeks fishing.
- Maternity benefits were simplified to allow greater flexibility and fairness for women. The most significant change was the elimination of the "magic 10" rule which had required maternity claimants to have ten weeks of employment around the time of conception. The benefit period for maternity claims was also made more flexible to allow for premature or delayed births and to allow pregnant women to claim regular or sickness benefits.
- Adoption benefits were introduced for the first time. A maximum of 15 weeks of benefits is now available to one or the other parent in the case of a legal adoption.

During the year there were also several regulatory changes that had an effect on the UI program. Agricultural and horticultural day workers received greater access to UI benefits, Puerto Rico and the Virgin Islands were included in a reciprocal agreement with the U.S.A., the powers of Revenue Canada to collect unpaid premiums were extended and the Tax Court of Canada was granted the authority to decide on questions of insurability.

Public understanding of UI

The UI program is extremely complex which creates a problem in our communications with the public. Recognizing this difficulty, the Commission has begun to simplify written material, such as forms and correspondence. Legislation, while written to be accurate and unequivocal, has been made as clear as possible for the non-expert.

The Social Insurance Number

There were 485,920 new Social Insurance Numbers (SIN) issued during 1983-84. The Commission also amended 181,644 existing records and replaced 174,796 SIN cards.

Premium Reduction Program

Employers with qualified wage loss insurance plans can reduce their UI premiums, but must share this reduction with the employees covered by the plan. In 1983, 31,300 employers received a premium reduction totalling $271 million (up from $263 million in 1982). Employees of these employers represent more than 50 percent of the Canadian work force.

Audits of participating employers were introduced in 1982 to detect and prevent abuse of the Unemployment Insurance account through the Premium Reduction Program.

Boards of Referees service

There are 98 Boards of Referees centres in Canada. In June 1982, the Commission began a pilot project to allow people living more than 80 kilometres from a Board centre to have their appeals heard by telephone. The pilot project proved successful and the Commission will implement it nationally in 1984-85.

Developmental uses of UI funds

In 1977, the UI Act was amended to include developmental uses of UI funds. Funds could in effect be used as income maintenance for claimants on approved work sharing agreements, job creation projects, and training courses.

Financial operations of the Unemployment Insurance program

Pursuant to Section 2(1)(z) of the Unemployment Insurance Act, 1971, financial operations are recorded on a calendar year basis.

Benefit payments

Unemployment insurance benefits paid totalled $10,169 million in 1983. This is $1,594 million higher than the $8,575 million paid out in 1982. After adjusting for benefit overpayments, cancelled warrants and benefit repayments, the net benefits in 1983 amounted to $10,063 million. The reasons for the increase in benefits paid may be summarized as follows:

a) number of claims

In 1983 the number of persons who received benefits increased to 3,445,000 from 3,201,000 in 1982. The annual rate of unemployment also increased from 11.0 percent in 1982 to 11.9 percent in 1983. This occurred in spite of an actual decrease in the number of claims allowed to 3,030,000 in 1983 from 3,403,000 in 1982, as fewer persons became unemployed but the duration of unemployment increased.

b) average weekly benefit

In 1983 the average weekly benefit was $154.88, a 7.1 percent increase over the 1982 average of $144.60. Since benefit rates are related to claimants' earnings, increases in wages

and salaries resulted in higher benefits. Increases in the maximum weekly benefit, to $231 in 1983 from $210 in 1982, are another reason for the increase.

c) special benefits

Special benefits including sickness, maternity and age 65 increased to $542 million in 1983 from $509 million in 1982. Most of this increase was in the maternity category which increased to $344 million in 1983 from $316 million in 1982.

d) fishing benefits

Fishing benefits totalled $142 million in 1983, an increase of $30 million over the $112 million paid in 1982. A higher average weekly benefit and longer duration on claims as well as a slight increase in fishing claims explain this large increase. The increase also resulted in part from the regulatory changes to implement the recommendations of the Task Force on Atlantic Fisheries.

e) training benefits

Training benefits in 1983 amounted to $226 million, an increase of $24 million over the 1982 figure of $202 million. This increase was due mainly to a higher average weekly benefit. The number of UI claimant trainees enrolled increased slightly from 86,300 in 1982 to 86,900 in 1983.

f) Work Sharing benefits

Work Sharing benefits paid in 1983 remained at $83 million. In 1983, 109,000 claimants participated in Work Sharing, and their average weekly benefit was $48.40.

g) Job Creation benefits

Job Creation benefits paid in 1983 amounted to $107 million, an increase of $83 million over the 1982 figure of $24 million. In 1983, a total of 42,000 claimants worked on UI/Job Creation projects and their average weekly benefit was $244.20.

Investigation and control

During 1983, 1,097,000 investigations were completed. Of these, 342,000 disqualifications and disentitlements were imposed and 308,000 overpayments totalling $82 million were established. A total of 98,000 administrative penalties were imposed under the authority of Section 47 of the Unemployment Insurance Act. The value of these penalties was $10 million. During the year, approximately 7,400 prosecutions were started and fines of $3 million were imposed by the courts.

Improving control of expenditures

The Report on Hirings (ROH) is an ongoing program to identify overpayments. With the help of employers, incorrect payments are spotted and investigated. The program, which has been streamlined and made more efficient, is an example of how the UI program benefits from cooperation with premium payers.

About 73,000 employers have been participating in the Report on Hirings program. By the end of 1983, approximately 228,000 investigations were completed resulting in the discovery of some 74,000 overpayments. The ROH program returned more than $18 million in overpayments, fines, and penalties.

Premium revenue

Under Part IV of the Unemployment Insurance Act, the Department of National Revenue, Taxation collects unemployment insurance premiums from employees and employers for EIC. Premium revenue transferred to EIC, in any year, is an estimate of the premiums which will be collected that year, and this amount is finally determined when income tax returns are processed the following year. The employee and employer premiums transferred from Revenue Canada, Taxation in 1983 amounted to $7,017 million — $2,224 million higher than the transfers of $4,793 million in 1982. The increase in premium transfers resulted from a number of factors:

a) number of contributors

The average insured population, estimated by Statistics Canada, increased to 10,797,000 in 1983 from 10,648,000 in 1982. However, when the increase in the average number of beneficiaries from 1,138,000 in 1982 to 1,250,000 in 1983 is considered, the number of contributors increased only marginally to 9,547,000 in 1983 from 9,510,000 in 1982.

b) average weekly insurable earnings

Average weekly insurable earnings increased for two reasons. First, the Act requires that the maximum weekly insurable earnings be increased annually according to the Earnings Index for that year. In 1983 the maximum weekly insurable earnings were raised to $385 from $350 in 1982. Second, since insurable earnings are directly related to an employee's earnings, increases in wages and salaries also contributed to the increase in average weekly insurable earnings.

c) premium rates

In 1983 the premium rate for employees increased to $2.30 per $100 of insurable earnings from $1.65 per $100 in 1982. The premium rate for employers (1.4 times the employee rate) increased to $3.22 per $100 of employees' insurable earnings from $2.31 in 1982.

d) premium reduction

Employers with qualified wage loss insurance plans are entitled to premium reductions and they must share these with employees. The number of employer units receiving premium reductions increased to 31,300 in 1983 from 30,500 in 1982. As a result, employers received an estimated $271 million in premium reductions in 1983 — up from $263 million in 1982.

Administrative costs

Section 135 of the Unemployment Insurance Act states that the costs of administration of this Act, which includes the National Employment Service, will be determined in the manner prescribed by the regulations. Since the actual administrative costs of Employment and Immigration Canada are calculated on a fiscal year basis, the costs for a calendar year are calculated as 9/12 of the amount for a fiscal year plus 3/12 of the amount for the previous fiscal year. The administrative costs calculated in accordance with this formula amounted to $823 million in 1983.

Section 132(2)(b) of the UI Act also provides that all amounts collected by the Commission for services rendered to other government departments or agencies or to the public shall be credited to the UI Account. Approximately $5.4 million was recovered in 1983.

For each year the administrative costs in the UI financial statements represent the amount determined by the regulatory formula less the amounts recovered pursuant to Section 132(2)(b). Net administrative costs in 1983 amounted to $818 million.

Government contributions

Pursuant to Sections 136 and 146 of the Unemployment Insurance Act, the federal government shares part of the benefit costs of the Unemployment Insurance Program. Government contributions consist of the cost of regionally extended benefits, extension benefits paid to claimants participating in job creation projects or undertaking training courses, and net benefits paid to self-employed fishermen, i.e. benefits less premiums collected.

In 1983, the government contributions amounted to $2,811 million, an increase of $1,035 million from the 1982 government contributions of $1,776 million.

The large increase in government contributions is due to the fact that more beneficiaries were receiving regionally extended benefits in 1983. This also contributed to an increase in the average duration of benefits from 22 weeks in 1982 to 27 weeks in 1983.

Balance of the Unemployment Insurance Account

The 1983 operations resulted in a deficit of $1,457 million (including a net interest charge of $409 million). The cumulative deficit at the end of 1983 amounted to $3,854 million. The deficit was financed by advances from the Consolidated Revenue Fund.

Report to the Minister
of Employment and Immigration
on the examination of
the accounts and financial transactions of the
CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT
for the year ended December 31, 1983

AUDITOR GENERAL OF CANADA VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

AUDITOR'S REPORT

The Honourable John Roberts, P.C., M.P.
Minister of Employment and Immigration

I have examined the balance sheet of the Canada Employment and Immigration Commission relating to the Unemployment Insurance Account as at December 31, 1983 and the statement of revenue, expenses and deficit for the year then ended. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances.

In my opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Commission relating to the Unemployment Insurance Account as at December 31, 1983 and the results of its operations for the year then ended in accordance with the accounting policies set out in Note 2 to the financial statements applied on a basis consistent with that of the preceding year.

In addition, I wish to mention that overpayments and underpayments of benefits still exist. However, as mentioned in Note 6 to the financial statements, the Commission continues its efforts to identify reliably and consistently the extent and causes of overpayments and underpayments in order to improve its controls over benefit processing.

Kenneth M. Dye, F.C.A.
Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
August 23, 1984

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Balance Sheet
as at December 31, 1983

ASSETS

	1983	1982
	(in thousands of dollars)	
Deposit with Receiver General for Canada	$ 92,016	$ 114,223
Due from claimants (Note 3)	121,140	118,164
Due from Canada (Note 4)	87,065	-
	$ 300,221	$ 232,387

LIABILITIES AND DEFICIT

	1983	1982
	(in thousands of dollars)	
Unredeemed warrants	$ 385,795	$ 444,438
Tax deductions from warrants	56,284	64,804
Due to Canada (Note 4)	-	38,378
Advances from Canada (Note 5)	3,711,716	2,081,468
	4,153,795	2,629,088
Deficit	(3,853,574)	(2,396,701)
	$ 300,221	$ 232,387

Approved by the Commission:

Executive Director
Finance and Administration

Chairman

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Statement of Revenue, Expenses and Deficit
for the year ended December 31, 1983

	1983	1982
	(in thousands of dollars)	
Revenue		
Premiums	$ 7,017,369	$ 4,792,933
Penalties	9,819	6,460
	7,027,188	4,799,393
Expenses		
Benefits (Note 6 and Schedule)	10,062,617	8,454,518
Administration	817,993	771,975
Interest on advances from Canada and on deposit with Receiver General for Canada	409,315	89,103
Doubtful accounts	4,709	(12,427)
	11,294,634	9,303,169
Excess of expenses over revenue before Government's share of benefits	4,267,446	4,503,776
Government's share of benefits (Schedule)	2,810,573	1,775,803
Excess of expenses over revenue for the year	1,456,873	2,727,973
Deficit (surplus) at beginning of the year	2,396,701	(331,272)
Deficit at end of the year	$ 3,853,574	$ 2,396,701

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Notes to Financial Statements
December 31, 1983

1. Authority and objective

The Canada Employment and Immigration Commission, a departmental Crown corporation named in Schedule B to the Financial Administration Act, administers the Unemployment Insurance Act, 1971 as amended. The objective of the Act is to provide short-term financial relief and other assistance to eligible workers. The financial operations relating to this objective are reported through the Unemployment Insurance Account.

In the accounts of Canada, the Unemployment Insurance Account was established by Section 131 of the Act. All amounts received under the Act are deposited in the Consolidated Revenue Fund and credited to this Account. Benefits and the cost of administration of the Act are paid out of the Consolidated Revenue Fund and charged to this Account.

2. Accounting policies

(a) Premiums

Under Part IV of the Act, the Minister of National Revenue is responsible for collecting premiums from employers and employees. These premiums are recorded based on the estimate for the current year and include adjustments between actual and estimated premiums of prior years.

(b) Interest

Interest on the balance of the account with Receiver General for Canada and interest on advances from Canada are recorded on an accrual basis.

(c) Penalties

Penalties, levied pursuant to Section 47 of the Act, are recorded on an accrual basis.

(d) Benefits

Benefits represent warrants issued during the year less benefit overpayments identified by the Commission during the year and benefit repayments received and estimated receivable under Section 142 of the Act.

.. 2

(e) Administration

The costs of administration of the Act are determined by the Unemployment Insurance Regulations and are charged to the Account by the Commission.

(f) Government's share of benefits

The Government's share of benefits is recorded on an accrual basis.

3. Due from claimants

	1983	1982
	(in thousands of dollars)	
Benefit overpayments and penalties	$ 75,459	$ 60,882
Less: allowance for doubtful accounts	15,319	15,418
	60,140	45,464
Benefit repayments under Section 142 of the Act	61,000	72,700
	$ 121,140	$ 118,164

Uncollectable benefit overpayments and penalties written-off during the year under authority of Section 60(2) of the Regulations amounted to $4.8 million (1982 -$4.1 million).

4. Due from (to) Canada

	1983	1982
	(in thousands of dollars)	
Government's share of benefits	$ 100,435	$ 34,333
Premiums	(2,631)	(18,067)
Interest on deposit with Receiver General for Canada	25	(1,387)
Administration expenses	(10,847)	(53,402)
Benefit repayments	149	186
Other	(66)	(41)
	$ 87,065	$ (38,378)

.. 3

5. Advances from Canada

Advances from Canada are made under Section 137 of the Act and the Unemployment Insurance Account Advance Regulations, by means of promissory notes which bear annual interest compounded semi-annually at rates varying from 9.75% to 16.375%. The balance as at December 31 consists of $3,328 million ($1,990 in 1982) in principal and accrued interest of $383.7 million ($91.5 million in 1982). Of this amount of $3,328 million in principal, $1,648 million is repayable in 1984 and $1,680 million in 1985.

6. Overpayments and underpayments of benefits

The Commission is responsible for exercising the control necessary to ensure the initial and continuing eligibility of approximately 3.5 million individual claimants to whom benefits were paid in 1983, while providing prompt and efficient service to those who are entitled to receive benefits under the Act.

Because of the large number of claimants to be monitored and the requirement for prompt service, internal control procedures are selective rather than universal in application and the Commission relies mainly on the verification of claims after claimants have begun to receive benefits.

The comprehensive tracking system, which was implemented during the year, indicates clearly that overpayments and underpayments of benefits still exist. The objective of the system is to identify the causes and to estimate the amount of overpayments and underpayments on a basis similar to previous studies by the Auditor General of Canada. The Commission is now implementing measures to ensure that this objective is met in the near future.

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Schedule of Benefits
for the year ended December 31, 1983

	1983		1982	
	Total	Government's Share	Total	Government's Share
	(in thousands of dollars)			
Initial	$ 5,671,731	$	$ 5,462,167	$ -
Extended duration of employment and national unemployment rate	949,897		629,435	-
Extended regional unemployment rate	2,680,553	2,680,553	1,674,593	1,674,593
Work sharing	84,940		77,245	-
Maternity	341,828		311,030	-
Sickness	174,370		173,339	-
Special severance	17,539		16,944	-
	9,920,858	2,680,553	8,344,753	1,674,593
Fishing	141,759	130,020	109,765	101,210
	$10,062,617	$ 2,810,573	$ 8,454,518	$ 1,775,803

The benefits for the extended regional unemployment rate and the fishing benefits are the sole responsibility of the Government.

The Government's share of fishing benefits represents the benefits paid minus the fishing premiums which are collected for the Government of Canada.

Table 14

Unemployment insurance: benefits paid 1982 and 1983

Benefits paid	1982 ($000,000)	1983 ($000,000)
By province		
Newfoundland	384.1	460.0
Nova Scotia	352.7	398.4
New Brunswick	388.0	447.4
Prince Edward Island	69.0	81.7
Quebec	2,899.4	3,048.2
Ontario	2,380.6	2,859.4
Manitoba	250.4	310.5
Saskatchewan	169.9	218.5
Alberta	495.5	908.8
British Columbia	1,162.5	1,399.6
Yukon	14.1	19.8
Northwest Territories	7.4	14.5
Interstate	1.7	2.3
Canada (gross)	8,575.4	10,169.1
Less: overpayments and cancelled warrants	42.9	60.5
benefit repayments	78.0	46.0
Canada (net)	8,454.5	10,062.6
By type		
Regular	7,646.0	9,069.5
Sickness	174.4	179.5
Maternity	316.0	344.2
Age 65	18.2	18.5
Fishing*	111.9	141.8
Training	202.1	225.8
Work Sharing	83.2	83.1
Job Creation	23.7	106.7
Canada (gross)	8,575.4	10,169.1
Less: overpayments and cancelled warrants	42.9	60.5
benefit repayments	78.0	46.0
Canada (net)	8,454.5	10,062.6

* Benefits to self-employed fishermen are provided for by special regulations made under Section 146 of the Unemployment Insurance Act. The Act also provides that the government assumes the full costs for payment of these benefits.

Immigration

Canada's history and culture have been formed in large part by immigration. Today, as in the past, Canada needs immigration, and continues to welcome immigrants from anywhere in the world, without respect to ethnic, religious, or racial backgrounds. The prime consideration in our Immigration Program today, however, must be our national goals and the role of Canada's immigration law and policy in contributing in a positive way to the fulfillment of these goals.

Each year thousands of people come to Canada, as visitors, students, temporary foreign workers, returning residents, or immigrants wanting to build a new future here.

The Immigration Program is responsible for:

- recruiting and selecting people suitable as future residents and citizens;
- admitting refugees and other special groups;
- protecting Canadians against undesirable non-Canadians;
- examining all people seeking entry to Canada;
- investigating immigration violations, holding enquiries, processing immigration appeals, and arranging for the departure of undesirables;
- adjudicating cases concerning both admission to or the right to remain in Canada, and detention in or removal from Canada; and
- helping immigrants adapt to the social, economic, and cultural life of Canada through services provided by federal, provincial, and municipal governments or voluntary agencies.

Recruitment and Selection

In consultation with the provinces, the Commission recruits, selects, and admits immigrants, foreign students, and temporary foreign workers to Canada.

Immigration levels

Immigration levels planning proceeds from an independent analysis of each of the three main immigration components — economic, humanitarian, and family reunification — resulting in an immigration intake responsive to Canada's economic and social objectives. The Minister reports annually to Parliament on the number of immigrants to be admitted during any given time period, and on the economic and demographic factors considered. The sixth report, tabled on November 1, 1983, covered 1984, 1985, and 1986. It indicated that the restriction on selected workers, imposed in 1982 because of the economic environment in Canada, would continue at least through 1984.

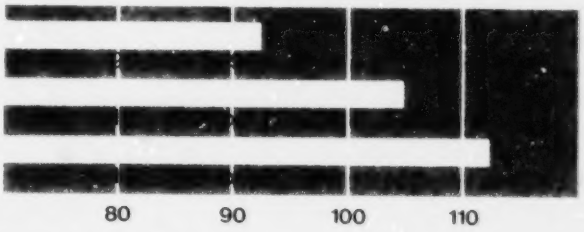

Immigration planning ranges

Immigration components

In planning immigration levels each component of the immigration movement is considered: family class; refugees and other victims of displacement or persecution; and independent categories (selected workers, entrepreneurs, self-employed persons, assisted relatives, and retirees). Components for which levels were announced include:

- 1984 government-assisted refugee intake to remain at the 1983 level of 12,000 including a contingency reserve of 2,000;
- 6,000 to 8,000 workers with arranged employment who are exempt from the selected worker restriction;
- 50,000 family class landings annually over the planning period.

Annual Refugee Plan

Canada expresses its humanitarian concern for refugees in very concrete ways: this country is the fourth largest financial contributor to the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR). It also makes significant

donations to international relief organizations such as the International Red Cross. As a member of the executive committee of the UNHCR, Canada seeks diplomatic solutions to problems which produce refugees. Its major international contribution to refugee resettlement is outlined in the Annual Refugee Plan, contained in the immigration levels report. The number of refugees to be resettled in Canada is determined by the federal government after consultation with the UNHCR, provincial governments, and Canadian refugee aid and advocacy organizations, particularly church groups. Refugee intake is planned only one year in advance because of the volatile nature of the international refugee situation.

During 1983, the Annual Refugee Plan for the acceptance of 10,000 government-assisted refugees was 90 percent fulfilled. Allocations for the Middle East and Africa, where there are large refugee populations, were not met, but efforts are being made to identify people with special needs in these regions. Indications are that momentum and recognition of our programs are increasing.

The allocation for Latin America, not met in 1982, was oversubscribed in 1983.

In addition to refugees brought to Canada with the assistance of the federal government, private and family groups may also help refugees enter Canada and thus increase Canada's overall commitment to refugee relief. In 1983, of those who resettled in Canada, 4,000 came under private sponsorship, and 3,400 under special humanitarian programs for family members from Lebanon, Poland, and El Salvador. Some refugees were resettled without assistance because they appeared to be self-supporting. In total about 17,000 persons benefitted from Canada's refugee and humanitarian programs in 1983.

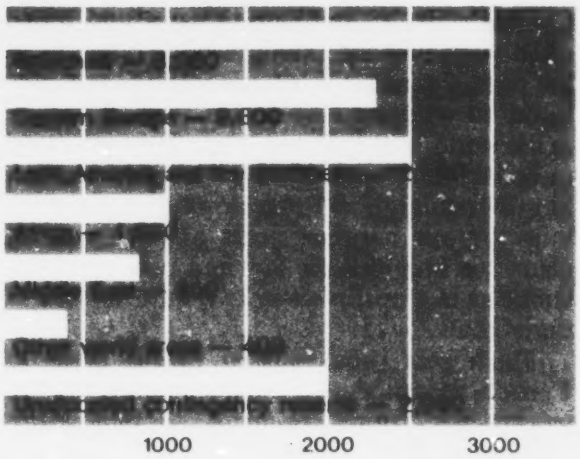

Government-assisted refugee allocations, 1984

The Immigration Act requires that the Minister consult with provincial governments before the federal government determines future levels of immigration. Territorial governments have also been consulted since 1982. In addition, some 115 non-governmental organizations, including employer, employee, academic, and environmental groups, were canvassed. Refugee consultations involved the UNHCR, provincial governments, and Canadian refugee aid and advocacy organizations, particularly church groups.

Special measures

Guatemala: Guatemalans were included in the Political Prisoners and Oppressed Minorities Designated Class in March 1984, and special measures for Guatemalans came into effect immediately. These measures facilitate family reunification. Guatemalans with close relatives in Canada are allowed to immigrate under relaxed criteria, and those already in the country and who have eligible relatives here may apply from within Canada. Deportations to Guatemala are suspended for one year. Guatemalan visitors who have no relatives in Canada may remain and work. They may apply for permanent residence after one year if they demonstrate ability to adapt to Canadian life.

Sri Lanka: Following the outbreak of intercommunal violence in Sri Lanka in July 1983, special measures were implemented in September 1983. Under these measures, Sri Lankans with relatives in Canada are eligible to immigrate under relaxed criteria, and may apply from within Canada if they were here temporarily at the beginning of this program. Other Sri Lankans temporarily in Canada are allowed to extend their stays, and if necessary to work, while awaiting a return to normal conditions in their country.

El Salvador: Special measures for Salvadorans were expanded in 1983. Nearly 2,000 Salvadorans came to Canada as refugees during the 1983 calendar year, including 273 political prisoners who were released in El Salvador. The remainder were selected in Mexico, in various Central American countries, and in the United States.

Lebanon: Special measures announced on June 15, 1982, continued. These provide for assessment under relaxed immigration selection criteria for relatives of Canadian citizens and landed immigrants normally resident in Lebanon who are directly affected or displaced by the conflict. The measures also enable Lebanese visitors who cannot return to Lebanon because of the war to apply for permanent residence while in Canada.

Poland: Special measures invoked in 1981 continued in 1983. In late 1983 conditions in Poland became more settled and the Polish Special Measures were subsequently terminated as of January 1, 1984. Nevertheless, Polish political prisoners and detainees continue to be processed by Warsaw under the Designated Class Regulations for Political Prisoners and Oppressed Persons.

Honolulu Conference: Representatives of the UNHCR and principal countries involved in the resettlement of Indochinese refugees (Canada, the U.S.A., Australia, and Japan) met in Honolulu in August, 1983. The former Minister of Employment and Immigration, the Honourable Lloyd Axworthy, stressed the importance of a continued search for international solutions to the problem of 200,000 Indochinese refugees still in camps in Thailand, Hong Kong, and elsewhere in Southeast Asia.

Selected worker restriction

Because of Canadians' employment difficulties associated with the economic downturn, the admission of selected workers from abroad has been restricted since May 1, 1982. The restriction applies to all immigrants who are subject to labour market criteria in the immigration selection ("point") system except those with arranged employment. Family class immigrants and refugees are exempt from this requirement as are entrepreneurs and self-employed persons.

Entrepreneurial program

Business immigrants contribute to the economic recovery in Canada as they create jobs and inject new capital into Canadian businesses.

Preliminary statistics for 1983 indicate 524 entrepreneurs and 1,456 self-employed persons came to Canada and created or preserved about 4,500 jobs. Based on figures gathered at immigration posts abroad and applied to actual landings, they brought about $1 billion to Canada. Although they account for only about four percent of all principal applicants, the funds they brought represent approximately 50 percent of the estimated total funds brought by all immigrants in 1983.

New measures, implemented on January 1, 1984, are designed to derive even greater benefits from business immigration, and to expedite the admission of experienced business people from abroad. The Immigration Regulations were amended to provide a more flexible definition of entrepreneur, and to accord entrepreneurs a higher processing priority at posts abroad. Under the new definition, an entrepreneur must establish or purchase a business which employs one or more Canadians and which is beneficial to the economy. In addition, the entrepreneur must participate actively in the business.

Entrepreneurial development officers with special training are stationed at key Canadian missions abroad to counsel and select entrepreneurs. While business proposals from prospective entrepreneurs are reviewed by officials of the province of destination, greater emphasis is placed on the applicants' credentials and business experience. Qualified entrepreneurs who have not yet determined the exact nature of the business to be operated may be admitted providing they locate a suitable enterprise within two years, after which they will be granted permanent residence.

A comprehensive monitoring system in Canada has been set up to help entrepreneurs establish businesses, and to evaluate the benefits of business immigration.

Foreign entertainers

The Commission has established consultative committees with groups representing the entertainment industry. These committees continued to examine issues and policies which will lead to increased employment and development opportunities for Canadians.

Settlement

Throughout the year, the Commission helped recently-arrived immigrants and refugees adapt to the economic, social, and cultural life of Canada. Settlement assistance was provided through a variety of programs delivered by Commission offices across Canada, in cooperation with other federal departments, other levels of government, and the private sector.

Transportation Loans Program

Transportation loans were granted to immigrants and refugees to pay for medical examinations and transportation to Canada. Loans to refugees are interest-free. The interest rate for other immigrants was 9.875 percent from January 1 to December 31, 1983, and 10.65 percent from January 1 to December 31, 1984. Loan recoveries totalled $10,497,694 for the year.

Adjustment Assistance Program

Financial assistance was provided to indigent newcomers for the basic needs of life (food, clothing, shelter) and household needs (furniture, appliances, etc.) under the Adjustment Assistance Program. This fund also paid the transportation costs of handicapped refugees coming to Canada. Expenditures totalled $24,636,346 for 1983-84.

Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP)

The number of voluntary organizations across Canada that entered into contracts with the Commission totalled 136 and figures for 1983-84 indicate a total cost of $3,151,124 for settlement services to immigrants. Direct services included reception, information, interpretation, orientation, and counselling.

In early 1984, revised terms and conditions for the program were approved. Changes included:

- eliminating one of the eligibility criteria to make the program available to more immigrants;
- reducing the administrative requirements for agencies receiving ISAP funds.

Special needs refugees

Federal-provincial agreements with the provinces of Manitoba and Newfoundland provide for the admission and settlement of special needs refugees.

In 1983, 153 special needs refugees were admitted to Canada and provided with settlement assistance: four under the Handicapped Refugee Program, 49 under the Tubercular Refugee Program, 91 under the Joint Assistance Program, and nine under the Unaccompanied Minors Program.

Federal role

The report of the Canada Employment and Immigration Commission-Secretary of State Task Force, completed in December 1981, provided the basis for a series of discussion papers on the federal role in the settlement and integration of immigrants.

The discussion papers set forth a number of broad policy guidelines, and were distributed to provincial governments and non-governmental organizations. Consultations with both groups took place during May and June 1983 and resulted in the changes to the ISAP as outlined above.

Enforcement

The enforcement program implements control measures applying to visitors, students, temporary workers, immigrants, and returning residents to prevent immigrants or visitors from entering or staying in Canada, should their presence endanger the public health or welfare of Canadians or threaten national security. Activities include identification, apprehension, arrest, bonding, detention, prosecution, and appeal and litigation procedures.

Enforcement activities at ports of entry during the 1983-84 fiscal year included:

- two million examinations of persons seeking admission;
- more than 25,000 reports on persons suspected of being members of inadmissible classes;
- nearly 72,000 investigations at inland offices;
- 18,981 persons reported or arrested for possible removal from Canada.

The Federal Court of Canada received 1,432 applications; of these 1,153 were resolved, 56 were allowed, 982 dismissed, and 115 withdrawn. The balance are outstanding. The Commission made six appeals to the Federal Court during the same period. Two of the Commission's appeals were dismissed, two were allowed and two were withdrawn. The Supreme Court of Canada received 487 appeals; 122 were dismissed, three were withdrawn, and 362 were outstanding.

Commission officials represent the Minister in the vast majority of cases heard by the Immigation Appeal Board (IAB). During the 1983-84 fiscal year, the IAB received 1,555 new refugee determination applications. Of these, 110 were allowed to proceed to a hearing, 1,278 were not allowed and determined not to be refugees, 87 were dismissed for lack of proper documentation, and 23 were withdrawn. The IAB also received a total of 1,435 appeals of which 1,181 were against sponsorship refusals made by Commission officers and 247 against removal orders made by adjudicators, and seven appeals were made by the Minister against favourable decisions of adjudicators.

A commissioned report on illegal migrants in Canada prepared by W.G. Robinson, Special Advisor to the former Minister, was released in June 1983. It expressed the view that amnesties have not proven to be a viable solution to the problem of illegal migration. The report did however indicate that illegal residents who were eligible to apply under the 1973 general amnesty and who have resided in Canada continuously since then should be assessed for discretionary landing according to the criteria of that program. In keeping with the report's recommendations, a committee of senior Commission officials, chaired by a Member of Parliament, was established to review the cases of long-term illegal migrants against defined criteria on a case-by-case basis. The report also highlighted improved port of entry control as an essential preventive mechanism. In late 1983, the Commission undertook pilot projects on an experimental basis at Montreal's Mirabel Airport and Toronto International Airport to provide more in-depth immigration examination, documentation, and monitoring. The results of these projects are being analyzed.

The report's recommendation to expand the visitor visa requirement to all countries except the U.S.A. was not supported. The list of visa-exempt countries is reviewed regularly and visa exemptions are withdrawn where control problems exist. Since 1977, the visitor visa exemption has been withdrawn from 18 countries.

During 1983-84, six countries were removed from the visitor visa exemption list: Sri Lanka and Bangladesh (September 8, 1983); and Jamaica, Guyana, Guatemala and Peru (March 14, 1984). In addition, in November 1983, in-

transit travel privileges were rescinded for nationals from certain identified problem countries.

In the 1983-84 fiscal year, the increased use of fraudulent passports and visas on a worldwide basis became a major enforcement concern for Canada. In an effort to curb this increase and to assist the airlines in identifying fraudulent documentation, the Commission sent five teams of immigration officers to work for two-week periods at major European airports identified as embarkation points for non-genuine visitor traffic. Indications are that this approach has positive results in reducing the incidence of fraudulent documentation and in alerting airlines to the need for thorough checking of the documentation of Canada-bound passengers.

Adjudication

Adjudicators in 14 centres across Canada preside at Immigration inquiries involving persons who are alleged to be in breach of the Immigration Act and Regulations. Adjudicators determine whether these individuals may be allowed to enter or stay in Canada.

In 1983-84, adjudicators concluded 9,180 inquiries, and issued 5,099 deportation orders, departure notices and exclusion orders. The remaining 4,081 persons were either allowed to enter or remain in Canada, or their inquiries were terminated for other reasons.

In addition, 10,744 inquiries were in progress on March 31, 1984. Of these, 9,986 were adjourned pending determination of claims to refugee status. The backlog in the refugee determination process has had a detrimental effect on the efficiency of the immigration inquiry system.

As required by the Immigration Act, adjudicators held 7,442 detention reviews. The high number is partially a result of long-term detentions and the statutory requirement to review detention every seven days, and partially a result of the high volume of work.

Refugee claims were made in 6,722 inquiries, or 54 percent of the 12,431 inquiries opened in 1983-84. This compares with 3,646 refugee claims made at inquiries in 1982-83 or 36 percent of the 10,183 inquiries opened. In 1983-84, 3,574 inquiries were concluded after the resumption of an inquiry adjourned for a refugee claim.

During the fiscal year, 204 cases appealed to the Federal Court were decided: the Court dismissed 148, allowed 48 to withdraw, and allowed eight. There were, as of March 31, 1984, 217 cases outstanding before the Federal Court.

Operational Procedures and Case Review

Ministerial correspondence

It has been a long-standing practice for people to write to the Minister directly, or through a third party such as legal counsel and Members of Parliament, to request status reports on cases in process or reviews of unfavourable case decisions. In 1983 more than 5,000 such representations were considered and answered by the Minister. This usually involved obtaining reports from posts overseas and offices in Canada and review of the cases by Commission officials.

Special case review

A review committee acting as a senior administrative body provides final Headquarters review of cases with unusual circumstances. In 1983 the committee handled 2,002 cases; 274 or 13.6 percent were approved, 1,632 or 81.5 percent were refused, and 96 or 4.8 percent were deferred or directed elsewhere.

Landings in Canada

Section 9(1) of the Immigration Act requires each immigrant to apply for and obtain a visa before appearing at a port of entry. The law does allow applications for landing in Canada under certain conditions, and the section under which almost all persons are so landed is A115(2). This section allows the landing, by Order-in-Council, of persons for reasons of public policy or for compassionate or humanitarian considerations. Another group

that can be landed in Canada includes persons who have been on Minister's Permit for five years.

Under A115(2), officers may identify cases for the Minister to recommend to the Governor-in-Council when the proper and strict application for other sections of the Act or Regulations would be against the national interest of Canada or would constitute, for humanitarian and compassionate reasons, an undue degree of hardship. Examples of such situations include:

- the existence of family dependants such as spouse, children, and aged parents;
- unusually difficult circumstances in the country of origin (special programs exist for El Salvador, Guatemala, Sri Lanka, and Lebanon);
- long-term or de facto residence in Canada;
- reasons of public policy or national interest such as persons affecting the economic, cultural, social or scientific aspects of life in Canada.

For those who are extended favourable consideration, but who cannot comply with all requirements of the Immigration Act and Regulations, an Order-in-Council must be obtained. As this creates, in effect, an exception to the law, it requires considerable time to process. It must be established that the person concerned meets both the criteria for exception and other immigration requirements. In addition, six to eight months are needed for the administrative process of obtaining an exemption of the visa/immigration regulations from the Governor-in-Council.

In 1983 there were 13,965 landings in Canada, a decrease of 5 percent over the 1982 figure of 14,707.

Perez decision

As a result of the Federal Court of Appeal decision, May 25, 1982, in the case of E.A. Jiminez-Perez vs. the Minister of Employment and Immigration, any person in Canada can apply for permanent residence, together with a request to the Governor-in-Council pursuant to Section 115(2) of the Immigration Act, for exemption from the requirement that he/she apply and obtain an immigrant visa abroad. The court ruled that immigration officers have a duty to process all requests, which must be presented to the Governor-in-Council to enable that body to determine whether special relief should be granted. Prior to this decision, only requests which the officer recommended were forwarded to the Governor-in-Council. The decision is under appeal to the Supreme Court of Canada.

This Court-imposed requirement has serious implications for all aspects of the administration of the Immigration program at both ports of entry and inland offices. As applicants are being received from across Canada, procedures consistent with the court decision were established to ensure the quickest turnaround time possible.

Foreign operations

Socialist Republic of Vietnam

As a result of an agreement concluded in 1980 between the Government of Canada and the Government of Vietnam, Canadians with relatives in Vietnam have been able to bring their immediate family members to Canada.

From a modest 599 arrivals from Vietnam during 1980-81, approximately 3,400 Vietnamese joined their relatives in Canada in 1983-84. Visa officers at the Canadian Embassy in Bangkok made regular trips to Vietnam to interview applicants.

Eastern Europe

During the year under the special measures program for Poland, the Canadian Embassy in Warsaw issued 3,460 visitor visas and 1,705 promises of immigrant visas. A total of 1,524 immigrant visas were issued to relatives who were issued exit permits by the Government of Poland.

Representations were made on several occasions by the Department of External Affairs both in Ottawa to resident foreign missions, and by the Canadian embassies in various East European capitals to obtain the permission to

emigrate for relatives of Canadian citizens and residents under the family reunification program. Canadian embassies in Moscow, Warsaw and Bucharest were especially active.

Finally, several posts in Western Europe, in particular Rome and Vienna, continued to process the applications of Eastern Europeans under Canada's program for refugees and those in a like situation who had succeeded in leaving countries of Eastern Europe. A total of 2,697 persons obtained visas under this program.

Latin America

With tension increasing in Central America, Canada's Latin American Refugee Program provided a means to resettle refugees who could not be protected in the area through integration projects. In 1983, 2,220 Central American refugees entered Canada under this program. The program was conducted mainly by the Canadian Embassy in Mexico City which made several trips to interview persons in the troubled areas.

The establishment of visa offices at the Canadian missions in Costa Rica and Guatemala during 1984 will provide increased service to the area.

Also, during 1983 following a Salvadoran amnesty to many political prisoners, the Department of External Affairs in conjunction with the Canada Employment and Immigration Commission, Health and Welfare and the RCMP, sent a team to that country for three weeks to select applicants under the special El Salvador Political Prisoner Program. A total of 72 candidates were selected. Including families, approximately 300 persons were resettled in Canada in 1983-84.

In South America, the missions in Buenos Aires and Santiago continued to select persons for resettlement under the special program for political prisoners in Argentina, Chile, and Uruguay.

Africa and the Middle East

Targets were initially established for refugees from both the Middle East (800) and Africa (1,000). During 1983-84, immigrant visas were issued to 318 and 616 persons respectively, as fewer refugees than anticipated required resettlement outside those areas. When this became known, some of the places originally allotted to this program were transferred to Central America so that it could exceed its original target of 2,000.

The Lebanese Special Measures remained an ongoing program for Beirut as well as other Canadian missions in the vicinity to which Lebanese candidates could apply.

South Asia

Sri Lanka and Bangladesh were removed from the list of visa-exempt countries in September 1983. Temporary duty officers have been assigned to work in these countries until permanent visa offices can be established at the High Commissions in Colombo and Dhaka in the new fiscal year.

As of March 31, 1984, a total of 2,475 Sri Lankans were being processed under the program, 201 of them in Canada.

Hong Kong

During 1983-84, there was an increase in applications at the Canadian High Commission in Hong Kong in almost every visitor and immigrant category. Visa activity is expected to increase again in 1984-85. It appears that many residents of Hong Kong are seeking an alternative to remaining in the colony after the change in political control in 1997.

Table 15

Intended destination of immigrants
1979-80 to 1983-84

Region	Fiscal year				
	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
Newfoundland	571	553	446	377	263
Nova Scotia	1,466	1,519	1,469	1,085	845
New Brunswick	1,414	954	990	674	559
Prince Edward Island	297	162	145	139	103
Quebec	22,053	20,076	22,306	20,371	15,132
Ontario	57,684	58,079	55,834	50,420	38,642
Manitoba	5,849	7,243	5,133	4,705	3,975
Saskatchewan	3,227	3,315	2,311	2,034	1,767
Alberta	14,317	19,325	19,688	15,992	10,552
British Columbia	18,555	24,112	22,062	17,482	14,145
Yukon/Northwest Territories	213	215	180	156	136
Not stated	99	16	891	26	55
Canada	**125,745**	**135,569**	**131,455**	**113,461**	**86,174**

Table 16

Principal countries of last permanent residence of immigrants coming to Canada 1982-83 and 1983-84

Country	Fiscal year		Percentage difference	
	1982-83	1983-84		
Europe				
Britain	13,559	5,125	62.2	–
Portugal	1,980	773	61.0	–
Italy	1,343	763	43.2	–
France	2,366	1,468	38.0	–
Netherlands	1,537	667	56.6	–
German Fed. Rep.	4,388	2,121	51.7	–
U.S.S.R.	342	177	48.3	–
Poland	8,295	4,543	45.2	–
Czechoslovakia	799	1,243	55.6	+
Greece	841	531	36.9	–
Others	6,191	4,679	24.4	–
Total	**41,641**	**22,090**	**47.0**	–
Africa				
South Africa, Rep. of	877	390	55.5	–
Egypt	809	502	38.0	–
Tanzania	509	367	27.9	–
Kenya	275	302	9.8	+
Morocco	458	345	24.7	–
Zimbabwe	196	59	69.9	–
Others	1,212	1,600	32.0	+
Total	**4,336**	**3,565**	**17.8**	–
Asia				
Vietnam	5,312	7,444	40.1	+
Hong Kong	6,337	6,884	8.6	+
China	2,807	2,106	25.0	–
India	7,604	7,021	7.7	–
Phillippines	4,959	4,194	15.4	–
Laos	328	782	138.4	+
Kampuchea	1,644	1,356	17.5	–
Israel	1,192	520	56.4	–
Lebanon	1,052	810	23.0	–
Iran	1,230	1,400	13.8	+
Other Asia	6,833	5,237	23.4	–
Total	**39,298**	**37,754**	**3.9**	–

Table 16 (concluded)

Country	Fiscal year		Percentage difference	
	1982-83	1983-84		
Australasia				
Australia	500	346	30.8	–
New Zealand	299	130	56.5	–
Others	18	5	72.2	–
Total	**817**	**481**	**41.1**	–
North & Central America				
U.S.A.	9,092	6,773	25.5	–
Mexico	561	462	17.7	–
El Salvador	1,274	2,803	120.0	+
Guatemala	190	417	119.5	+
Others	171	245	43.3	+
Total	**11,288**	**10,700**	**5.2**	–
Caribbean				
Jamaica	2,738	2,290	16.4	–
Haiti	2,993	2,404	19.7	–
Trinidad-Tobago	964	705	26.9	–
Barbados	288	226	21.5	–
Others	1,278	841	34.2	–
Total	**8,261**	**6,466**	**21.7**	–
South America				
Guyana	3,420	2,242	34.4	–
Chile	880	763	13.3	–
Argentina	608	262	57.0	–
Peru	411	224	45.5	–
Colombia	362	198	45.3	–
Others	880	658	25.2	–
Total	**6,561**	**4,347**	**33.7**	–
Oceania				
Fiji	789	475	39.8	–
Mauritius	293	162	44.7	–
Others	64	30	53.1	–
Total	**1,146**	**667**	**41.8**	–
Not stated	113	104	8.0	+
Grand total	**113,461**	**86,174**	**24.1**	–

Table 17

Where immigrants came from 1979-80 to 1983-84

Region	Fiscal year				
	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
Europe	34,919	41,525	47,878	41,641	22,090
Africa	4,100	4,091	5,101	4,336	3,565
Asia	62,701	63,309	48,519	39,298	37,754
Australasia	1,415	1,489	1,246	817	481
North & Central America	9,880	11,308	11,542	11,288	10,700
Caribbean	6,241	7,177	9,550	8,261	6,466
South America	5,700	5,717	6,257	6,561	4,347
Oceania	723	947	1,002	1,146	667
Not stated	36	6	360	113	104
Total	**125,715**	**135,569**	**131,455**	**113,461**	**86,174**

Table 18

Immigration by intended occupational group 1982-83 and 1983-84

Occupational group	Fiscal year 1982-83	Fiscal year 1983-84	Percentage difference	
Destined for the labour force				
Entrepreneurs	472	604	28.0	+
Managerial, administrative	3,173	1,766	44.3	–
Natural sciences, engineering and mathematics	6,591	2,439	63.0	–
Social sciences and related	584	367	37.2	–
Religion	469	490	4.5	+
Teaching	1,628	1,167	28.3	–
Medicine and health	2,646	1,552	41.4	–
Artistic, literary, performing arts	986	646	34.5	–
Sport and recreation	99	82	17.2	–
Clerical	5,459	3,267	40.2	–
Sales	1,994	1,464	26.6	–
Service	4,233	3,827	9.6	–
Farming, horticultural and animal husbandry	1,968	1,358	31.0	–
Fishing, hunting, trapping	56	43	23.2	–
Forestry and logging	23	18	21.7	–
Mining and quarrying including gas and oil	81	52	35.8	–
Processing	922	686	25.6	–
Machining	1,784	915	48.7	–
Fabricating, assembling and repairing	5,066	3,723	26.5	–
Construction	1,983	1,521	23.3	–
Transport equipment operating	701	593	15.4	–
Material handling	348	220	36.8	–
Other crafts and equipment operating	270	168	37.8	–
Others	9,096	9,143	0.5	+
Total workers	**50,632**	**36,111**	**28.7**	**–**
Not destined for the labour force				
Spouse*	17,194	15,004	12.7	–
Children	11,409	6,988	38.8	–
Students	22,110	17,462	21.0	–
Dependants other than children	401	702	75.1	+
Others	11,715	9,907	15.4	–
Total non-workers	**62,829**	**50,063**	**20.3**	**–**
Grand total	**113,461**	**86,174**	**24.1**	**–**

*Fiancés(ées) included with spouse under legislation.

Table 19

Landings by class in Canada: major source areas and Canadian destination 1983-84

	Class					
	Family class	Refugees and designated class	Assisted relatives	Others	Total	Percent of total
Major source area						
Africa and Middle East	2,672	1,937	492	2,564	7,665	8.9
Asia, Australasia and Oceania	21,668	5,119	2,911	5,103	34,801	40.4
U.S.A.	3,857	46	62	2,808	6,773	7.9
Balance of Americas	8,987	2,939	480	2,335	14,741	17.1
Europe	6,257	4,092	971	5,645	16,965	19.7
Britain	2,824	34	107	2,160	5,125	6.0
Not stated	54	5	5	40	104	—
Total	**46,319**	**14,172**	**5,028**	**20,655**	**86,174**	**100.0**
Canadian destination						
Newfoundland	131	9	2	121	263	0.3
Nova Scotia	367	97	28	353	845	1.0
New Brunswick	240	63	20	236	559	0.7
Prince Edward Island	19	16	4	64	103	0.1
Quebec	7,064	2,161	1,066	4,841	15,132	17.6
Ontario	21,498	6,195	2,238	8,711	38,642	44.8
Manitoba	2,036	870	270	799	3,975	4.6
Saskatchewan	749	547	97	374	1,767	2.1
Alberta	5,531	2,362	811	1,848	10,552	12.2
British Columbia	8,549	1,850	485	3,261	14,145	16.4
Yukon/Northwest Territories	91	2	7	36	136	0.2
Not stated	44	—	—	11	55	—
Total	**46,319**	**14,172**	**5,028**	**20,655**	**86,174**	**100.0**

Table 20

Employment and Student Authorizations issued 1983-84

Employment Authorizations	**133,827**
Student Authorizations	**94,391**

Refugee Status Advisory Committee

In 1983-84, the Refugee Status Advisory Committee continued to implement recommendations contained in the 1981 Ministerial Task Force report on the Determination of Refugee Status in Canada. Four additional private members were appointed to the Committee and the Secretariat was also enlarged in an attempt to deal with a growing number of claims and an expanding backlog. A librarian was assigned to organize the Committee's resource centre and to maintain contact with the many groups and institutions concerned with human rights generally and with refugees in particular.

During 1983-84 claims processed decreased from 3,148 to 2,648. The year-end backlog of 2,673 claims was an increase of 55 percent over 1982-83. The decrease in the number of claims processed reflects the substantial decline in manifestly unfounded claims. Fewer than 10 percent of the present backlog are judged to be in this category.

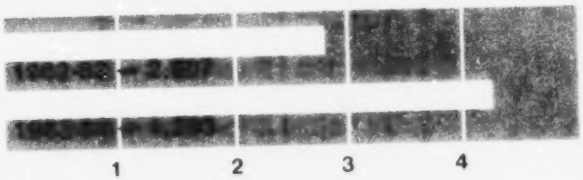

Total claims for refugee status

Despite the various measures introduced to make the existing procedures more efficient and equitable, concern continues about the inherent weaknesses of the present system. The Minister appointed Professor Ed Ratushny, Director of the Human Rights Education and Research Centre, to advise him on alternatives to the existing system. Professor Ratushny will prepare a report for public discussion.

Table 21

Refugee Status Advisory Committee

	Claims received	Claims completed	Claims accepted	Percentage accepted	Backlog
1978	685	639	235	36.7	79
1979	1,165	1,085	362	33.4	213
1980	1,505	1,003	263	26.2	619
1981-82	3,582	2,020	453	23.0	2,096
1982-83	2,807	3,148	609	20.0	1,479
1983-84	4,283	2,648	1,084	39.7	2,673

Table 22

Refugee Status Advisory Committee: ministerial decisions by area
1978-79 to 1983-84

	1978-79		1979-80		1980-81		1981-82		1982-83		1983-84	
	Total claims completed	accepted	Total claims completed	accepted	Total claims completed	accepted	Total claims completed	accepted	Total claims completed	accepted	Total claims completed	accepted
Africa and Middle East	338	140/41%	224	31/14%	214	45/21%	310	121/39%	284	158/55%	470	356/76%
Asia and Australia	88	3/0.15%	82	14/17%	124	22/18%	638	22/3%	1,800	42/.02%	876	251/29%
Europe	242	47/19%	186	17/9%	271	27/10%	324	72/22%	242	112/46%	158	65/41%
Western Hemisphere	897	397/44%	647	312/48%	814	208/26%	743	237/31%	821	297/36%	1,164	381/33%
Total	**1,565**	**587/38%**	**1,139**	**374/33%**	**1,423**	**302/21%**	**2,015**	**452/22%**	**3,147**	**609/19%**	**2,668**	**1,053/39%**

Support Services

Strategic Policy and Planning

Strategic Policy and Planning is responsible for the research and policy analyses that ensure labour market, immigration and income-related policies and programs are developed and implemented in a manner consistent with national economic and social goals.

During 1983-84, major themes of projects and activities in labour market research and policy analysis were:

- changing skill requirements resulting from technological change;
- skill development leave, particularly in the context of the Report of the National Advisory Panel entitled *Learning for Life — Overcoming the Separation of Work and Learning;*
- the labour market position of youth and associated issues including the transition from school to work;
- continued support to the work of the Department in improving human resources planning in the private sector.

Immigration-related activities included studying:

- alternatives to the approach of selecting immigrants;
- demographic aspects of immigration in the context of population projections;
- a strategic framework to determine future immigration levels;
- the economic and social adaptation of immigrants and refugees; and
- the issues surrounding Canada's participation in the International Population Conference in Mexico in August 1984.

Several unemployment insurance projects were undertaken to determine the effect of UI premiums on the financial situation of firms. The impact of UI premiums on the most important macro-economic variables (gross national product, level of employment, cost of unemployment, etc.) was reviewed.

These studies have provided one of the bases for determining the 1984 UI premium rate. Assessments continued of the labour market and of the financial situation of individuals no longer receiving benefits. New maternity benefit policies aimed at increasing the program's equity were developed and implemented.

Development of the Canadian Occupational Projection System (COPS) continued during the year. Preliminary estimates of the future demand for occupations are being issued to provinces and key private sector representatives to secure private sector input and judgment into the COPS. The Student Flow Model, which estimates the number of individuals entering the labour force from the formal education system, has been developed to the stage of implementation. A hospital sector study has been completed and studies of the shipbuilding and the automotive sectors have been started.

Consultation on COPS has been ongoing with provincial and private sector representatives. Federal-provincial technical meetings on COPS were held in Ottawa in April and November 1983. A National Private Sector Working Group on COPS was created, comprising representatives from business and labour. One of the recommendations of this Working Group was that a series of regionally or sectorally-focused workshops be held throughout Canada to discuss human resource issues. This recommendation was approved by the Minister, and the first two of these workshops were held in Saskatoon in January 1984, and in Winnipeg in March 1984.

The Planning and Accountability system emphasized the development of the conceptual framework and data base necessary to support the environmental assessment and strategic planning functions of the Commission/Department.

During the year, work began on producing improved computerized data files from the Commission's administrative data bases to assist analysis of current programs and development of policy alternatives.

The Strategic Policy and Planning group also participated in the work of the OECD Manpower and Social Affairs Committee and its various working parties. In addition, it was involved in the deliberations of several international policy development groups, particularly the International Labour Organization (ILO).

In accordance with a five-year evaluation plan, a number of important pre-evaluation assessment studies and evaluation reports were completed and the results incorporated into the development and modification of a number of the Commission policy initiatives. In particular, pre-evaluation assessment studies were completed covering the Commission's immigration program and specific unemployment insurance and job creation initiatives. Evaluation reports were finished with respect to the work sharing, training and major job creation initiatives.

Finance and Administration

Financial Services

During 1983-84, in cooperation with Strategic Policy and Planning, the main features of the new Planning and Accountability Process were successfully implemented. This included the continuing development of a comprehensive, integrated and streamlined process, providing clear goals for the staff of the Commission/Department and enhancing management planning, control and accountability at all levels. The process is fully integrated with the Government's Policy and Expenditure Management System.

Administration

Accessibility program
In 1983-84 structural barriers were removed from 296 offices bringing to 637 the number of offices able to provide service to the physically disabled. A five-year plan has been developed with Public Works Canada to correct the deficiencies in an additional 331 offices.

CEC of the 80's
In support of the Revitalization of Employment Services initiative, prototype CECs of the 80's were opened in Bridgewater, Nova Scotia and Windsor, Ontario. The CEC of the 80's creates a functional and more pleasing work environment for CEC clients and staff.

Signage program
In 1983-84, exterior signage at 296 field offices was upgraded to meet Federal Identity Program (FIP) requirements. By March 31, 1984, signage at 610 of 702 offices met FIP requirements.

Toll-free service
Implementation of a national toll-free telephone service in Commission/Department field offices was completed in 1983-84. This service provides all Canadians with toll-free access to information on the Commission's programs and services through their local CEC or CIC.

Personnel

The Personnel Division assists the Commission/Department in acquiring and maintaining a competent work force. Services include hiring, training, counselling, payment of employees as well as advice on labour relations, bilingualism, and programs for women, Native people, disabled persons, human resources planning, and data management.

Labour-management consultation processes, and labour-management relationships again took on added significance during 1983-84. Effective dialogue was maintained with employee representatives during the Public Sector Compensation Restraint Program and the absence of a collective bargaining forum throughout the year. A policy on the protection and security of staff was developed and implemented. A comprehensive labour relations reporting system also was introduced during the year.

Several major human resource initiatives undertaken this fiscal year were:

- development and implementation of a policy to ensure that the staff of the Department

receive the maximum benefits and protection, to the degree possible from adverse impacts of technological change;
- revision of the Performance Review and Employee Appraisal Policy to take effect in fiscal year 1984-85;
- development of a policy on Career Planning and Review, to match employee career aspirations to organizational needs, for implementation on a pilot basis in 1984-85;
- human resources planning and management activities and procedures to integrate into the Planning and Accountability Process of the Commission/Department.

Work continued on developing improved staff selection tools and techniques and a policy on the use of selection tests was issued. Because of the success of a pilot project in the Nova Scotia region, the concept of a Staffing Inventory of Partially Assessed Candidates was introduced on an experimental basis in two large regions. A significant improvement in the situation of employees affected by integration and decentralization was also achieved.

After detailed briefing, regions and headquarters have an Affirmative Action plan in place. Special and remedial measures for the three target groups were identified and are now being implemented. Nationally, the goal of 149 women at specific groups and levels was achieved with the exception of the SM/EX levels where 50 percent of the established goals were reached. There was a net increase of 24 known indigenous and 54 known disabled employees during 1983-84. Training modules were developed and distributed to help managers, supervisors, Affirmative Action officers in EIC, other government departments, and the private sector acquire a better understanding of the Affirmative Action strategy.

Treasury Board approved the Department's multi-year Official Languages Plan and renewed the Department's three-year exemption from the requirement to submit an annual plan for its approval. The first year of operations under the new official languages memoranda of understanding between the Deputy Minister/Chairman and his chief executives has proven very successful and new memoranda have been developed for 1984. Special efforts were made to improve and expand relations with the minority language public in all regions.

The Commission/Department began development of an automated personnel services system designed to reduce delays in the staffing of positions and to facilitate more advanced and positive human resource planning.

Public Affairs

Through a comprehensive communications program the Public Affairs Branch carried out its 1983-84 information program and informed Canadians of the programs and services available through the CEIC.

Public Affairs directed communications efforts in 1983-84 at specific client groups, in particular youth, women, Natives, disabled persons, and employers. Vigorous campaigns were conducted and overview brochures, pamphlets, and audio-visual materials were produced and distributed across the country. The materials were designed to give these target groups the information necessary to benefit from Commission programs and to assist them in becoming active participants in the labour market.

In addition to national advertising campaigns aimed at specific target groups, publications for young people and women were distributed nationally to several million households.

Employers were the target of an extensive advertising and direct mail campaign which was launched to encourage them to undertake human resource planning. As part of the campaign, two new overview booklets were distributed and made available at Canada Employment Centres. In addition, an audio-visual presentation was developed.

COPS — a computerized system used to project labour supply and demand — was explained to business, labour, and other levels of government through a new booklet and a por-

table exhibit. The branch also continued to publish a quarterly tabloid directed at organized labour in Canada.

A wide-ranging program of brochures, direct mail, media relations, and regional and local public relations was required to keep Canadians and Canadian employers informed of their rights and responsibilities under the Unemployment Insurance Act. Special mailings were also used to advise both publics of modifications to the Act.

In 1983 major changes were made to the UI Act through Bill C-156. All existing publications were revised and new publications were developed to reflect the changes. An information package was marketed to target groups particularly affected by the change, such as women and fishermen.

The Public Affairs Branch continued to support Immigration program and policy initiatives in 1983-84 by producing and revising information materials for prospective immigrants, refugees, and immigrant aid and sponsoring organizations. A nation-wide media announcement of the extension of the Illegal Migrant Review Program was designed and implemented by the branch and the annual Immigration Levels Report and companion Backgrounder were also published and distributed.

Systems and Procedures

Systems and Procedures gave automated support to the delivery of the Commission's programs and services by:

- maintaining and enhancing the Unemployment Insurance (UI) Pay Systems to ensure continued efficient processing of record-level workloads;
- continuing the technological updating of the UI pay process by installing more optical character recognition equipment, programmable mail inserters, and upgraded computer processors;
- implementing new systems, procedures and training packages in preparation for the introduction of UI Legislation — Bill C-56;
- continuing the implementation of the Insurance Online System with installations in Ontario, Quebec, and the Prairie Provinces. Plans have been completed to install the remaining sites in 1984-85;
- enhancing UI abuse detection systems by implementing the Consolidated Overpayment Detection System;
- continuing development of the National Employment Services System in coordination with the plans for the Revitalization of the Employment Service;
- continuing the implementation of the Metropolitan Order Processing System with installations in Quebec City, Southern Ontario, and the Prairie Provinces. Plans have been completed to install the remaining sites in 1984-85;
- developing, in co-operation with External Affairs, a concept for a new computer-assisted immigration processing system.

Executive Secretariat

The Executive Secretariat supports the work of the Commission's executive management and coordinates a range of corporate-wide activities. The mandate of the Executive Secretariat includes Executive Management Services, Intergovernmental Affairs and External Liaison, Public Rights, Planning and Projects Coordination, Security Planning and Coordination and Emergency Planning.

Executive Management Services:

- designed and implemented information systems to provide data bases for private sector briefings, corporate workplans and commitment control systems for corporate activities; and
- prepared a strategic approach and workplan for improved relations with economic partners: business, labour, provincial governments and others.

During 1983-84, the Conference Secretariat was established to provide secretariat services

to some of the Department's corporate committees. It organized a labour/management meeting, coordinated arrangements for and advised on the planning of regional human resources workshops.

The activities of Intergovernmental Affairs and External Liaison included three major international events: the International Labour Organization (ILO) Conference, the Commonwealth Employment/Labour Ministers' Meeting, and the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) Conference on Employment Growth in the Context of Structural Change. It participated in the preparation of the meeting of the Copenhagen Group, the International Institute of Humanitarian Law Conference and also arranged information and briefing sessions in Canada for officials from Australia, Barbados, Germany, Netherlands, Sweden, United Kingdom and Zimbabwe.

The Directorate organized two Deputy Ministers' Conferences in March 1984. It also played a role in negotiating and cataloguing various agreements with provincial governments and other federal departments.

Public Rights Administration Directorate, responsible for administering the *Access to Information Act*, the *Privacy Act* and the *Canadian Human Rights Act*, responds to requests for access to information held by the the Department and protects the release of personal information provided to the Department.

The *Access to Information Act* was implemented on July 1, 1983, giving the public the right to examine information contained in records under the control of federal government institutions. In the first nine months of operation, the Access Division of the Public Rights Administration Directorate received 85 requests for information under the Act. Of the 53 requests concluded, 18 exemptions were invoked concerning the partial exemption of documents.

The *Privacy Act* which came into force on July 1, 1983, gave individuals the right to obtain, notate and correct personal information in federal government records. Disclosure of personal information to third parties is restricted. During the first nine months, the Department received 1,303 requests and 45 exemptions were invoked under the Act. The revisions to the annual *Privacy Index* helped individuals seeking access to their personal records.

To ensure that human rights matters are considered in the development of Canada Employment and Immigration Commission policies, programs and services, the Directorate provided advice, guidance and training to the Department management through consultation, workshops and training modules concerning the requirements the *Canadian Human Rights Act*. During the past year the Commission implemented the recent amendments, including expanded grounds of discrimination, to the *Canadian Human Rights Act* passed in July 1983.

The Public Rights Administration Directorate monitored compliance with the requirements of the *Canadian Human Rights Act* through operational audits over the past year. It identified and eliminated discriminatory practices. The coordination of the investigation of complaints is a principal responsibility of the Directorate. In 1983-84, 29 human rights complaints against the Commission/Department were registered with the Canadian Human Rights Commission. There were nine unresolved complaints carried over from previous years. All complaints are under review.

Cabinet strengthened its priority for improved public access to government and improved quality of service. In response to this, the Chairman's Committee on Corporate Initiatives was established — with the Planning and Projects Coordination (P & PC) Directorate serving as its secretariat — to broaden the scope of service improvement to all levels and regions in the Commission/Department. The P & PC, with the support of the Centre for Service to the Public (Department of Supply and Services), has also coordinated improvements in management and support operations as well as front-line service delivery programs. Two major pilot inititatives in the Manitoba region: Qualiserv (in-

tegrated participative management process), and the Canada Public Help Centre (advocacy and advisory assistance to clients with special needs).

The Directorate of Security Planning and Coordination, which incorporates the responsibilities of the Departmental Security Officer, made significant progress in developing a comprehensive security awareness program which, when completed, will encompass all aspects of Corporate Security. Employees will be asked to attend briefings and seminars to become informed on both the security concerns of the Commission/Department and individual security responsibilities.

Preliminary steps have been taken to rewrite the Departmental Security Manual to incorporate policies and procedures for all components of Corporate Security.

The administration of a special control program for the receipt, storage and distribution of sensitive security information continues to be an important responsibility of the Directorate.

Internal Audit

The Internal Audit Bureau is a significant component of the Commission's control process. Reporting to the Chairman/Vice-Chairman, it provides comprehensive audit coverage to the Commission's operations.

In 1983-84, emphasis continued to be placed on the cyclical audits of selected national programs in line with a long-range plan.

The Commission Audit/Evaluation Committee held meetings to make recommendations on audit policy, review audit results, and advise on the need for follow-up action. Observers from the Auditor General and the Comptroller General offices also attended these meetings.

Rapport annuel

85-4421/

1983-1984
Rapport annuel

WH 2-013

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1984
N° de cat. MP 1/1984
ISBN 0-662-53397-6

Ministre
Emploi et Immigration

Minister
Employment and Immigration

Ottawa K1A 0J9

A Son Excellence
le Gouverneur général du Canada

Plaise à Votre Excellence,

J'ai le plaisir de soumettre à Votre Excellence le rapport annuel des activités de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour l'année financière 1983-1984.

Avec ma très haute considération,

Flora MacDonald

Flora MacDonald

Canada

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

Mademoiselle Flora MacDonald, C.P., député
Ministre de l'Emploi et l'Immigration
Ottawa

Mademoiselle le Ministre,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport annuel des activités de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour l'année financière 1983-1984.

Avec notre très haute considération,

Le président

Gaétan Lussier

Le Vice-président

John Edwards

Le Commissaire

Peter Doyle

Le Commissaire

F. Chafe

Ottawa K1A 0J9

Table des matières

Avant-propos	**1**
Structure	1
Énoncé de mandat d'EIC	1
Objectifs	2
Lois et règlements	3
Règlements établis conformément aux lois portant affectation de crédit	3
Organismes faisant rapport au Parlement par l'entremise du Ministre	3
Autres programmes et services autorisés dont la prestation est régie par crédit aux termes des lois portant affectation de crédits	4
Remerciements	4
Faits saillants 1983-1984	**5**
Économie	**7**
Services d'emploi	**9**
Résumé des activités	9
Programme d'emploi	9
Extension	9
Centres d'information sur l'emploi	10
Banque nationale d'emplois	10
Mobilité de la main-d'œuvre	10
Recrutement de fonctionnaires	11
Emploi pour femmes	11
Centres préparatoires à l'emploi pour femmes	12
Clients aux besoins spéciaux	12
Personnes souffrant d'un handicap physique ou mental	12
Autochtones	12
Le ministre d'État à la Jeunesse	13
Les jeunes et le marché du travail	13
Centres d'Emploi du Canada pour étudiants	13
Centres d'Emploi du Canada sur le campus	13
Unités spécialisées de services aux jeunes	14
Programme d'échanges internationaux	14
Action positive	14
Amélioration des services	15
Automatisation	15
Revitalisation	15
Contrôle et évaluation	15
Auxiliaires de counselling d'emploi	15
CHOIX	15
PLACE	15
Clubs de placement	16
Formation des conseillers	16
Classification nationale des professions	16
JOBSCAN	16

Analyses de profession	17
Tableau 1 Programme de mobilité de la main-d'œuvre du Canada : activités et dépenses	18
Tableau 2 — Résumé de l'activité des programmes et services d'EIC pour les jeunes	19
Développement du marché du travail	**21**
Formation	21
Formation professionnelle	21
Programme national de formation en établissement	21
Programme national de formation dans l'industrie	21
Caisse d'accroissement des compétences professionnelles	22
Programme de normes interprovinciales	22
Mesures spéciales de formation	22
Femmes	22
Autochtones	23
Jeunes	23
Planification des ressources humaines	23
Subventions et contributions pour la création d'emplois	25
Travailleurs étrangers	25
Service consultatif de la main-d'œuvre	25
Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre	25
Accords fédéraux-provinciaux sur le développement de l'emploi agricole	26
Services de main-d'œuvre agricole du Canada	26
Programmes des travailleurs agricoles saisonniers	26
Programme canadien pour un renouveau industriel	27
Travail partagé	27
Création d'emplois	28
Le fusionnement des programmes de création directe d'emplois	28
Canada au travail	28
Le Programme Croissance locale de l'emploi (CLÉ)	28
Accès-carrière	29
Compagnie de travailleurs	30
Été Canada	30
Figure 1 — Programme national de formation : dépenses et stagiaires inscrits	32
Tableau 3 — Programme national de formation : dépenses au titre de la formation en établissement et dans l'industrie	33
Tableau 4 — Programme national de formation : formation en établissement et dans l'industrie; nombre de stagiaires inscrits	34
Tableau 5 — Service consultatif de la main-d'œuvre (SCM) : accords conclus	35
Tableau 6 — Mesures d'adaptation de la main-d'œuvre : mesures exécutées en vertu du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre dans les collectivités désignées	36
Tableau 7 — Mesures d'adaptation de la main-d'œuvre : mesures exécutées en vertu des programmes autres que le Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre dans les collectivités désignées	37
Tableau 8 — Direction générale du développement de l'emploi : financement et incidence	38

Tableau 9 — Direction générale du développement de l'emploi : Programmes de création d'emplois — Jeunes 39
Tableau 10 — Direction générale du développement de l'emploi : Programmes de création d'emplois — Femmes 39
Tableau 11 — Direction générale du développement de l'emploi : Programmes de création d'emplois — Handicapés 40
Tableau 12 — Direction générale du développement de l'emploi : Programmes de création d'emplois — Autochtones 40
Tableau 13 — Création directe d'emplois : Tableau synoptique — Affectations et contributions — Fonds prévus d'assurance-chômage 41

Assurance-chômage 43

Contrôle amélioré du traitement des demandes 43
Relevé d'emploi 43
Système global de dépistage 43
Modifications législatives 43
Le public et l'Assurance-chômage 44
Le numéro d'assurance sociale 44
Programme de réduction du taux de cotisation 44
Services des conseils arbitraux 44
Utilisation de la Caisse d'assurance-chômage à des fins innovatrices 44
Les opérations financières du Régime d'assurance-chômage 44
Paiements de prestations 45
Enquêtes et contrôle 46
Meilleur contrôle des dépenses 46
Recettes provenant des cotisations 46
Frais d'administration 47
Contribution du gouvernement 47
Solde du Compte d'assurance-chômage 47
Rapport du Vérificateur général 49
Tableau 14 — Assurance-chômage : prestations versées en 1982 et 1983 57

Immigration 59

Recrutement et sélection 59
Niveaux d'immigration 59
Composantes du mouvement d'immigration 59
Plan annuel concernant les réfugiés 60
Mesures spéciales 61
Restriction visant les travailleurs sélectionnés 62
Programme en faveur des entrepreneurs 62
Artistes de spectacle étrangers 62
Établissement 62
Programme des prêts de transport 62
Programme d'aide à l'adaptation (PAA) 63
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI) 63
Réfugiés aux besoins spéciaux 63
Rôle du fédéral 63

Exécution de la Loi	63
Arbitrage	65
Formalités opérationnelles et examen des cas	65
Correspondance du Ministre	65
Étude de cas spéciaux	65
Octroi au Canada du droit d'établissement	65
Décision dans l'affaire Perez	66
Activités à l'étranger	66
République socialiste du Vietnam	66
Europe de l'Est	67
Amérique latine	67
Afrique et Moyen-Orient	67
Asie du Sud	67
Hong Kong	68
Tableau 15 — Destination prévue des immigrants : 1979-1980 à 1983-1984	69
Tableau 16 — Principaux pays de résidence permanente des immigrants immédiatement avant leur venue au Canada 1982-1983 et 1983-1984	70
Tableau 16 — (suite)	71
Tableau 17 — Provenance des immigrants 1979-1980 à 1983-1984	72
Tableau 18 — Immigrants au Canada selon le groupe de professions envisagé 1982-1983 et 1983-1984	73
Tableau 19 — Immigrants admis au Canada selon la catégorie : principale région de provenance et destination au Canada	74
Tableau 20 — Permis de travail et permis de séjour pour étudiants	74
Comité consultatif du statut de réfugié	75
Tableau 21 — Comité consultatif du statut de réfugié	76
Tableau 22 — Comité consultatif du statut de réfugié : décisions ministérielles par région	77
Services de soutien	**79**
Politique stratégique et Planification	79
Finances et Administration	80
Services financiers	80
Programme d'accessibilité	80
Établissement de CEC adaptés aux années 1980	80
Programe de signalisation	80
Service téléphonique sans frais d'appel	80
Personnel	81
Affaires publiques	82
Systèmes et Procédures	82
Secrétariat exécutif	83
Vérification interne	85

Avant-propos

La société d'aujourd'hui évolue plus rapidement que jamais. Emploi et Immigration Canada (EIC) a donc un défi de taille : tirer parti des changements socio-économiques pour aider les Canadiens à s'adapter aux changements, pour créer des emplois plus productifs, pour exploiter les points forts de l'économie des régions, pour favoriser une répartition équitable des richesses, et faire en sorte que les Canadiens bénéficient des innovations technologiques, sociales et économiques.

Entre autres tâches, la Commission devra élaborer et mettre en œuvre un ensemble structuré de politiques et de programmes nécessaires au bon fonctionnement du marché du travail canadien, compte tenu des objectifs économiques et sociaux du pays, afin de préparer une main-d'œuvre qui puisse satisfaire aux besoins professionnels nationaux; favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie tout en minimisant les répercussions pour les particuliers, les groupes et les régions et donner à chacun les mêmes chances de faire concurrence sur le marché du travail et d'obtenir un emploi.

En outre, Emploi et Immigration Canada est chargé d'administrer l'admission des personnes au Canada, en tenant compte des intérêts économiques, sociaux et culturels du Canada.

Le développement d'une population active dynamique, la conception d'un Régime d'assurance-chômage juste et efficient, et l'application d'une politique de l'immigration qui tienne compte des besoins démographiques, économiques et sociaux futurs du Canada, voilà le mandat qui a été confié au Ministère pour travailler au mieux-être des Canadiens avec la collaboration de ces derniers.

Le rapport annuel d'EIC donne un aperçu des activités de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) et du Ministère qui s'y rattache au cours de l'année financière 1983-1984, et explique comment, en collaboration avec les secteurs public et privé, ils ont aidé l'économie à croître et à s'adapter.

Structure

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) et le Ministère affilié ont été institués en vertu de la Loi régissant l'emploi et l'immigration, adoptée en 1977.

La Commission est responsable de tous les programmes relatifs à l'emploi, à l'assurance-chômage et à l'immigration. Elle a à sa tête quatre personnes nommées par ordre en conseil — un Président, qui fait aussi office de directeur exécutif; un Vice-président et deux commissaires. Chargés de représenter les Canadiens au travail, les commissaires sont nommés, l'un après consultations auprès des syndicats, l'autre après consultations auprès des organisations patronales.

L'Administration centrale de la Commission se compose de sept secteurs. L'Immigration, l'Assurance, le Développement du marché du travail et les Services d'emploi dispensent des services au public. Le Personnel, Finances et Administration ainsi que Systèmes et Procédures offrent, pour leur part, des services à caractère professionnel, technique et administratif.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, qui fonctionne en étroite relation avec la Commission et dont les locaux sont situés à l'Administration centrale, comprend les Affaires publiques et Politique stratégique et planification. Le Président et le Vice-président de la Commission sont également le Sous-ministre et le Sous-ministre associé du Ministère.

Énoncé de mandat d'EIC

Emploi et Immigration Canada, en collaboration avec les secteurs public et privé, poursuit deux objectifs fondamentaux:

1 Élaborer et mettre en oeuvre un ensemble structuré de lignes directrices et de programmes nécessaires au bon fonctionnement du marché du travail canadien. L'ensemble doit être conforme aux objectifs économiques et sociaux du pays et viser à

- préparer une main-d'oeuvre qui puisse satisfaire aux besoins en compétences à l'échelle nationale;

- favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie, sans imposer de fardeau inutile aux particuliers, aux groupes et aux régions; et
- donner à chacun les mêmes chances de faire concurrence sur le marché du travail et d'obtenir un emploi.

2 Concevoir et mettre en oeuvre des programmes et des lignes directrices favorisant
- un mouvement d'immigration répondant aux objectifs du Canada dans les domaines social, culturel, démographique et économique;
- le respect par le Canada de ses engagements sur le plan international et le maintien de ses traditions à caractère humanitaire;
- l'adaptation rapide au sein de la société canadienne des nouveaux résidents permanents; et
- une surveillance efficace des personnes qui cherchent à entrer ou à demeurer au pays, afin de préserver la santé des Canadiens et leur sécurité.

Objectifs

EIC, dans la poursuite de sa collaboration avec les secteurs public et privé, a établi ce qui suit comme objectifs fondamentaux à l'égard de toutes ses initiatives et orientations.

Améliorer le fonctionnement du marché du travail
- Faire en sorte que les travailleurs, les employeurs et les établissements de formation disposent des renseignements nécessaires pour faciliter le bon fonctionnement du marché du travail.
- Servir d'intermédiaire dans le jumelage de l'offre et de la demande d'emploi, et aider les employeurs à obtenir les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin.
- Encourager la planification des ressources humaines dans le secteur privé.
- Favoriser l'adaptation de l'industrie et celle de la main-d'oeuvre, en aidant les industries et les travailleurs à s'adapter aux changements économiques et technologiques, et à profiter au maximum des nouvelles possibilités économiques.

Assurer la protection temporaire du revenu des chômeurs et favoriser les objectifs de stabilisation du gouvernement
- Verser des prestations d'assurance-chômage aux travailleurs admissibles.
- Favoriser la stabilité de l'économie et du marché du travail au moyen de l'assurance-chômage.
- Créer d'autres possibilités d'emploi productif pour les travailleurs sans emploi.

Améliorer le niveau de compétence de la main-d'oeuvre du Canada, afin de répondre aux besoins du marché du travail
- Aider les particuliers à acquérir des compétences, à se perfectionner et à conserver leur niveau de compétence, afin qu'ils soient pleinement en mesure de répondre aux besoins du marché du travail.
- Aider ceux qui n'ont pas les compétences de base exigées sur le marché du travail à les acquérir.
- Aider les réfugiés et autres immigrants à s'intégrer à la population active canadienne.

Favoriser l'égalité d'accès à l'emploi pour tous les résidents du Canada
- Diminuer les disparités économiques et sociales causées sur le marché du travail par les faux obstacles à l'emploi et corriger la discrimination exercée dans le passé en matière d'emploi.
- Identifier les personnes qui ont de la difficulté à entrer ou à concourir sur le marché du travail, et leur prêter soutien.
- Encourager les employeurs à aider les personnes qui sont défavorisées sur le marché du travail ou qui manquent d'expérience pratique, pour leur permettre d'entrer, de revenir ou de rester sur le marché du travail.
- Fournir l'appui initial nécessaire pour créer des débouchés permanents et durables dans les localités où l expansion est lente.

Administrer l'admission et l'établissement des étrangers au Canada et exercer un contrôle efficace sur les personnes qui cherchent à entrer ou à demeurer au Canada

- Élaborer et exécuter la politique du gouvernement en matière de taux d'immigration.
- Conjointement avec d'autres ministères fédéraux, les autres ordres de gouvernement et des groupes du secteur privé, aider les immigrants à s'établir.
- Exécuter avec efficacité et justice des activités liées à l'exécution de la Loi et au contrôle.

Exécuter le mandat d'Emploi et Immigration Canada et remplir d'autres fonctions attribuées à ce ministère, avec le plus d'efficacité et d'efficience possible

- Administrer les contrats de rentes sur l'État et voir à l'attribution des numéros d'assurance sociale.
- Assurer l'élaboration et la gestion de la politique, des priorités et des programmes de la Commission et en informer ses divers publics.
- Faire en sorte que les objectifs de la Commission soient atteints, que ses priorités soient respectées et que l'intégrité financière de ses programmes soit réalisée.
- Recruter et conserver un personnel compétent et de plus en plus représentatif de la population active; créer un milieu favorable, tant sur le plan du travail que des relations syndicales-patronales, permettant à chacun de réaliser toutes ses possibilités.

Lois et règlements

1) La Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, S.C. 1970-1971-1972, c. 48 (excepté les parties IV et VIII) et les règlements établis sous son empire, c'est-à-dire le Règlement sur l'assurance-chômage, CRC 1978, volume XVIII, c. 1576 et le Règlement sur le service national de placement, CRC 1978, volume XVIII, c. 1573;
2) La Loi régissant l'emploi et l'immigration, S.C. 1976-1977, c. 54, y compris : Partie I — Loi sur le Ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration; Partie II — Loi sur le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration;
3) La Loi nationale sur la formation, S.C. 1980-1981-1982-1983, c. 109 et le Règlement;
4) La Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, S.R.C. 1970, c. E-5, paragraphe 6(2);
5) La Loi sur la réintégration dans les emplois civils, S.R.C. 1952, c. 236;
6) La Loi de 1976 sur l'immigration, S.C. 1976-1977, c. 52 et le Règlement;
7) La Loi relative aux rentes sur l'État, S.R.C. 1970, c. G-6 et le Règlement;
8) La Loi relative à l'amélioration des rentes sur l'État, S.C. 1974-1975-1976, c. 83;
9) La Loi sur le crédit d'impôt à l'emploi, 1977-1978, c. 4, s. 7;
10) La Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs, S.C. 1980-1981-1982-1983, c. 89.

Règlements établis conformément aux lois portant affectation de crédits

1) Le Règlement sur l'encouragement à la mobilité et aux études de main-d'œuvre, CRC 1978, vol. III, c. 330;
2) Le Règlement sur la mobilité de la main-d'œuvre, CRC 1978, vol. XIV, c. 1323;
3) Le Règlement sur les prestations d'aide à l'adaptation (travailleurs du textile et du vêtement), CRC 1978, vol. III, c. 316;
4) Le Règlement sur les prestations d'aide à l'adaptation (travailleurs des industries de la chaussure et du tannage), CRC 1978, vol III, c. 317.

Organismes faisant rapport au Parlement par l'entremise du Ministre

1) Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada
2) Ministère de l'Emploi et de l'Immigration
3) Commission d'appel de l'immigration
4) Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration

Autres programmes et services autorisés dont la prestation est régie par crédit aux termes des lois portant affectation de crédits

1) Le Service consultatif de la main-d'œuvre du Canada
2) Le Programme de la main-d'œuvre agricole du Canada
3) Canada au travail
4) Le programme Extension
5) Les services diagnostiques
6) Croissance locale de l'emploi (CLÉ)
7) Accès-carrière
8) Compagnie de travailleurs
9) Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants
10) Été Canada
11) Les organisations bénévoles (subventions)
12) Le Programme de mobilité de la main-d'œuvre du Canada

Remerciements

C'est grâce à l'aide apportée par de nombreux organismes et particuliers des secteurs public et privé que la Commission a pu si bien s'acquitter de sa mission. Nous tenons à remercier de façon particulière les gouvernements des dix provinces et des deux territoires; plusieurs ministères et agences du gouvernement fédéral, notamment Affaires extérieures Canada, Pêches et Océans Canada, Santé et Bien-être Canada, le ministère de la Défense nationale, la Commission de la Fonction publique du Canada, Revenu Canada, la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'Approvisionnements et Services Canada; patrons et employés du secteur privé; et plusieurs regroupements et organismes à caractère national, régional ou communautaire.

Il ne faudrait pas oublier de mentionner les membres de notre personnel, hommes et femmes de tout le pays, dont le dévouement et l'engagement ont permis, souvent dans des circonstances particulièrement difficiles, d'assurer au public des services de haute qualité.

Faits saillants — année financière 1983-1984

Placement

- Un total de 4,540,000 personnes se sont inscrites ou réinscrites aux Centres d'Emploi du Canada et aux CEC pour étudiants.
- Le nombre des placements s'est élevé à 1,091,000 (y compris ceux des CEC pour étudiants).
- Le nombre de postes signalés à la Commission pour les emplois de plus d'une semaine s'est chiffré à 1,024,000 et à 275,000 pour ceux de moins d'une semaine. Les emplois de plus d'une semaine ont donné lieu à 839,000 placements, et ceux de moins d'une semaine, à 251,000 placements (y compris ceux des CEC pour étudiants).

Formation

- Les programmes de formation en établissement et dans l'industrie ont accueilli 277,341 personnes, dont 95,420 prestataires de l'assurance-chômage, au coût de $984 millions. Parmi ces personnes, on retrouvait 12,779 autochtones, 89,341 jeunes et 52,175 femmes.
- Des projets au titre de la Caisse de croissance des compétences professionnelles, au nombre de 121, ont été approuvés au coût de $118.6 millions. Ce financement s'échelonne sur plusieurs années.

Création d'emplois

- De 12, les programmes de création d'emplois ont été ramenés à quatre.
- Canada au travail et les programmes qui y ont été fusionnés ont trouvé de l'emploi à 232,800 personnes au coût de $723.1 millions.
- Le Programme d'aide à la création locale d'emplois et les programmes antérieurs affiliés ont trouvé du travail à 16,481 personnes au coût de $103 millions.
- Le Programme Accès-carrière et les programmes antérieurs affiliés ont trouvé du travail à 44,100 personnes au coût de $93.6 millions.
- Le Programme Compagnie de travailleurs et les programmes antérieurs affiliés ont trouvé du travail à 2,800 personnes et ont coûté $32.6 millions.
- Au cours de l'été 1983, 43,083 étudiants ont trouvé du travail dans 9,614 projets communautaires. Participation financière fédérale : $84.4 millions.

Travail partagé

- Des ententes de travail partagé, au nombre de 5,074, ont été approuvées. Elles ont pu toucher jusqu'à 66,692 travailleurs et éviter jusqu'à 25,703 mises à pied. Coût : $55,492,628.

Extension

- Des emplois à temps plein ou à temps partiel ont été assurés à 65,000 personnes.

Jeunes

- 89,341 jeunes se sont inscrits au Programme national de formation.
- Le nombre de jeunes participants à la création d'emploi a atteint les 157,100.
- Plus de 333,000 placements dans des emplois temporaires et occasionnels à l'égard d'étudiants ont été réalisés par l'entremise des CEC pour étudiants — soit une augmentation de 23 % par rapport à l'année précédente.
- Pour leur part, les CEC sur le campus ont placé 44,000 étudiants.
- Deux autres Unités spécialisées de services aux jeunes — destinées aux jeunes qui sont défavorisés sur les plans économique et social — ont été inaugurées.
- Le poste de ministre d'État à la Jeunesse a été créé en janvier pour s'occuper des questions des jeunes. La titulaire a tenu des rencontres avec les jeunes dans l'ensemble du pays.

Femmes

- Les CEC ont placé 242,582 femmes — soit 32 % de l'ensemble des placements — dans

des emplois permanents et occasionnels.
- Un nombre de 1,965 femmes ont commencé des stages de formation dans des professions non traditionnelles en vertu du Programme national de formation dans l'industrie, et 3,455 en vertu du Programme national de formation en établissement.
- Un total de 52,175 femmes ont commencé des cours en vertu du Programme national de formation.

Autochtones

- Un Centre de réception urbaine expérimental a ouvert ses portes au Centre d'accueil autochtone de Regina, Saskatchewan, pour que les autochtones qui arrivent dans les centres urbains puissent avoir immédiatement accès à des services d'emploi complets.
- La Commission a placé 36,362 autochtones dans des emplois grâce à ses programmes et services.
- Les programmes de formation de la CEIC ont accueilli 12,779 autochtones.
- Des 65 ententes signées par l'Action positive, 38 visaient les autochtones à titre de groupe cible.
- La Commission a consacré $2.3 millions pour l'embauche de 462 autochtones dans des emplois d'été.
- Neuf coordonnateurs provinciaux et territoriaux de l'Emploi des femmes ont consacré tous leurs efforts, de concert avec des femmes autochtones et les organismes qui les représentent, pour accroître la participation des autochtones aux programmes et services d'emploi de la Commission.

Handicapés

- La Commission a entrepris une évaluation globale des services offerts aux personnes souffrant d'incapacité physique ou psychologique.
- 1,252 personnes handicapées ont commencé des stages de formation en vertu du Programme national de formation.

Assurance

- L'Assurance-chômage a assuré un soutien temporaire du revenu à 3.4 millions de prestataires au coût de $10.2 milliards.
- Le projet de loi C-156 a reçu la sanction royale le 3 juin 1983.
- De nouveaux numéros d'assurance sociale (485,920) ont été émis cependant que 174,796 ont été remplacés.
- Des réductions du taux de cotisation pour un montant de $271 millions, ont été consenties à 31,300 employeurs, dont les employés représentent 50% de la population active.

Immigration

- Le Canada a accueilli 85,501 immigrants.
- Les niveaux d'immigration annoncés le 1er novembre 1983 sont les suivants :
  1984 — entre 90,000 et 95,000 personnes
  1985 — entre 100,000 et 110,000 personnes
  1986 — entre 105,000 et 120,000 personnes.
- Des réfugiés, au nombre de 10,000, ont été admis grâce à l'aide financière du gouvernement. Ils représentent 90 % du nombre de réfugiés que l'on projetait d'admettre au pays. Un total de 7,400 réfugiés, indépendants ou membres d'une famille de réfugiés, ont été accueillis au pays.
- Un rapport sur l'immigration illégale, commandé par le gouvernement, a été rendu public en juin. L'une des suites données à ce rapport a été la création pour une période déterminée d'un comité chargé de l'étude du cas des immigrants illégaux de longue date. Par ailleurs, des projets pilotes ont été mis sur pied pour assurer des examens d'immigration plus poussés aux aéroports internationaux de Mirabel et de Toronto.
- Les noms de six pays ont été retirés de la liste des pays dont les visiteurs au Canada bénéficiaient de l'exemption de visa.

Économie

La plus longue et la plus grave récession économique qu'a connue le Canada depuis la Grande Dépression des années 1930 a commencé au cours du troisième trimestre de 1981 et s'est poursuivie jusqu'au dernier trimestre de 1982. Elle a été suivie par une forte augmentation de la production des biens et services (le produit national brut réel), soit une moyenne de 7.6 % aux taux annuels du premier trimestre de 1983. Cette croissance a ralenti au cours du dernier trimestre de 1983 et du premier trimestre de 1984 et est passée à 4.8 % et 3.2 % respectivement. Le produit national brut réel à la fin de l'année financière 1983-1984 était environ 1.0 % plus élevé que le taux enregistré au cours du deuxième trimestre de 1981, lorsque l'activité économique était à son point culminant.

Parallèlement à l'économie, le marché du travail a connu une forte croissance au cours des deux premiers trimestres de l'année financière 1983-1984, tandis que les deux derniers ont été caractérisés non seulement par un ralentissement de la croissance du travail mais également par une importante instabilité du marché du travail. Entre avril et septembre 1983, le nombre d'emplois a augmenté de 279,000 (chiffre désaisonnalisé), tandis qu'entre octobre 1983 et mars 1984 seulement 27,000 emplois ont été créés. Ainsi, pour l'année financière 1983-1984, le niveau d'emploi moyen était de 10,813,000, soit une augmentation de 239,000 (2.3 %) par rapport à 1982-1983, où l'on avait enregistré une baisse de 400,000 emplois (3.6 %).

De nombreuses personnes sont revenues sur le marché du travail suite à la reprise économique. Ainsi, le taux de participation de la population active est passé de 64.1 % en 1982-1983 à 64.4 % en 1983-1984.

Cette augmentation, jumelée à l'augmentation du nombre de personnes en âge de travailler, a eu pour effet d'accroître le nombre de membres de la population active du Canada. Celle-ci comptait, en 1983-1984, 12,228,000 membres, soit 221,000 ou 1.8 % de plus qu'en 1982-1983. La population active ne s'était accrue que de 84,000 membres (ou 0.7 %) en 1982-1983. En raison de l'accroissement important de la population active en 1983-1984, le taux de chômage n'a baissé que de 0.4 point de pourcentage, passant de 12.0 % en 1982-1983 à 11.6 en 1983-1984.

Entre 1982-1983 et 1983-1984, le nombre de jeunes travailleurs (15 à 24 ans) a diminué de 33,000, soit 1.1 % malgré l'augmentation du taux de participation enregistrée dans ce groupe au cours de la même période (de 65.7 % à 66.5 %). Cette diminution est attribuable principalement à une baisse considérable du nombre de jeunes âgés de 15 à 19 ans. La diminution de la main-d'œuvre chez les jeunes a eu pour effet de faire baisser le taux de chômage dans ce groupe, taux qui est passé de 20.1 % en 1982-1983 à 19.3 % en 1983-1984.

Le nombre d'emplois chez les hommes adultes a augmenté de 86,000 (1.7 %) en 1983-1984. Cette augmentation a été accompagnée d'un accroissement de 87,000 personnes (1.6 %) dans la population active de ce groupe, ce qui a eu pour effet de faire baisser le taux de chômage chez les hommes, lequel est passé de 9.1 % en 1982-1983 à 9.0 % en 1983-1984.

Le nombre d'emplois chez les femmes a également augmenté en 1983-1984. Il s'est accru de 4.8 % pour compter 155,000 emplois de plus que l'année précédente. Au cours de la même période, la population active chez les femmes a connu une croissance similaire, augmentant de 167,000 (4.7 %). Par conséquent, le taux de chômage dans ce groupe a peu baissé, passant de 9.6 % en 1982-1983 à 9.4 % en 1983-1984.

Toutes les provinces ont enregistré une augmentation de l'emploi au cours de l'année financière 1982-1983, sauf l'Alberta où l'on a constaté des pertes importantes. C'est le Québec qui a connu l'augmentation la plus grande (3.7 %), suivi de l'Ontario et des provinces de l'Atlantique (2.5 % chacune). Les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique ont connu un accroissement de 0.9 % et de 0.4 % respectivement.

Des pertes d'emplois ont été relevées dans les secteurs de la construction, des transports, des communications et d'autres services publics. Par contre, toutes les industries principales ont

enregistré une augmentation de l'emploi en 1983-1984. Les autres industries primaires ont connu l'accroissement le plus important, soit 6.4 %, suivies des services communautaires et commerciaux ainsi que des services de personnel (4.2 %) et du secteur agricole (3.7 %). Un peu plus de 80 % de la croissance totale de l'emploi en 1983-1984 a été enregistrée dans le secteur des industries de services.

Parmi les emplois créés en 1983-1984, on en comptait presque autant à temps partiel qu'à temps plein, soit 109,000 (7.0 %) et 130,000 (1.7 %) respectivement.

Services d'emploi

Travaillant en étroite collaboration avec ses partenaires économiques et sociaux au service du public, EIC fournit, grâce à un réseau national de Centres d'Emploi du Canada (CEC), des programmes et des services de consultation, d'inscription, de placement et de renseignements sur les nouveaux emplois disponibles.

Au cours des dernières années, ces efforts ont été facilités grâce à l'introduction des techniques informatisées. Il est possible d'obtenir la liste à jour de tous les emplois vacants à travers le pays, par l'entremise des 48 Centres d'Emploi du Canada offrant des services centralisés, de même que par les Bureaux régionaux.

Un système spécialisé a été mis au point afin de prévoir la demande du marché du travail et de repérer les domaines où les ressources de main-d'œuvre pourraient être en excès ou en pénurie. Il s'agit du Système de projections des professions au Canada (SPPC).

C'est sans aucun doute le groupe des jeunes qui a le plus souffert des modifications du marché du travail, en raison de la découverte de nouvelles technologies et des changements dans la répartition démographique. En 1983-1984, $1.113 milliard a été alloué aux programmes de création d'emplois destinés aux jeunes afin de faciliter leur intégration à la population active.

D'autres programmes créés pour venir en aide à des groupes ayant des besoins spéciaux, tels que les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, ont donné des résultats encourageants pendant toute l'année.

Résumé des activités

Emploi et Immigration Canada compte 454 CEC et offre des services à 239 collectivités isolées, par l'entremise de points de services itinérants. Il compte également plus de 100 Centres d'Emploi du Canada sur le campus.

Par ailleurs, le programme Extension permet d'offrir des services aux clients qui ne peuvent tirer profit efficacement des services des Centres d'Emploi du Canada ordinaires.

La Commission offre aux travailleurs des services en fonction de leurs besoins, dans trois domaines généraux :

- renseignements sur l'emploi et présentation à des postes auxquels ils peuvent aspirer;
- counselling, soutien et cours de formation parrainés visant à améliorer leurs aptitudes à l'emploi;
- aide à la recherche d'emploi, grâce à des programmes et des services tels que le Programme de mobilité de la main-d'œuvre du Canada, la Méthode dynamique de recherche d'emploi et les Clubs de placement.

Le personnel de la Commission invite les employeurs à inscrire leurs offres d'emploi aux Centres d'Emploi du Canada, de façon à satisfaire à l'offre et à la demande du marché du travail. En 1983-1984, 1,091,000 clients ont été placés par les Centres d'Emploi du Canada et les CEC pour étudiants.

Les CEC et les projets Extension complémentaires offrent aux employeurs, non seulement un service de sélection et de présentation de candidats, mais assurent également la liaison avec le monde des affaires et de l'industrie afin de déterminer les besoins de ces derniers en ressources humaines.

En 1983-1984, 4,540,000 clients se sont inscrits ou réinscrits aux CEC et aux CEC pour étudiants répartis dans tous le pays.

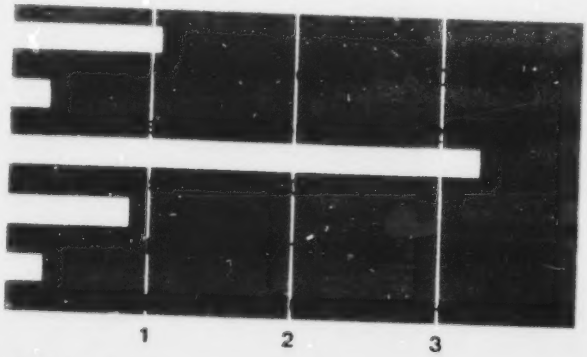

Emplois : vacances, présentations, placements

Programmes d'emploi

Extension

Le programme Extension obtient l'aide des organismes locaux afin d'offrir des services

d'emploi aux clients qui ne peuvent pas toujours tirer profit efficacement des services des CEC.

En 1983-1984, la Commission a reçu l'autorisation d'apporter un certain nombre de changements au programme, de façon à ce qu'il maintienne son rôle important au sein des services offerts par cette dernière. Ces changements permettent de parrainer des projets de plus longue durée; les projets ne pouvaient auparavant s'étendre sur une période de plus de douze mois.

En vertu des ententes signées avec les promoteurs, 284 projets Extension ont été financés à l'aide d'un budget de $19.2 millions. Près de 800 conseillers et autres employés ont fourni des services d'emploi à plus de 900 collectivités du Canada.

On aide les travailleurs à déterminer et à supprimer les obstacles auxquels ils font face dans leur emploi ou recherche d'emploi. A cette fin, il peut être nécessaire de coordonner les efforts déployés par le personnel affecté au programme Extension et les autres organismes de la collectivité. Des quelque 190,000 personnes qui ont demandé l'aide des conseillers des projets Extension, environ 67,000 d'entre elles ont obtenu un emploi à temps plein ou à temps partiel.

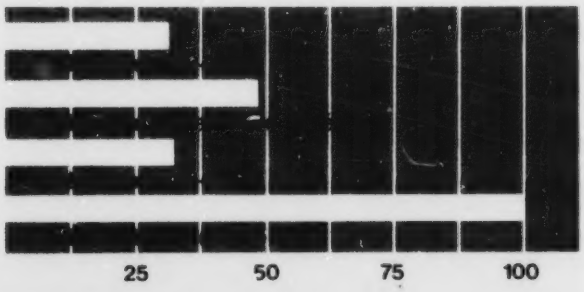

Projets Extension

Centres d'information sur l'emploi

La plupart des CEC sont dotés d'un Centre d'information sur l'emploi où les clients peuvent choisir un certain nombre d'emplois sur les fiches ou les listes affichées, puis rencontrer un agent de présentation pour obtenir de l'aide. Ces centres d'information servent avant tout à renseigner les clients sur les postes vacants et les conditions d'emploi.

Banque nationale d'emplois

La Banque nationale d'emplois est un répertoire informatisé des postes difficiles à combler dans tout le pays.

Grâce à une liaison nationale, assurée au moyen d'ordinateurs et d'appareils téléphoniques, les CEC locaux peuvent inscrire les postes vacants dans le système pour le compte des clients employeurs. De la même façon, les offres emmagasinées dans la Banque peuvent être consultées à la demande des clients travailleurs.

Elle renferme, en tout temps, entre 2,500 et 3,000 offres d'emploi. Chaque jour, environ 50 nouvelles offres y sont ajoutées.

La Banque nationale d'emplois n'est que l'une des initiatives que la Commission a prises pour tenter de concilier les pénuries et les excédents de main-d'œuvre qui existent au Canada. Au cours de l'année financière, elle a permis de placer quelque 3,000 travailleurs.

Mobilité de la main-d'œuvre

Le Programme de mobilité de la main-d'œuvre du Canada vise à faciliter le déplacement des travailleurs qui sont sous-employés, en chômage ou sur le point de l'être. Il fournit une aide financière à ceux qui ne trouvent pas de travail dans leur localité et qui sont prêts à déménager dans une autre localité pour travailler. Il aide également les personnes qui doivent se déplacer pour obtenir des services d'emploi non offerts sur place. L'aide du programme de mobilité porte sur les cinq éléments suivants :

- **l'aide à la prospection**, qui permet aux clients de se chercher du travail dans les régions les plus proches où des débouchés convenables sont offerts;
- **l'aide au déplacement**, qui facilite le déménagement des travailleurs et de leur famille dans la région où ils ont trouvé du travail;

- **l'aide au titre d'un voyage en vue d'un emploi agricole saisonnier**, versée aux travailleurs pour leur permettre d'accepter des emplois agricoles saisonniers d'une durée maximale de neuf mois;
- **l'aide spéciale de voyage**, qui permet aux travailleurs d'obtenir des services d'emploi qui ne sont pas offerts dans leur région;
- **l'aide de voyage en vue d'un emploi temporaire**, versée aux travailleurs pour leur permettre de se rendre dans la région où ils ont trouvé un emploi temporaire d'au moins six semaines et d'au plus neuf mois.

Le 1er avril 1983, le Programme de mobilité de la main-d'œuvre du Canada a été modifié afin de pouvoir offrir une aide au déplacement plus appropriée aux besoins des travailleurs. L'indemnité globale est calculée d'après le revenu des travailleurs et le nombre de personnes à charge. Un montant est également alloué pour chaque personne déménageant avec le travailleur. Le programme permet maintenant une plus grande liberté de choix, car le concept de "la zone la plus près" n'en constitue plus une règle stricte bien qu'il reste tout de même un de ses principes directeurs.

Grâce à ces changements, un plus grand nombre de travailleurs sont admissibles à l'aide au déplacement à courte distance, sans annuler l'admissibilité des travailleurs demandant de l'aide pour se déplacer vers des endroits plus éloignés.

En 1983-1984, environ $9.9 millions ont été versés au titre de l'aide à la mobilité. L'aide au titre d'un voyage permet aux travailleurs d'obtenir des services d'emploi auxquels ils n'ont pas accès dans leur région. Elle permet aux travailleurs et aux étudiants de se déplacer pour occuper des emplois temporaires, la plupart du temps des emplois agricoles saisonniers.

Programme de mobilité de la main-d'œuvre du Canada

Recrutement de fonctionnaires

La Commission est chargée d'offrir des services de recrutement et de présentation aux ministères et organismes fédéraux auxquels des pouvoirs de dotation en personnel ont été délégués par la Commission de la Fonction publique. Ces services sont cependant limités aux catégories du soutien administratif et de l'exploitation, sauf dans la Région de la Capitale nationale, où la Commission de la Fonction publique assure elle-même le recrutement des employés de soutien administratif.

En 1983-1984, on a dénombré quelque 48,000 vacances signalées par divers ministères et organismes gouvernementaux. Environ 46,000 personnes ont été engagées, sur un total de 127,000 personnes dirigées.

Emploi pour femmes

Afin d'aider les femmes à trouver des emplois valorisants et bien rémunérés, la Commission continue à mettre en œuvre son plan et sa stratégie d'emploi des femmes.

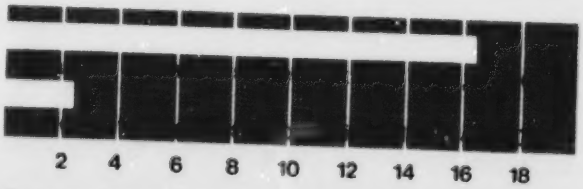

Femmes inscrites aux CEC

La formation des femmes dans des domaines traditionnellement réservés aux hommes continue de recevoir la priorité. En vertu de cette

composante du Programme de formation dans l'industrie, l'employeur touche un montant correspondant à 75 % du salaire de l'employée et peut se faire rembourser jusqu'à 100 % des frais occasionnés pour la formation à un emploi "non traditionnel". En 1983-1984, 1,965 femmes ont entrepris leur formation dans le cadre de ce programme, ce qui représente 17.7 % de l'ensemble des personnes suivant un programme de formation dans l'industrie dans des emplois non traditionnels en vertu de la FGI et de la FMPMS.

Centres préparatoires à l'emploi pour femmes

On compte neuf centres préparatoires à l'emploi pour femmes. Ils sont situés à Halifax, Chicoutimi, Toronto-Weston, Sudbury, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Regina et Vancouver.

La clientèle de ces centres se compose de femmes qui n'ont jamais occupé un emploi, d'autres qui reviennent sur le marché du travail après une absence de douze mois ou plus et d'autres, enfin, qui désirent réorienter leur carrière. Sept de ces centres ont été désignés pour faire partie d'un projet pilote qui vise à déterminer s'il est efficace ou non de consacrer des ressources à des groupes de clients particuliers. Plus de 6,700 clientes ont utilisé les services offerts par les centres en 1983-1984.

Clients aux besoins spéciaux

En considération pour les personnes particulièrement désavantagées sur le plan de la recherche d'emploi, la Commission continue de mettre l'accent sur des services spécialisés afin de mieux cerner leurs besoins et d'améliorer la cueillette de renseignements les concernant.

La Commission continue à collaborer étroitement avec Santé et Bien-être social Canada et les ministères provinciaux chargés des affaires sociales pour s'assurer que les assistés sociaux reçoivent des services d'emploi efficaces.

Les hauts fonctionnaires de Service correctionnel Canada et la Commission ont examiné ensemble les services offerts aux anciens détenus et présenté une série de propositions visant l'amélioration de ces services.

Personnes souffrant d'un handicap physique ou mental

La Commission et le Ministère ont entrepris une évaluation globale des services offerts aux hommes et aux femmes souffrant d'un handicap physique ou mental.

Autochtones

Un Centre de réception urbain a été ouvert officiellement, à titre expérimental, à Regina. Ce centre, situé au centre d'accueil pour les autochtones de la Saskatchewan, permet aux autochtones qui arrivent dans un centre urbain de se prévaloir de tous les services d'emploi offerts dans leur propre environnement.

À l'heure actuelle, on compte 93 conseillers en emploi des autochtones, répartis dans les divers CEC qui comptent un grand nombre d'autochtones parmi leur clientèle. En 1983-1984, environ $204.5 millions ont été consacrés aux programmes de développement de l'emploi, à la formation et aux services d'emploi. Les programmes Canada au travail, Compagnie de travailleurs, Accès-carrière et Aide à la création locale d'emplois, ainsi que le Programme des stagiaires autochtones et le programme Extension ont fourni du travail à 36,362 autochtones.

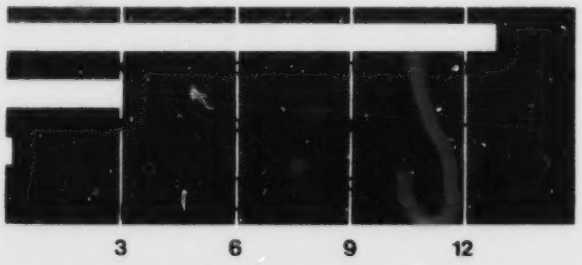

Autochtones en cours de formation

Trente-huit des 65 ententes d'Action positive ont en outre désigné les autochtones comme groupe cible.

Aux termes du Programme des stagiaires autochtones, la Commission a consacré $2.3

millions à l'embauchage de 462 étudiants autochtones pendant l'été.

Le Groupe de travail mixte de l'Association des femmes autochtones du Canada et de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada pour 1984, a déterminé et formulé les besoins en emploi des femmes autochtones et proposé des moyens par lesquels les programmes de la Commission pourraient mieux y répondre. Neuf coordonnateurs provinciaux et territoriaux de l'emploi des femmes ont travaillé exclusivement auprès des femmes autochtones et des organismes les représentant, afin qu'elles participent davantage aux programmes et utilisent encore plus les services offerts par la Commission.

Le ministre d'État à la Jeunesse

Le poste de ministre d'État à la Jeunesse a été créé en janvier 1984 afin de permettre aux jeunes de se faire mieux entendre lors des prises de décision gouvernementales qui les concernent et de sensibiliser davantage la population canadienne aux problèmes qui touchent la jeunesse du pays.

En décembre 1983, le discours du Trône énonçait déjà des initiatives additionnelles en faveur de la jeunesse, y compris la nomination d'un ministre spécialement désigné pour s'occuper des jeunes. Le 10 janvier 1984, Mme Céline Hervieux-Payette devenait la première personne à occuper au Canada le poste de ministre d'État à la Jeunesse.

Les priorités du nouveau ministère d'État étaient de faire en sorte que les jeunes utilisent le mieux possible les programmes et services du gouvernement fédéral qui leur sont destinés et de prendre en charge la participation du Canada à l'Année internationale de la jeunesse. Pour ce faire, le ministre d'État à la Jeunesse travaille en collaboration avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Canada et le Secrétaire d'État. Le personnel de ces deux ministères est mis à contribution pour épauler les initiatives du ministre d'État à la Jeunesse.

Dans le but de cerner la situation des jeunes, des rencontres ont été tenues avec des jeunes, des représentants d'organismes qui leur sont dévoués, des milieux d'affaires, des milieux syndicaux et d'autres organisations à travers le pays. Ces consultations ainsi que d'autres démarches ont permis la collecte de données en vue de publier deux documents de travail qui guideront la recherche de solutions et l'élaboration d'une politique globale concernant les jeunes du Canada.

Les jeunes et le marché du travail

Au cours de l'année financière 1983-1984, la Commission a considérablement augmenté son aide aux jeunes chômeurs ou sous-employés. En effet, cette aide est passée de $853 millions en 1982-1983 à $1.113 milliard en 1983-1984.

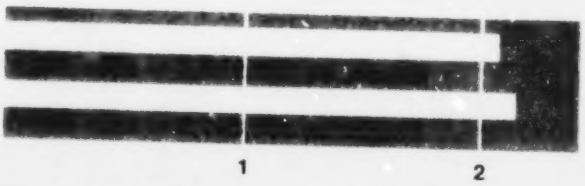

Participation des jeunes au marché du travail

Centres d'Emploi du Canada pour étudiants

D'avril à septembre 1983, quelque 450 Centres d'Emploi du Canada pour étudiants offraient leurs services par l'intermédiaire d'environ 1,500 étudiants du deuxième cycle du secondaire et de récents diplômés du postsecondaire. Les centres ont reçu 556,000 inscriptions de la part d'étudiants se cherchant un emploi d'été; 333,000 placements à des postes temporaires ou occasionnels ont été effectués, la plupart dans le secteur privé, ce qui représente une augmentation de 23 % par rapport à l'année précédente.

Centres d'Emploi du Canada sur le campus

Au cours de l'année scolaire 1982-1983, plus de 153,000 étudiants du postsecondaire se sont inscrits à plus de 100 Centres d'Emploi du Canada établis dans les universités et les collèges. Ces centres ont placé près de 44,000 étudiants, dont plus de 38,000 à des postes correspondant à leur choix de carrière. Les agents nationaux de recrutement ont consacré 7,500 jours personnes à faire passer des entrevues d'emploi aux étudiants dans les universités et les collèges du pays,

ce qui représente une baisse de 49 % par rapport à l'année scolaire de 1981-1982.

Unités spécialisées de services aux jeunes
On compte maintenant 12 Unités spécialisées de services aux jeunes, deux nouvelles unités ayant ouvert leurs portes en 1983-1984. Elles offrent des services d'emploi aux jeunes de 15 à 19 ans qui ont besoin d'une aide spéciale, parce qu'ils sont socialement et économiquement désavantagés, pour trouver et conserver un emploi productif.

Programmes d'échanges internationaux
Quelque 4,600 étudiants et jeunes travailleurs canadiens ont participé aux Programmes d'échanges internationaux; le Canada pour sa part, a accueilli environ 2,400 jeunes étrangers. Ces programmes, qui comprennent le volet des Échanges d'étudiants et le volet des Échanges de jeunes travailleurs canadiens et étrangers, permettent à ces derniers d'acquérir de l'expérience de travail dans un pays étranger.

Action positive
Le Programme d'action positive vise à améliorer les possibilités d'emploi offertes aux travailleurs, pour leur permettre de réaliser pleinement leur potentiel. Il veut atteindre à une juste représentation des groupes cibles désignés, et ce à tous les échelons de l'ensemble des professions exercées par la population active. Ces groupes cibles sont les femmes, les autochtones, les handicapés physiques, ainsi que les personnes de race noire dans le cas de la Nouvelle-Écosse.

Les conseillers du Programme d'action positive aident les employeurs à analyser leur politique et leurs pratiques en matière d'emploi, ainsi que la composition de leur effectif. Ils leur donnent des conseils, et les aident à supprimer les obstacles systématiques auxquels se heurtent les groupes définis et à instaurer les mesures nécessaires pour que ces groupes soient bien représentés.

De plus, le Programme incite les employeurs du secteur privé à adopter les programmes d'Action positive au profit des groupes cibles. Le Programme des contrats fédéraux invite les sociétés de la Couronne et les entreprises qui fournissent des biens et services à l'administration fédérale, à adopter l'action positive au profit des femmes.

À la fin de mars 1984, 66 entreprises avaient signé des protocoles d'ententes avec la Commission concernant l'action positive, dont 22 en vertu du Programme des contrats fédéraux. Six des 66 ententes ont été conclues à l'échelle nationale, par des entreprises exploitées dans plus d'une province.

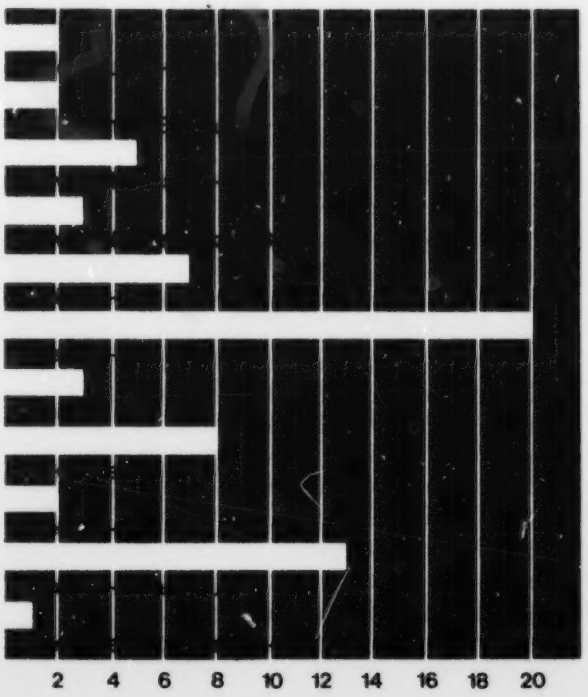

Ententes d'action positive entre la CEIC et le secteur privé — ventilation par province

La Commission a par ailleurs travaillé en étroite collaboration avec l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (Énergie, Mines et Ressources Canada), afin d'inciter les sociétés qui effectuent de la prospection pétrolière et gazière à inclure les autochtones et les femmes dans leurs plans de ressources humaines.

Amélioration des services

Automatisation

Du matériel automatisé a été installé dans certains Centres d'Emploi du Canada afin d'en améliorer l'efficacité et de réduire le temps de traitement des offres d'emploi. Le Système de traitement des offres d'emploi (STOE), un système informatique qui diffuse les données sur les offres d'emploi à tous les bureaux d'un secteur urbain, a permis d'améliorer le service au public à Hamilton, à Ottawa-Hull, à Montréal, à Toronto et à Vancouver. Des plans ont été faits pour l'installation du système à Winnipeg et à Edmonton. D'ici 1985, toutes les régions métropolitaines du Canada seront reliées au système STOE. Ce système permettra également à la Commission de déterminer les besoins en ressources humaines des employeurs canadiens.

On travaille actuellement à un système plus efficace qui utilisera des éléments de programme STOE et du programme SISO (un système expérimental mis à l'essai à Bridgewater en Nouvelle-Écosse), en vue de couvrir toute la gamme des services d'emploi.

COMPAS, un système informatisé de renseignements à l'usage des clients, présentant des techniques de recherche d'emploi, a été mis à l'essai dans un CEC. On élabore actuellement ce système en vue d'une utilisation plus étendue.

Revitalisation

L'initiative, entreprise en 1982, visant le perfectionnement progressif des services d'emploi, permettra à la Commission de répondre plus efficacement aux besoins de ses clients.

La Commission a amorcé une révision en profondeur de son rendement, en ce qui concerne la prestation de services répondant aux besoins et aux attentes de ses clients de tout le Canada. L'objectif de ce projet est d'améliorer de façon considérable la capacité de la Commission à soutenir des mesures d'adaptation au marché du travail constructives et appropriées.

Le Programme de revitalisation comporte quelque 50 projets et s'intéresse à tous les aspects de la gestion et de l'exploitation des services d'emploi. Une série d'analyses, conçues dans le but de réviser, de préciser et de confirmer la responsabilité de la Commission en ce qui concerne l'élaboration et la prestation de services d'emploi sont actuellement en voie de réalisation.

Contrôle et évaluation

Des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne l'établissement d'indicateurs de rendement pour évaluer les services rendus aux membres des groupes cibles (les femmes, les jeunes, les autochtones et les personnes handicapées) et aux personnes gravement défavorisées sur le plan de l'emploi.

La Commission continue de mettre au point et de perfectionner des systèmes d'évaluation d'une plus grande portée ainsi que des projets de contrôle visant à examiner et à apprécier les résultats des initiatives et des accords opérationnels.

Auxiliaires de counselling d'emploi

CHOIX

On continue de produire et d'améliorer un certain nombre d'auxiliaires de counselling destinés aux conseillers en emploi et aux clients. Le système informatisé d'information sur les carrières, CHOIX, a été utilisé tout au long de l'année dans 48 Centres d'Emploi du Canada et, grâce à un service itinérant utilisant des terminaux portatifs, un grand nombre de petites collectivités ont pu en profiter.

Un programme d'adaptation du système CHOIX aux micro-ordinateurs a été approuvé, et les spécifications nécessaires aux nouveaux logiciels et machines sont en voie de préparation. La conversion est prévue pour le printemps 1985.

PLACE

Le système PLACE, conçu pour aider les clients à déterminer et à surmonter les obstacles à l'emploi auxquels ils font face, ainsi que le "Répertoire des professions canadiennes" et "Votre sélecteur personnel de professions" sont toujours très utilisés.

Clubs de placement

Des clubs de placement ont été établis avec grand succès dans la plupart des régions. Grâce à un cours de formation bien structuré d'une durée de trois semaines et à des activités collectives planifiées, les clients apprennent comment trouver des postes vacants et rédiger leur curriculum vitae et des lettres de demande d'emploi. De plus, on simule des entrevues d'emploi à leur intention. Dans la plupart des clubs de placement, 80 % des participants ont trouvé un emploi.

Formation des conseillers

La Commission continue de mettre l'accent sur la formation approfondie de ses conseillers en matière d'emploi. Le 31 mars 1984, 1,678 conseillers avaient réussi le cours intitulé "L'utilisation des tests dans le counselling d'emploi", et étaient par conséquent autorisés à les utiliser.

Au cours de l'année financière 1983-1984, 30 instructeurs régionaux ont été formés pour donner le cours "L'élément évaluation du counselling d'emploi". Plus de 200 conseillers d'emploi ont suivi le cours et toutes les régions ont pris les mesures nécessaires pour donner de nouveau le cours en 1984-1985.

Le cours du module VIII, "Méthodes et matériels de counselling", a été offert dans toutes les régions, et de nombreux conseillers utilisent les auxiliaires de recherche d'emploi et de planification de carrière pour aider leurs clients.

Les cours sont conçus pour améliorer les services de counselling en matière d'emploi offerts aux clients travailleurs, particulièrement ceux qui ne sont pas prêts à travailler. On prévoit la mise en œuvre de deux autres modules de formation au cours de la prochaine année financière.

Classification nationale des professions

On a entrepris la mise au point d'un système de classification nationale des professions qui nous fournira une capacité accrue pour recueillir, analyser et communiquer plus facilement des statistiques et des renseignements sur les professions. La réalisation du nouveau système comprendra un programme national d'analyse de l'emploi, et on prévoit le maintenir pendant plusieurs années.

JOBSCAN

La mise au point de JOBSCAN, une nouvelle formule de détermination et de classification des exigences liées à l'emploi, s'est poursuivie. JOBSCAN peut être structuré en fonction de listes de contrôle qui permettent de définir précisément les exigences des offres d'emploi et d'effectuer, en vue de leur placement, une sélection judicieuse parmi les demandeurs d'emploi. JOBSCAN servira également pour les fins de l'assurance-chômage, de l'immigration, de la formation, de la prévision de l'offre et de la demande, et d'autres domaines relevant de la Commission.

Durant l'année financière 1983-1984, de nouvelles listes de contrôle JOBSCAN ont été établies. C'est sur ces listes que les travailleurs définissent leurs aptitudes et leur expérience professionnelles, et que les employeurs précisent les exigences inhérentes aux emplois qu'ils offrent. Certaines de ces listes ont été éprouvées et révisées. On a effectué à divers endroits des essais sur place, et recueilli des données à l'aide de ces listes. L'essai pilote de JOBSCAN à Londres (Angleterre), un projet parrainé par l'Immigraiton, se continue.

Analyses de professions

En collaboration avec les autorités compétentes dans toutes les provinces et les territoires, la Commission a préparé et publié, au cours de 1983-1984, quatre nouvelles analyses sur les professions et une mise à jour. Ces analyses sont utilisées par les enseignants et les responsables de l'apprentissage et de la formation dans l'industrie pour l'élaboration des programmes de cours. C'est également à partir de ces analyses que l'on prépare les examens d'accréditation interprovinciale du Sceau rouge. Cette accréditation permet une plus grande mobilité des travailleurs qualifiés au Canada. D'autres examens de métiers sont préparés à l'aide des analyses, qui servent aussi d'instrument de counselling professionnel et d'emploi.

Tableau 1

Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada : activités et dépenses 1983-1984

Région	Déplacement		Prospection		Voyage spécial		Emploi temporaire		Mobilité des étudiants		Emploi agricole saisonnier		Retour imprévu		**Total**	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	**Nbre**	**Montant**
Terre-Neuve	469	801,967	241	112,583	331	13,155	148	39,784	2	227	71	18,502	—	—	**1,262**	**986,218**
Nouvelle-Écosse	240	202,144	226	71,182	277	16,367	10	5,170	3	624	3,635	134,361	—	—	**4,391**	**429,848**
Nouveau-Brunswick	243	180,697	124	30,374	117	9,946	24	4,492	1	721	430	74,202	—	—	**939**	**300,432**
Île-du-Prince-Édouard	31	26,033	29	16,597	22	2,109	1	185	—	—	334	17,333	—	—	**417**	**62,257**
Québec	1,858	1,049,785	1,782	399,159	138	5,736	815	98,688	10	7,342	4,921	707,025	6	764	**9,530**	**2,268,499**
Ontario	2,427	1,501,756	1,242	427,392	316	17,820	378	48,109	31	7,155	14,785	1,006,975	19	2,648	**19,198**	**3,011,855**
Manitoba	178	163,234	140	45,013	119	10,608	16	3,731	—	—	7	54,498	—	—	**460**	**277,084**
Saskatchewan	246	171,477	119	35,074	30	3,574	3	337	—	—	4	266	—	—	**402**	**210,728**
Alberta et Territoires-du-Nord-Ouest	987	934,427	249	85,486	40	13,279	34	4,817	2	462	10	1,030	3	3,706	**1,325**	**1,043,207**
Colombie-Britannique et Yukon	1,564	1,089,895	556	194,674	57	5,756	49	12,532	2	484	1	—	1	130	**2,230**	**1,303,471**
Total	**8,243**	**6,121,415**	**4,708**	**1,417,534**	**1,447**	**98,350**	**1,478**	**217,845**	**51**	**17,015**	**24,198**	**2,014,192**	**29**	**7,248**	**40,154**	**9,893,599**

Tableau 2

Résumé de l'activité des programmes et services d'EIC pour les jeunes 1983-1984

	Dépenses (en millions)	Participants
Services d'Emploi		
Centres d'Emploi du Canada	104.0	1,030,000*
Centres d'Emploi du Canada sur le campus	5.8	178,000
Centres d'Emploi du Canada pour étudiants (CEC-É)	13.4	556,000
Unités spécialisées de services aux jeunes	1.4	3,900
Projets Extension	5.0	50,000
Mobilité de la main-d'oeuvre	4.0	16,000
Programme de stagiaires autochtones	2.3	500
Programme d'échanges nationaux	0.2	4,400
Total partiel	**136.1**	**1,838,800**
Formation et perfectionnement des compétences		
Programme de formation en établissement	422.7	114,400
Formation générale dans l'industrie (FGI)	41.2	16,300
Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée	33.2	7,400
Projets de formation des jeunes (FGI)	1.5	300
Total partiel	**498.6**	**138,400**
Création d'emplois		
Canada au travail	326.6	111,000
Programme Croissance locale de l'emploi	29.4	4,700
Accès-carrière	69.4	27,000
Compagnie de travailleurs	11.4	1,000
Été Canada – autres composantes	57.2	25,700
CEC et Programme des stagiaires autochtones	15.7**	
Total partiel	**478.3**	**169,400**
Total des programmes et des services	**1,113.0**	**2,146,600**

*Ce nombre comprend tous les services connexes.

**Compris dans les services d'emploi

Développement du marché du travail

Les gouvernements fédéral et provinciaux, l'industrie privée et les syndicats travaillent de concert afin de former une main-d'œuvre canadienne pleinement adaptée aux besoins d'une économie qui change rapidement.

Les programmes de développement du marché du travail de la CEIC portent principalement sur la formation des travailleurs, la planification des ressources humaines et la création d'emplois. En 1983-1984, la Commission leur a consacré plus de $2.5 milliards.

Formation

Le Programme national de formation (PNF) représente un investissement majeur du gouvernement fédéral dans le recyclage et le perfectionnement des travailleurs canadiens. Ce programme permet aux employeurs d'obtenir la main-d'œuvre spécialisée dont ils ont besoin et aux travailleurs d'acquérir les compétences nécessaires pour obtenir des emplois mieux rémunérés et plus satisfaisants.

En 1983-1984, 277,341 personnes ont entrepris une formation en établissement ou dans l'industrie au coût de $984 millions. Le nombre total comprend les membres des groupes suivants :

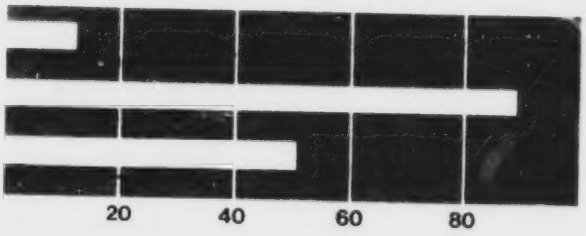

Formation en établissement ou dans l'industrie

Au cours de la même période, 126 projets de la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles ont été approuvés, entraînant une dépense de $118.6 millions devant être répartis sur plusieurs années financières. En 1983-1984, les nouveaux programmes et les programmes permanents ont nécessité une dépense de $36.8 millions.

Formation professionnelle

Le Programme national de formation comprend trois éléments :

Programme national de formation en établissement

La formation en établissement effectuée de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, permet de satisfaire la demande du marché en travailleurs spécialisés. Elle augmente également les possibilités d'emploi de ces derniers et leur permet d'être mieux rémunérés. Le Programme national de formation en établissement donne à tous les membres des groupes cibles des chances égales d'obtenir un emploi satisfaisant. En 1983-1984, 231,222 adultes ont commencé à participer au programme qui a exigé de la part du gouvernement fédéral les dépenses suivantes : $516 millions pour l'achat des cours, $116 millions pour le versement des allocations et $221 millions pour les prestations d'assurance-chômage.

La majorité des cours de formation, soit 72 %, portaient sur l'apprentissage et la formation dans les métiers. Les femmes représentaient 30 % de tous les stagiaires des cours de formation dans les métiers. De plus, 81 % des stagiaires à plein temps suivant des cours d'orientation étaient des femmes. Les jeunes de moins de 25 ans représentaient 45 % de tous les stagiaires à plein temps. En outre, 10,049 autochtones ont reçu une formation en vertu de ce programme.

En 1983-1984, des prestations d'assurance-chômage ont été versées aux adultes qui avaient besoin de connaître la deuxième langue officielle pour obtenir un emploi. Auparavant, seuls les autochtones, les immigrants et les Canadiens qui avaient migré dans une autre province pouvaient se prévaloir de cette aide.

Programme national de formation dans l'industrie

Ce programme de formation fondé sur les besoins des employeurs aide ces derniers à trouver les travailleurs spécialisés dont ils ont besoin et

aux travailleurs d'améliorer d'une part leur aptitude à occuper un emploi et d'autre part leur capacité de gains.

La Commission passe des contrats avec des employeurs individuels ou des groupes d'employeurs pour rembourser une partie des frais rattachés aux projets de formation des employés, projets qui sont définis en fonction des lignes directrices du programme et des besoins actuels en matière de formation.

Le Programme national de formation dans l'industrie comprend la Formation dans les métiers en pénurie de main-d'œuvre spécialisée (FMPMS) et la Formation générale dans l'industrie (FGI).

Les principales différences entre la FMPMS et la FGI sont la durée de la formation et la désignation des professions dans l'un ou l'autre des programmes. Dans le cadre de la FGI, le gouvernement fédéral verse une aide financière aux employeurs pendant une période d'au plus un an; concernant la FMPMS, cette aide peut s'étendre sur une période allant jusqu'à deux ans, parce que les métiers entrant dans cette catégorie demandent une formation beaucoup plus longue. La FMPMS assure une formation à long terme dans des professions qui connaissent des pénuries aiguës de main-d'œuvre. La FGI, par contre, offre une formation de plus courte durée aux membres des groupes cibles, comme les chômeurs, les autochtones, les femmes et les clients ayant des besoins spéciaux.

Ce sont surtout les petits employeurs qui ne sont pas en mesure d'offrir la formation dans les métiers spécialisés complexes qui se sont prévalus de ces programmes.

En 1983-1984, 33,600 travailleurs ont reçu une formation par l'entremise de la FGI, au coût de $81 millions, tandis que 12,519 travailleurs ont été formés grâce au programme FMPMS, au coût de $50 millions.

Caisse d'accroissement des compétences professionnelles

La Caisse d'accroissement des compétences professionnelles fournit les crédits nécessaires à l'établissement, à l'expansion et à la modernisation d'installations servant à la formation des adultes dans des professions désignées. Les organismes à but non lucratif peuvent également obtenir de l'aide au titre des installations pour assurer la formation des adultes ayant des besoins spéciaux.

La Caisse d'accroissement des compétences professionnelles contribue à accélérer le perfectionnement des travailleurs pour surmonter les graves pénuries de main-d'œuvre prévues dans les professions techniques et spécialisées.

Programme de normes interprovinciales

Ce programme vise à accroître la mobilité interprovinciale des compagnons, hommes et femmes, dans certains métiers, à améliorer et à parfaire les programmes de formation destinés aux travailleurs spécialisés, ainsi qu'à élaborer des cours de formation au sein des provinces et des territoires. La Commission maintient un secrétariat dont le rôle est de coordonner les activités des provinces pour s'assurer que la formation donnée atteint les niveaux de compétence acceptables pour un certain nombre de métiers. Chaque année, environ huit nouveaux examens interprovinciaux de métiers sont préparés et publiés. Lorsque les travailleurs réussissent ces examens, le sceau rouge interprovincial est apposé sur leur certificat d'apprentissage ou leur certificat de travailleur qualifié, ce qui leur permet d'exercer leur métier dans n'importe quelle province. Cette année, 12,360 sceaux rouges ont été délivrés dans 22 métiers et ce, à l'échelle du Canada.

Mesures spéciales de formation

Femmes

En 1983-1984, la Commission a mis l'accent sur la formation des femmes dans les professions non traditionnelles, grâce à une initiative spéciale en vertu de laquelle un remboursement majoré était offert aux employeurs en vue de les inciter à former des femmes dans des professions non traditionnelles (professions où 10 % ou moins des travailleurs étaient des fem-

mes). En 1983-1984, cette initiative a été mise en œuvre dans le cadre de la FGI et de la FMPMS. Plus de 200 professions étaient admissibles, comprenant les métiers spécialisés et les professions techniques.

En 1983-1984, dans le cadre de la FGI, 1,422 femmes ont commencé des cours de formation dans des professions très spécialisées, traditionnellement exercées par des hommes; ce qui représente une augmentation de 16 % par rapport à l'année précédente. Ces cours ont nécessité des déboursés de $5.1 millions. Des cours de formation semblables ont été donnés à 543 femmes dans le cadre de la FMPMS, soit plus de quatre fois le nombre de l'année dernière; ces cours ont exigé des dépenses de $4.9 millions. Le pourcentage des femmes qui ont suivi des cours de formation dans des professions non traditionnelles, par rapport à l'ensemble des femmes qui ont été formées dans le cadre de la FGI, s'est maintenu à 17 %.

Pour ce qui est de la formation en établissement, 3,455 femmes ont entrepris une formation professionnelle ou à une formation par apprentissage visant des professions non traditionnelles. Pour s'assurer que les femmes auront la possibilité d'obtenir des emplois non traditionnels et pour augmenter la participation de ces dernières au programme de formation de façon à ce que cette participation atteigne leur niveau de participation sur le marché du travail, on leur avait réservé 30 % des places dans les cours techniques et la formation en établissement concernant les professions définies comme non traditionnelles. En 1983-1984, les crédits affectés pour aider à subvenir aux besoins de leurs dépendants au cours de la formation ont été augmentées de 150 %.

Autochtones

Plus de $12 millions ont été engagés dans le cadre du programme FGI pour assurer la formation de 2,650 autochtones; 80 autres ont été formés dans le cadre de la FMPMS à un coût de $0.9 million. On compte 10,049 autochtones qui ont commencé à suivre des cours de formation en établissement à un coût approximatif de $42.5 millions.

Jeunes

En 1983-1984, 36 % des stagiaires dans le Programme national de formation dans l'industrie étaient des jeunes de moins de 25 ans.

Des projets spéciaux à l'intention des jeunes se sont poursuivis dans le cadre de la FGI. Des consortiums d'employeurs à Montréal et à Winnipeg, et le Board of Trade de Halifax parrainent des projets qui constitutent des initiatives de formation conjointes entre la FGI et le secteur privé. Habituellement, environ 75 % de l'aide provient de la FGI, et 25 % du secteur privé.

Les projets viennent aider les jeunes qui sont désavantagés sur les plans social, économique et scolaire à se qualifier pour un emploi permanent. Environ les deux tiers du cours de six mois sont consacrés à l'étude en classe dans les domaines suivants : mathématiques, communications, dactylographie, pratique commerciale, connaissances de base essentielles dans les métiers de col bleu et relations humaines. Le reste du cours est consacré à la formation sur place. Des études réalisées trois mois après la fin des cours ont indiqué que 75 % des jeunes occupaient des emplois rémunérés.

Le programme de formation en établissement a continué de mettre l'accent sur les jeunes. En 1983-1984, 45 % du budget à ce titre (ne comprenant pas les prestations d'assurance-chômage) a été affecté à la formation de 72,772 jeunes.

Planification des ressources humaines

La Commission collabore de plus en plus avec ses partenaires économiques — entreprises, main-d'œuvre, organismes non gouvernementaux et autres ministères et échelons du gouvernement — pour s'assurer que les changements dans le marché du travail causés par l'évolution de la situation économique sont traités de façon efficace. Grâce à la planification des ressources humaines, les employeurs canadiens pourront disposer de la main-d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin pour réaliser des projets d'investissement et d'affaires. Les Canadiens et les Canadiennes auront, les premiers,

accès aux nouveaux débouchés résultant des investissements publics et privés. Les changements dans la demande de travailleurs, amenés par le besoin d'acquérir de nouvelles compétences et de restructurer l'industrie, peuvent être abordés de façon à ce qu'ils aient des répercussions minimales sur les travailleurs, les entreprises et les collectivités touchées.

La Commission fait appel à de nombreux moyens pour encourager la planification des ressources humaines. Depuis avril 1981, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a conclu des accords en matière de planification des ressources humaines dans des secteurs allant de l'industrie aérospatiale et des chantiers maritimes à l'industrie minière et à la construction mécanique. Les ententes se sont révélées d'efficaces instruments pour lier les efforts des associations industrielles à ceux de la Commission, en vue de cerner les problèmes du marché du travail et de trouver les moyens de les régler. Les agents de la Commission travaillent également en étroite collaboration avec d'autres secteurs de l'industrie qui n'ont pas encore signés d'ententes relatives à la planification des ressources humaines. Ces industries comprennent, entre autres, le secteur forestier, les pâtes et papiers, les pêches, le tourisme, les transports, l'industrie pétrolière et gazière.

Les Bureaux régionaux de la Commission ont également pris un grand nombre d'initiatives destinées à promouvoir la planification des ressources humaines. De nombreuses régions négocient et réalisent leurs propres accords de planification de ressources humaines. D'autres adaptent des programmes existants, comme le Service consultatif de la main-d'œuvre et le processus d'approbation des travailleurs étrangers, pour inciter les intéressés à mettre au point des plans concernant leurs besoins en ressources humaines.

En outre, la Commission saisit chaque occasion de participer à l'élaboration des programmes d'autres ministères fédéraux, pour s'assurer qu'ils tiennent compte des questions de planification des ressources humaines.

Le nouveau Programme de développement régional et industriel, du ministère de l'Expansion industrielle régionale, compte des dispositions voulant que les personnes demandant de l'aide en vertu de ce programme préparent des plans de ressources humaines, si la Commission croit que certaines questions à ce sujet devraient être examinées avant que les projets ne soient approuvés. De cette façon, la Commission s'assure que les problèmes reliés au marché du travail peuvent être résolus et qu'ils ne compromettent pas la réussite des projets.

Dans le cadre de son programme de services de gestion, la Banque fédérale de développement, en collaboration avec la Commission, offre aux petites entreprises des ateliers d'information sur la planification des ressources humaines.

La Commission a fait en sorte que les questions de développement et de planification des ressources humaines ne soient pas mises de côté dans les ententes de développement économique et régional, négociées entre le gouvernement fédéral d'une part et les différentes provinces et les territoires individuellement, d'autre part, ainsi que dans les ententes auxiliaires sectorielles qui s'y rapportent. Par exemple, le ministère de l'Environnement et Énergie, Mines et Ressources Canada ont accepté d'inclure des éléments de planification des ressources humaines dans leurs ententes auxiliaires sectorielles. En 1983-1984, une entente auxiliaire sur la planification des ressources humaines afférente à l'Entente de développement économique conclue avec le gouvernement des Territoires-du-Nord-Ouest, a été signée. Des ententes semblables en sont actuellement à différentes étapes dans leur négociation avec les gouvernements provinciaux.

Le gouvernement fédéral et l'industrie pétrolière et gazière s'efforcent d'accroître la participation des Canadiens aux activités de développement et de prospection. Les plans de Programmes d'allocations du Canada sont négociés avec les groupes ou particuliers qui ont passé des ententes de prospection, avant la mise en marche des programmes de travail.

Chaque projet contient des programmes spéciaux, souvent innovateurs, créés dans le but d'accroître l'emploi régional et national, et l'activité industrielle, ainsi que les avantages socio-économiques. Ces projets prévoient par ailleurs la mise en œuvre de méthodes progressives spéciales.

En 1983-1984, des comités de planification des ressources humaines réunissant des représentants du gouvernement et de l'industrie, ont été formés en vue d'intensifier la consultation et la coopération sur la côte Est.

La Commission a mis au point une banque de données sur la main-d'œuvre disponible, à l'intention des Provinces atlantiques, pour subvenir aux besoins du projet de mise en valeur du champ pétrolifère Hibernia, au large de Terre-Neuve, et du projet d'exploitation de gaz naturel Venture, au large de la Nouvelle-Écosse. En outre, les nouveaux programmes de formation, les initiatives visant à faciliter l'embauchage des résidents de la localité, des femmes et des membres des groupes cibles, ainsi que les mesures adoptées pour augmenter le nombre de Canadiens travaillant dans les installations côtières, ont donné de très bons résultats.

Subventions et contributions pour la création d'emplois

En 1983-1984, la Commission a consacré $43,786,246 à l'égard des projets entrepris dans le cadre de cette initiative.

Travailleurs étrangers

La Commission facilite et appuie l'embauchage de travailleurs étrangers lorsque cette pratique permet de maintenir ou de créer des emplois au Canada, d'apporter de nouvelles compétences sur le plan technologique, d'assurer la formation de Canadiens ou d'élargir la capacité de production du pays. Cependant, la Commission veille également à ce que l'embauchage de travailleurs étrangers n'ait pas d'effet négatif sur les emplois et les débouchés offerts aux Canadiens.

Service consultatif de la main-d'œuvre

Le Service consultatif de la main-d'œuvre (SCM) encourage la collaboration entre les employeurs et les travailleurs afin d'effectuer dans la main-d'œuvre les changements nécessités par les innovations technologiques et la situation économique instable.

La Commission assume jusqu'à 50 % des frais liés à la mise sur pied de comités d'adaptation, aux termes d'accords officiels conclus avec les travailleurs et les employeurs et, dans certains cas, les gouvernements provinciaux. Les fonctionnaires de la Commission font également office de conseiller auprès des comités.

En 1983-1984, 558 nouveaux accords du SCM ont été conclus en vue d'examiner les problèmes de planification et d'adaptation de la main-d'œuvre. Les dépenses de la Commission relatives à ces accords et à ceux qui ont été reportés de 1982-1983 se sont élevées à $6.8 millions.

L'an dernier, le SCM a continué de s'occuper de l'administration des comités d'aide à l'adaptation communautaire dans le cadre du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre (PAIM). En outre, le SCM a continué de s'occuper de la négociation et du contrôle des accords de travail partagé, ainsi que de la coordination et de l'administration globales du Programme de travail partagé.

Le PAIM comptait, en 1983-1984, huit comités d'aide à l'adaptation communautaire, lesquels ont exigé de la part de la Commission des dépenses de $0.25 million.

Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre

Le Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre a été conçu dans le but de promouvoir la restructuration et la diversification industrielles, et d'offrir aux collectivités désignées, aux travailleurs et aux entreprises une aide supplémentaire pour l'adaptation de la main-d'œuvre. Le PAIM a été annoncé en janvier 1981 comme étant un programme expérimental de trois ans destinés à venir en aide aux

travailleurs et aux collectivités ayant des difficultés d'adaptation particulièrement graves. Le programme s'est terminé le 31 mars 1984.

Les mesures adoptées par le PAIM pour faciliter l'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre sont établies en fonction des ressources généralement disponibles localement. Elles consistaient, d'une part, en une subvention salariale transférable pour le réembauchage de travailleurs âgés et la création directe d'emplois supplémentaires et, d'autre part, en une aide accrue pour la formation et la mobilité. Les mesures d'adaptation locale comprenaient également le versement, par la Commission, des prestations de retraite anticipée.

Des comités d'aide à l'adaptation communautaire ont été mis sur pied dans chaque collectivité désignée. Ces comités, formés de représentants des entreprises, de la main-d'œuvre et des organismes gouvernementaux locaux, donnaient des conseils touchant les besoins en matière de développement économique et social. Les comités, de plus, constituaient un organe central facilitant la coordination des mesures PAIM et leur intégration au sein de l'ensemble des programmes fédéraux, provinciaux et municipaux.

Un certain nombre de collectivités ont été désignées par le Cabinet fédéral pour recevoir de l'aide en vertu du PAIM. L'aide est accordée pour une période initiale d'un an et peut être prolongée pour deux autres périodes de six mois. Sept prolongations étaient en vigueur pendant toute l'année ou une bonne partie de l'année 1983-1984.

Accords fédéraux-provinciaux sur le développement de l'emploi agricole

En 1983-1984, le gouvernement fédéral a engagé quelque $1.1 million dans des projets cofinancés. Il s'agissait, par exemple, de projets d'amélioration de logements pour les travailleurs agricoles saisonniers, de transport quotidien des travailleurs affectés à la récolte, de recherches sur le marché du travail et de publicité. Des accords fédéraux-provinciaux sur le développement de l'emploi agricole ont été signés avec toutes les provinces, sauf l'Alberta et Terre-Neuve.

Services de main-d'œuvre agricole du Canada

Les Services de main-d'œuvre agricole du Canada (SMAC), qui sont administrés par des entrepreneurs indépendants, fonctionnent comme des bureaux de placement dans les collectivités agricoles. Ils travaillent en collaboration avec les Centres d'Emploi du Canada en vue d'aider les agriculteurs locaux à trouver de la main-d'œuvre et les travailleurs agricoles, un emploi. On compte 65 SMAC répartis dans les régions agricoles importantes du pays. En 1983, les SMAC ont permis de combler 215,406 postes vacants. En outre, les Centres d'Emploi du Canada ont placé 23,600 travailleurs agricoles et ont facilité le déplacement des travailleurs vers les régions agricoles. Le budget des Services de main-d'œuvre agricole pour l'année financière 1983-1984 s'élevait à $5.6 millions.

Les Commissions locales de la main-d'œuvre agricole (CLMC) offrent des services consultatifs aux SMAC et établissent des lignes directrices concernant les salaires, les conditions de travail et l'hébergement des travailleurs engagés par l'intermédiaire de ces services.

Programmes des travailleurs agricoles saisonniers

Ces programmes s'occupent de faire venir de la main-d'œuvre étrangère afin de satisfaire les besoins temporaires des employeurs offrant des emplois agricoles saisonniers. En 1983, les Antilles ont fourni 3,952 travailleurs et le Mexique, 612. La plupart d'entre eux ont été engagés dans des fermes et des conserveries de l'Ontario, tandis qu'un petit nombre seulement ont été envoyés en Alberta, au Manitoba et au Québec.

Programme canadien pour un renouveau industriel

En 1981, le gouvernement a annoncé un programme de cinq ans doté d'un budget de $267 millions, visant à favoriser la viabilité des industries du textile, du vêtement, de la chaussure et du tannage (TVCT), et à aider les collectivités et les travailleurs les plus touchés par la libéralisation graduelle du commerce international dans ces secteurs. Le Programme canadien pour un renouveau industriel (PCRI) est conçu pour faciliter la restructuration, le raffermissement et la modernisation des entreprises dans les secteurs précités, en vue d'élargir et diversifier la base économique des collectivités qui dépendent grandement de ces industries. De plus, il aide les travailleurs licenciés à trouver de nouveaux emplois ou à profiter d'une retraite anticipée.

Parmi les 24 régions qui sont largement dépendantes des industries TVCT, sept ont été choisies en 1982 pour recevoir l'aide du PCRI. Ces régions sont les suivantes : Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Grand-Mère, Shawinigan, (Québec); Drummondville (Québec); Victoriaville, Princeville et Plessisville (Québec); Sherbrooke et Magog (Québec); Valleyfield (Québec); Cornwall (Ontario); et Hawkesbury (Ontario).

Le PCRI constitue une série de mesures d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre destinées aux entreprises et aux travailleurs des industries du textile, du vêtement, de la chaussure et du tannage. Les travailleurs touchés des secteurs TVCT ont non seulement accès aux programmes et services courants de la CEIC en matière de formation, de mobilité, de création d'emplois et de placement, habituellement disponibles, mais aussi à des subventions salariales de l'aide majorée à la mobilité et à des allocations de formation majorées; de plus, une aide spéciale à la création d'emplois peut être offerte dans les collectivités les plus sévèrement touchées.

Depuis le 1er mars 1984, les mesures spéciales d'adaptation de la main-d'œuvre du PCRI sont applicables à tous les travailleurs du Canada qui travaillaient dans ces industries et ont été licenciés.

Les mesures d'adaptation de la main-d'œuvre du PCRI prévoient également la possibilité, offerte à tous les travailleurs des industries en question, de se prévaloir du Programme d'aide à l'adaptation des travailleurs (retraite anticipée) de Travail Canada. Ce programme est administré par la Commission. Les mesures d'adaptation de l'industrie prévoient, d'une part, une aide aux entreprises TVCT rentables, dans le cadre du Programme sectoriel d'aide aux entreprises et, d'autre part, une aide aux entreprises d'autres secteurs industriels situées dans les régions désignées ou prêtes à s'y établir, dans le cadre du Programme de développement commercial et industriel.

En 1983-1984, quelque 13,600 travailleurs des industries du textile, du vêtement, de la chaussure et du tannage ont tiré profit des programmes de la Commission, ce qui a exigé des dépenses d'environ $12.6 millions.

Travail partagé

Le Programme de travail partagé est conçu pour éviter les mises à pied et permettre aux travailleurs de partager volontairement le travail disponible. Aux termes de ce programme, les travailleurs sont rémunérés par leur employeur pour les jours travaillés et touchent des prestations d'assurance-chômage pour les jours chômés, conformément à l'entente, pourvu que certaines conditions soient remplies.

Le budget de ce programme pour l'année civile 1984 est de $90 millions.

Le 19 mai 1983, le Cabinet a élargi le champ d'application de la formule de travail partagé et de formation qui, jusqu'au 27 mai 1984, touchait également les mises à pied. Un nouveau programme, en vigueur depuis le 25 mai 1983, réunit formation et travail partagé et permet ainsi aux travailleurs de recevoir, pendant les jours de "travail partagé", une formation les préparant pour d'autres emplois et les aidant à acquérir les compétences nécessaires pour satisfaire aux besoins des nouvelles technologies.

En 1983-1984, les accords de travail partagé concernant les mises à pied portaient sur des périodes d'au moins six semaines et d'au plus 38 semaines (26 semaines et une prolongation possible de 12 semaines); dans le cas de licenciements, les accords peuvent durer jusqu'à 50 semaines.

Au cours de l'année financière 1983-1984, 5,074 demandes ont été approuvées, touchant environ 66,692 employés. Ces accords ont empêché le licenciement ou la mise à pied de 25,703 travailleurs à un coût de $55,492,628.

Création d'emplois

Fusionnement des programmes de création directe d'emplois

La mise en vigueur du fusionnement des programmes de création directe d'emplois a été annoncée lors du discours sur le budget, le 19 avril 1983.

La politique en matière de création directe d'emplois pour les années 1980 comporte les trois objectifs suivants :

i) rétablir la situation économique par des mesures d'adaptation visant à corriger les ralentissements cycliques;
ii) favoriser la croissance locale de l'emploi; et
iii) appuyer la mise en valeur des ressources humaines.

Afin de mieux cerner ces trois objectifs généraux, 12 programmes déjà en place ont été fusionnés en quatre programmes principaux.

Canada au travail

Le Programme Canada au travail crée des emplois temporaires productifs destinés aux chômeurs. Il contribue à stabiliser le marché du travail et à éviter les perturbations dans la main-d'œuvre. Le programme favorise les activités qui stimulent la reprise économique, augmentent le nombre d'emplois permanents et contribuent à l'amélioration des biens et services de la collectivité sans causer de dépendance.

Les promoteurs et les employeurs de tous les secteurs, ainsi que les particuliers sont admissibles. Les ministères et les organismes fédéraux, ainsi que les ministères et les organismes provinciaux et territoriaux peuvent être promoteurs, mais ils ne peuvent pas être les employeurs directs. Les participants sont choisis parmi les prestataires en fin de droit; les chômeurs qui touchent encore des prestations d'assurance-chômage; les travailleurs licenciés; et les bénéficiaires d'aide sociale.

Les projets doivent permettre de créer au moins trois emplois, pour une période d'au moins six semaines et d'au plus 52 semaines. Les prestations salariales maximales sont de $325 par personne et par semaine de travail, y compris jusqu'à $125 pour d'autres frais. En vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage, une prestation salariale d'au plus $315 par personne et par semaine de travail en plus d'un supplément de $125 peuvent être versés. L'aide financière disponible peut aller jusqu'à $100,000 pour les projets d'une importance exceptionnelle, si le financement peut être partagé avec d'autres sources.

En 1983-1984, 232,800 personnes ont participé au programme Canada au travail et aux programmes qui y ont été fusionnés. Coût : $723.1 millions.

Depuis le processus de fusionnement, un certain nombre d'anciens programmes de création d'emplois font partie intégrante de Canada au travail, en vigueur depuis le 13 septembre 1983. Parmi ces anciens programmes, on compte le Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) et les Projets créateurs d'emplois de l'Assurance-chômage. Les données indiquées dans les tableaux à la fin de la section concernant Canada au travail comprennent des statistiques des programmes antérieurs.

Le Programme Croissance locale de l'emploi (CLÉ)

L'objectif de CLÉ est d'accroître le nombre d'emplois permanents dans les localités où le chômage élevé est un problème constant. CLÉ finance des projets visant à développer l'infrastructure des collectivités, des projets d'établissement d'entreprises ou de sociétés

CLÉ, selon les besoins et les plans des collectivités. Les sociétés CLÉ supportent et financent des projets de développement de l'emploi dans le secteur commercial, conformément à la stratégie globale de développement régional.

Pour être promoteurs de projets, les organismes doivent représenter les intérêts de développement communautaire de collectivités comptant 50,000 personnes ou moins. Les projets de courte durée doivent répondre aux priorités régionales et comprendre des activités qui produiront des emplois permanents. Les nouvelles entreprises proposées pour appuyer le milieu des affaires en favorisant le développement communautaire, ne doivent pas faire concurrence aux travailleurs qui ont déjà un emploi ni les obliger à se déplacer. Les sociétés CLÉ reçoivent des ressources pour offrir des services de planification destinés au développement de l'emploi.

Les salaires versés sont conformes aux taux en vigueur. Un montant d'au plus $100,000 est versé par année pour les projets de planification; les projets d'infrastructure peuvent recevoir jusqu'à $350,000 par année, pour deux ans; et les projets de création d'entreprise, $350,000 par année, pendant cinq ans.

Les sociétés peuvent obtenir $130,000 en aide financière directe et $220,000 en subventions par année, pendant trois ans; un financement majoré peut s'obtenir pour deux autres années. En 1983-1984, le Programme CLÉ et les programmes qui l'ont précédé ont absorbé $109.5 millions et engendré 16,481 emplois.

Parmi les programmes antérieurs qui ont été incorporés au Programme CLÉ suite au processus de fusionnement, on compte le Programme d'aide au développement économique local (ADEL) et les Projets de développement communautaire du Canada (PDCC). Les tableaux 8 à 12 comprennent des données des programmes antérieurs et du Programme CLÉ.

Accès-carrière

Accès-carrière est un programme de subvention salariale conçu pour offrir des possibilités d'emplois aux personnes qui n'ont aucune expérience de travail, aux handicapés et à tous ceux qui ont de la difficulté à se trouver un emploi. Les emplois doivent être à temps plein, sauf pour les handicapés et les étudiants qui n'ont pas terminé leurs études. Ces emplois doivent fournir une expérience d'apprentissage et de travail supervisée. Le programme assure également des services d'emploi et des subventions salariales aux travailleurs âgés dont le nom est relevé par le Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre et le Programme canadien pour un renouveau industriel, de même que par le Service consultatif de la main-d'œuvre. Une aide financière peut également être versée à un groupe ou organisme communautaire qui participe à la réalisation du programme.

Les entreprises, les organismes et les particuliers en affaire depuis au moins six mois peuvent faire fonction d'employeurs. Les municipalités peuvent être employeurs si les gouvernements provinciaux ne s'y opposent pas. Les ministères et organismes fédéraux sont des employeurs admissibles pour les étudiants qui retournent aux études.

Les subventions peuvent couvrir une période d'au plus 12 mois et atteindre jusqu'à 85 % du salaire brut des employés, mais ne doivent pas dépasser $500 par semaine. L'aide financière maximale au titre du salaire par employé est de $15,000.

Le montant de la subvention varie selon les caractéristiques et les besoins des participants. Dans certains cas, un montant supplémentaire de $10,000 peut être versé au titre du matériel spécial ou de l'aménagement des lieux de travail afin de permettre l'embauchage de personnes handicapées. Les travailleurs visés par l'aide financière ont droit à une somme maximale de $100 au titre des vêtements de sécurité. Les organismes sans but lucratif et de bienfaisance peuvent obtenir $80 de plus par semaine, par employé subventionné pour couvrir les frais de déplacement de l'employé. L'aide financière maximale au titre d'un travailleur est de $30,000.

Une association formée de plus d'un groupe ou d'un organisme communautaire, et intervenant au nom de la clientèle des programmes aux niveaux métropolitain, provincial ou territorial, peut recevoir jusqu'à $100,000 pour une période de 12 mois consécutifs. Un groupe ou un organisme communautaire individuel peut obtenir $50,000 pour la même période.

En 1983-1984, 44,100 personnes ont participé au Programme Accès-carrière et aux programmes qui y ont été fusionnés, à un coût de $93.6 millions.

En vertu du processus de fusionnement des programmes de création d'emplois, Accès-carrière a absorbé un certain nombre de programmes antérieurs dont : le Programme d'emploi pour les innovations technologiques (PEIT), le Programme de subvention salariale transférable (PSST), les Projets de services communautaires du Canada (PSCC) et le Programme en faveur des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi (PDPE). La date d'entrée en vigueur du fusionnement était le 13 septembre 1983. Les données indiquées aux tableaux 8 à 12 comprennent les activités du Programme Accès-carrière et des programmes antérieurs affiliés.

Compagnie de travailleurs

Le Programme Compagnie de travailleurs aide les personnes très défavorisées sur le plan de l'emploi à acquérir les compétences et la préparation nécessaires pour s'intégrer au marché du travail. Les groupes communautaires et le secteur privé organisent et dirigent des projets visant à fournir des services de counselling et d'orientation professionnelle, des expériences en milieu de travail et d'autres formes d'aide.

Les promoteurs de projets doivent établir un programme des activités, ainsi que des normes de rendement et des objectifs opérationnels pouvant être évalués. Les personnes qui ont participé au Programme Compagnie de travailleurs peuvent s'inscrire au Programme Accès-carrière pour accéder au marché du travail.

Les organismes, les entreprises et les particuliers, à l'exception des gouvernements fédéral et provinciaux, peuvent faire fonction de promoteurs et d'employeurs. Les municipalités et les conseils scolaires peuvent être admissibles, à condition que le gouvernement provincial ne s'y oppose pas. Les participants sont des personnes très désavantagées sur le plan de l'emploi en raison d'un manque d'instruction, de formation ou d'expérience d'emploi, ou de handicaps physiques ou mentaux. Certains projets peuvent comprendre une phase d'élaboration pouvant durer jusqu'à six mois, pour des projets d'une durée globale de 36 mois; d'autres peuvent avoir une phase opérationnelle durant jusqu'à 36 mois, et pouvant être prolongée une autre année, sous la recommandation du Comité national d'évaluation.

L'aide financière au titre des salaires des participants aux projets ne dépassent pas $350,000 par année. Les groupes, organismes ou associations qui participent aux projets de Compagnie de travailleurs au niveau national peuvent obtenir une subvention maximale de $100,000 pour une période de douze mois. Le montant versé au titre des frais autres que les salaires et les avantages sociaux ne peut excéder 50 % de tous les frais, après déduction des dépenses en investissement autorisées. Un montant de $30,000 peut, dans certains cas, être versé pour l'achat de fournitures essentielles à la réalisation d'un projet.

En 1983-1984, 2,800 personnes ont participé au Programme Compagnie de travailleurs et aux programmes antérieurs affiliés. Ces activités ont coûté $32.6 millions.

Été Canada

Le Programme Été Canada 1983 a fourni aux étudiants qui retournaient aux études à l'automne, environ 59,000 emplois dans les secteurs public et privé, grâce à la création de projets et de stages liés à leur domaine d'étude. On a prévu des mesures spéciales visant à promouvoir l'embauchage d'étudiants autochtones et handicapés, et d'étudiantes dans des emplois "non traditionnels".

Les projets Été Canada doivent offrir au moins un emploi à temps plein pour une période

d'au moins six semaines et d'au plus 18 semaines consécutives. Les emplois et les secteurs dans lesquels des emplois peuvent être créés sont déterminés en fonction des priorités nationales et régionales, des caractéristiques industrielles régionales, ainsi que du taux de chômage étudiant dans les régions.

À l'été 1983, 9,614 projets mis sur pied dans les collectivités et parrainés par les administrations locales, les organismes communautaires, les associations professionnelles, commerciales et autres, ont créé approximativement 43,083 emplois pour les étudiants du Canada, à un coût totai de $84.4 millions.

Les stages d'Été Canada permettent aux étudiants d'occuper des emplois axés sur leur carrière. Les subventions salariales sont fixées d'après les taux de salaire minimum dans les provinces. Un montant supplémentaire d'au plus $35 par semaine de travail est offert pour couvrir d'autres frais.

Mis sur pied à titre expérimental en 1982, le programme des stages a été élargi pour permettre la participation de différents organismes locaux et nationaux bénévoles et sans but lucratif, y compris des associations professionnelles et commerciales. En 1983, un programme pilote a été mis en œuvre avec le secteur privé. Il existe également des stages de longue durée pouvant se poursuivre pendant un maximum de trois étés consécutifs, qui assurent aux participants un apprentissage progressif par l'accomplissement de tâches diversifiées et stimulantes.

En 1983, environ 3,765 stages ont été créés par des organismes à but non lucratif, exigeant une dépense de $10 millions. Le programme pilote, pour sa part, a fourni 1,913 emplois sous forme de stages dans le secteur privé, à un coût de $5 millions.

Les différents programmes de création d'emplois d'été mis sur pied dans les années passées par les ministères et les organismes fédéraux ont été réunis au sein du programme Été Canada 1983. Les crédits alloués à ce titre s'élevaient à $28 millions. En tout, 46 ministères et organismes ont soumis des propositions de projets et de stages dans chaque région de la CEIC.

En 1983, 33 ministères et organismes ont présenté des propositions de projets dans le cadre du programme Emplois d'été dans le secteur fédéral, créant ainsi 5,751 emplois. Les projets comprenaient des activités dans des domaines tels que l'agriculture et les télécommunications, la recherche, l'interprétation de la nature et la sensibilisation à la nature, et les services sociaux aux autochtones dans les réserves.

En 1983, 4,077 emplois supplémentaires ont été créés pour les étudiants grâce aux stages mis sur pied dans 41 ministères et organismes fédéraux. Il s'agissait d'emplois de nature spécialisée, scientifique ou technique permettant aux étudiants de niveau postsecondaire d'acquérir une expérience de travail ayant trait à leur domaine d'études.

Figure 1

Programme national de formation: dépenses et stagiaires inscrits 1983-1984

Dépenses [1]

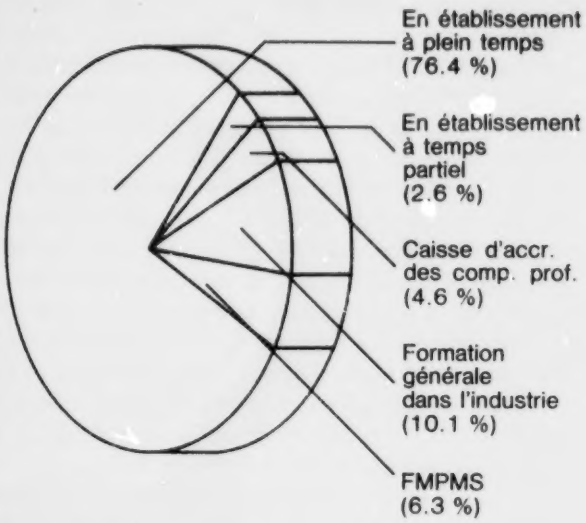

[1] Total : $799,887,885 (ne comprend pas les prestations de chômage versées aux stagiaires en vertu de l'article 39)

Stagiaires inscrits [2]

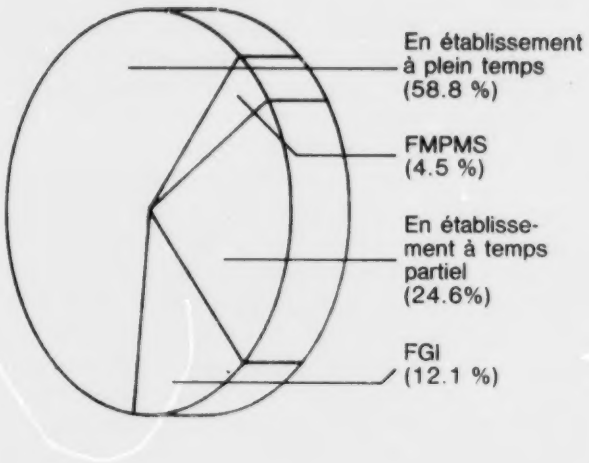

[2] Total : 277,341

Stagiaires inscrits, selon le type de formation

En établissement [3]
(à plein temps)

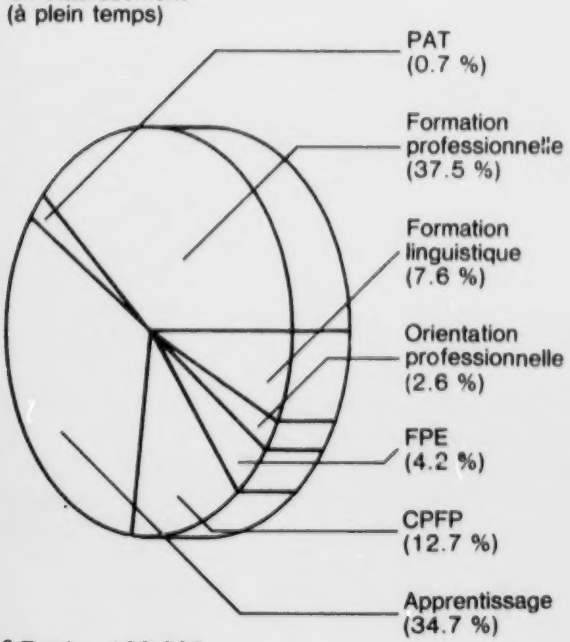

[3] Total : 163,030

Dans l'industrie [4]
(Formation générale dans l'industrie & FMPMS)

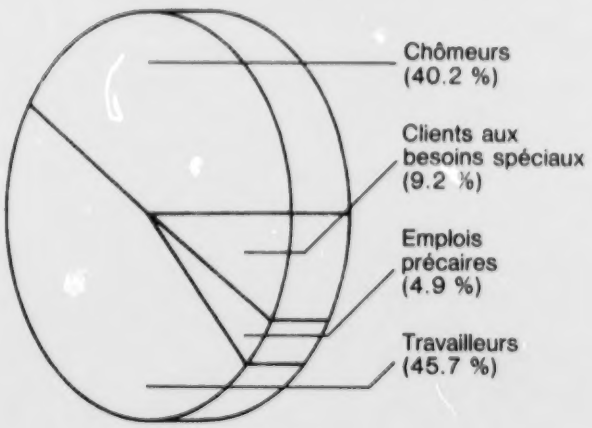

[4] Total : 46,119

Tableau 3

Programme national de formation : dépenses au titre de la formation en établissement et dans l'industrie
1983-1984

Région	Versements du gouvernement fédéral ($)							
	Formation en établissement				Coût de la Formation générale dans l'industrie	Coût de la Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée	Caisse d'accroissement des compétences professionnelles	Coût total de la formation
	Achat de places de cours	Allocations	Prestations d'a.-c.	Total				
Terre-Neuve	18,875,973	5,106,080	8,419,221	32,401,274	1,630,487	437,793	660,002	**35,129,556**
Nouvelle-Écosse	19,183,458	4,712,933	1,824,723	25,721,114	5,102,524	671,240	1,050,002	**32,544,880**
Nouveau-Brunswick	16,780,885	3,832,517	6,930,361	27,543,763	4,141,426	354,285	4,269,905	**36,309,379**
Île-du-Prince-Édouard	4,595,549	834,928	8,470,561	13,901,038	661,318	117,661	1,033,245	**15,713,262**
Québec	144,804,250	29,770,439	48,889,497	223,464,186	14,245,991	10,453,204	532,095	**248,695,476**
Ontario	153,319,180	34,714,819	76,547,295	264,581,294	25,775,708	23,644,112	12,276,056	**326,277,170**
Manitoba	22,223,693	4,415,606	9,152,745	35,792,044	6,667,876	2,155,391	2,105,628	**46,720,939**
Saskatchewan	19,742,986	4,651,904	6,211,600	30,606,490	3,931,844	2,738,132	917,109	**38,193,575**
Alberta	47,633,872	12,474,693	27,822,120	87,930,685	6,760,048	3,016,839	1,221,879	**98,929,451**
Territoires-du-N.O.	4,592,100	1,376,919	732,014	6,701,033	2,880,331	425,970	—	**10,007,334**
Colombie-Britannique	62,551,238	13,534,073	25,676,240	101,761,551	8,380,326	6,298,697	12,383,372	**128,823,946**
Yukon	1,712,433	390,280	746,859	2,849,572	524,814	192,767	399,000	**3,966,153**
Canada	**516,015,617**	**115,815,191**	**221,423,236**	**853,254,044**	**80,702,693**	**50,506,091**	**36,848,293**	**1,021,311,121**

Tableau 4

Programme national de formation : formation en établissement et dans l'industrie, nombre de stagiaires inscrits 1983-1984

	Établissements publics et privés, formation à plein temps												
	Formation professionnelle	Formation linguistique	Cours préparatoires à la formation professionnelle	Formation préparatoire à l'emploi	Programme d'adaptation au travail	Orientation professionnelle	Formation en apprentissage	Total – Formation à plein temps	Total – Formation en établissement à temps partiel	Total – Formation en établissement	Formation générale dans l'industrie	Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée	**Total**
Terre-Neuve	4,210	47	843	343	—	414	1,004	6,861	308	7,169	728	51	**7,948**
Nouvelle-Écosse	3,856	115	1,055	512	—	249	2,045	7,832	542	8,374	2,127	230	**10,731**
Nouveau-Brunswick	3,456	42	446	213	—	270	1,908	6,335	502	6,837	2,638	79	**9,554**
Île-du-Prince-Édouard	779	11	147	120	83	79	213	1,432	397	1,829	537	19	**2,385**
Québec	15,718	2,728	8,270	1,534	—	119	664	29,042	56,873	85,915	3,918	1,589	**91,422**
Ontario	16,245	5,048	4,003	2,443	1,068	2,244	15,131	46,182	7,556	53,738	10,248	7,287	**71,273**
Manitoba	2,393	537	1,021	149	26	148	2,127	6,401	138	6,539	2,785	345	**9,669**
Saskatchewan	1,610	550	1,012	380	—	221	2,434	6,207	89	6,296	1,760	380	**8,436**
Alberta	2,535	1,974	1,803	513	27	287	19,377	26,516	1,574	28,090	2,795	616	**31,501**
Territoires-du-N.-O.	531	31	318	57	—	43	309	1,289	—	1,289	491	73	**1,853**
Colombie-Britannique	9,580	1,314	1,669	494	—	223	11,300	24,580	213	24,793	5,492	1,751	**32,036**
Yukon	195	—	112	16	—	23	7	353	—	353	81	99	**533**
Canada	**61,108**	**12,397**	**20,699**	**6,783**	**1,204**	**4,320**	**56,519**	**163,030**	**68,192**	**231,222**	**33,600**	**12,519**	**277,341**

Tableau 5

Service consultatif de la main-d'oeuvre (SCM)
Accords conclus
1983-1984

Région	Accords d'évaluation et de mobilité	Comités d'aide à l'adaptation communautaire	Service consultatif de la main-d'oeuvre — dépenses en vertu du crédit 15		
			Dépenses courantes ($000)	Dépenses approuvées par les comités d'aide à l'adaptation communautaire ($000)	**Total ($000)**
Terre-Neuve	6	—	54	—	**54**
Nouvelle-Écosse	38	—	509	—	**509**
Nouveau-Brunswick	22	1	91	25	**116**
Île-du-Prince-Édouard	3	—	35	—	**35**
Québec	292	3	2,676	65	**2,741**
Ontario	128	3	1,350	125	**1,475**
Manitoba	9	—	65	—	**65**
Saskatchewan	4	—	567	—	**567**
Alberta/Territoires-du-Nord-Ouest	12	—	252	—	**252**
Colombie-Britannique/Yukon	44	1	905	47	**952**
Canada	**558**	**8**	**6,504**	**262**	**6,766**

Tableau 6

Mesures d'adaptation de la main-d'oeuvre : mesures exécutées en vertu du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre dans les collectivités désignées 1983-1984

	Formation				Mobilité (prospection et réinstallation)		Subvention salariale transférable*		Programme de création d'emplois (PEC)**		Prestations d'aide à l'adaptation		**Total des dépenses et engagements sauf l'aide à l'adaptation des travailleurs ($000,000)**
	Métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée		Affectations majorées										
	Stagiaires inscrits	Dépenses Engagements ($000)	Stagiaires inscrits	Dépenses Engagements ($000)	Aides	Dépenses Engagements ($000)	Attestations	Dépenses Engagements ($000)	Emplois	Dépenses Engagements ($000)	Demandes approuvées	Dépenses de travail Canada ($000)	
Période désignée – du 16 mars 1981 au 16 mars 1983													
Port Cartier/Sept-Îles (Qué.)	5	43.0	82	153.1	—	—	—	—	—	—	134	479.8	**0.2**
Sydney (N.-É.)	14	58.0	28	22.2	—	5.5	—	—	—	—	141	335.4	**0.1**
Tracy/Sorel (Qué.)	6	111.7	25	20.4	—	—	—	—	—	—	110	617.8	**0.1**
Windsor (Ont.)	261	1,121.9	45	49.1	6	0.1	—	—	7	61.8	299	707.1	**1.2**
Période désignée – du 28 janvier 1982 au 28 juillet 1983													
Brantford (Ont.)	91	450.5	138	237.3	—	—	236	981.8	85	479.4	13	24.0	**2.1**
Chatham (Ont.)	49	327.9	47	70.7	—	—	14	58.2	117	597.2	3	69.2	**1.1**
Période désignée – du 28 janvier 1982 au 28 janvier 1984													
McAdam (N.-B.)	8	29.7	30	7.2	—	—	—	—	125	590.4	—	1.7	**0.6**
Montmagny/L'Islet (Qué.)	7	79.2	13	10.2	1	1.0	5	20.8	122	652.9	39	608.7	**0.8**
Période désignée – du 29 mars 1982 au 29 septembre 1983													
Asbestos/Thetford Mines (Qué.)	—	—	222	379.1	8	3.6	1	4.2	90	487.3	50	128.3	**0.9**
Période désignée – du 7 avril 1982 au 7 avril 1983													
Kitchener/Waterloo (Ont.)	—	—	2	1.6	—	—	—	—	22	245.3	—	0.4	**0.2**
Période désignée – du 22 décembre 1982 au 1er avril 1984													
Port Alberni (C.-B.)	26	55.2	97	134.3	23	27.7	60	249.6	271	1,789.6	25	41.9	**2.3**
Sudbury (Ont.)	65	400.2	262	321.3	189	310.4	—	—	249	1,000.0	6	10.0	**2.0**
Total	**532**	**2,677.3**	**991**	**1,406.5**	**227**	**348.3**	**316**	**1,314.6**	**1,088**	**5,903.9**	**820**	**3,024.3**	**11.6**

Le rapport comprend des activités et des coûts reportés de 1982-1983. Les dépenses concernant l'activité et le programme peuvent, en raison des engagements, porter sur une période pouvant dépasser de deux ans la date des périodes de désignation des collectivités.

* Fusionné au Programme Accès-carrière, à compter de septembre 1983.
** Programme d'emploi communautaire, fusionné au Programme Canada au travail, à compter de septembre 1983

Tableau 7 Mesures d'adaptation de la main-d'oeuvre : mesures exécutées en vertu de programmes autres que le Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre dans les collectivités désignées 1983-1984

	Formation		Mobilité (prospection et réinstallation)		Création d'emplois		Assurance-chômage		Service consultatif de la main-d'oeuvre		Composante des personnes défavorisées sur de l'emploi le plan		Travail partagé		Autres		Total des dépenses et engagements ($000,000)
	Stagiaires inscrits	Dépenses Engagements ($000)	Aides	Dépenses Engagements ($000)	Emplois	Dépenses Engagements ($000)	Demandes renouvelées	Montant des prestations versées ($000)	Travailleurs visés	Dépenses Engagements ($000)	Participants	Dépenses Engagements ($000)	Participants	Dépenses Engagements ($000)	Placements	Entrevues de counselling	
Période désignée – du 16 mars 1981 au 16 mars 1983																	
Port-Cartier/ Sept Îles (Qué.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sydney (N.-É.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tracy/Sorel (Qué.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Windsor (Ont.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Période désignée – du 28 janvier 1982 au 28 juillet 1983																	
Brantford (Ont.)	331	266	14	1	16	65	7,393	17,368	100	3	34	93	438	495	4,487	2,392	17.8
Chatham (Ont.)	90	144	19	8	6	18	3,675	8,604	967	48	94	105	26	77	1,021	840	8.9
Période désignée – du 28 janvier 1982 au 28 janvier 1984																	
McAdam (N.-B.)	68	98	-	-	-	-	104	1,262	-	-	-	-	-	-	171	39	1.4
Montmagny/ L'Islet (Qué.)	178	775	64	21	10	175	7,329	18,609	-	-	4	17	124	127	686	1,163	19.6
Période désignée – du 29 mars 1982 au 29 septembre 1983																	
Asbestos/ Thetford Mines (Qué.)	212	2	299	66	154	578	7,781	-	-	-	17	44	6	Non disponible	1,570	2,154	0.7
Période désignée – du 7 avril 1982 au 7 avril 1983																	
Kitchener-Waterloo, (Ont.)	83	-	8	-	-	-	3,854	-	-	-	30	-	95	568	355	661	-
Période désignée – du 22 décembre 1982 au 1er avril 1984																	
Port Alberni (B.-C.)	654	506	26	13	396	2,088	7,350	17,046	-	-	17	44	39	119	1,502	1,596	19.7
Sudbury (Ont.)	1,766	1,742	776	158	-	-	39,438	68,328	12	5	235	822	73	98	8,948	12,654	71.0
Total	**3,382**	**3,533**	**1,206**	**267**	**582**	**2,924**	**76,924**	**131,217**	**1,079**	**56**	**431**	**1,125**	**801**	**1,484**	**19,100**	**21,499**	**139.1**

Total des programmes ordinaires et des programmes exécutés en vertu du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre de la CEIC : $150,700,000 (Coûts et engagements).

Donnés compilées exclusivement à l'égard des mois où la désignation était en vigueur

Tableau 8

Direction générale du développement de l'emploi : financement et incidence 1983-1984

	Financement (en millions de dollars)				Incidence prévue			
	Total global	Coût de fonctionnement du programme	Contributions du programme (FRC)	Caisse d'assurance-chômage	Total des participants (1)	Total des années-personnes équivalentes	Participants au titre du Programme d'assurance-chômage (1)	Années-personnes équivalentes au titre de l'assurance-chômage
Canada au travail	723.1	66.5	562.8	93.8	232,800	51,200	17,400	5,000
CLÉ	103.0	10.4	92.6	—	16,500	9,100	—	—
Accès-carrière	93.6	10.8	82.8	—	44,100	20,300	—	—
Compagnie de travailleurs	32.6	4.4	28.2	—	2,800	2,100	—	—
Été Canada – Autres composantes (2)	57.2	15.7	41.5	—	25,700	5,400	—	—
Subventions et contributions de création d'emplois	45.3	1.5	43.8	—	—	—	—	—
Total	**1,054.8**	**109.3**	**851.7**	**93.8**	**321,900**	**88,100**	**17,400**	**5,000**

(1)Renouvellements et nouvelles inscriptions.
(2)Englobe MDN, GRC, stages et projets fédéraux, CEC pour étudiants.

Tableau 9

Direction générale du développement de l'emploi :
Programmes de création d'emplois — **Jeunes**
1983-1984

Programmes	Total des participants (1)	Nouvelles inscriptions	Années-personnes équivalentes	Pourcentage du total des participants	Coût (en millions de dollars)
Canada au travail	101,100	94,600	22,100	44	287.7
CLÉ	4,400	1,100	2,400	27	27.6
Accès-carrière	24,900	s.o.*	6,600	56	49.9
Compagnie de travailleurs	1,000	200	700	34	11.1
Été Canada – Autres composantes	25,700	25,700	5,400	100	57.2
Total	**157,100**	**121,600**	**37,200**	**49**	**433.5**

(1) Renouvellements et nouvelles inscriptions.
* Sans objet.

Tableau 10

Direction générale du développement de l'emploi :
Programmes de création d'emplois — **Femmes**
1983-1984

Programmes	Total des participants (1)	Nouvelles inscriptions	Années-personnes équivalentes	Pourcentage du total des participants	Coût (en millions de dollars)
Canada au travail	70,900	63,300	15,200	30	201.8
CLÉ	5.900	1,500	3,300	36	37.1
Accès-carrière	17,200	s.o.*	8,000	39	38.7
Compagnie de travailleurs	1,300	100	900	45	14.6
Été Canada – Autres composantes	10,800	10,800	2,500	42	27.9
Total	**106,100**	**75,700**	**29,900**	**33**	**320.1**

(1) Renouvellements et nouvelles inscriptions.
* Sans objet.

Tableau 11

Direction générale du développement de l'emploi :
Programmes de création d'emplois — **Handicapés**
1983-1984

Programmes	Total des participants (1)	Nouvelles inscriptions	Années-personnes équivalentes	Pourcentage du total des participants	Coût (en millions de dollars)
Canada au travail	3,400	2,400	700	1	10.2
CLÉ	700	200	400	4	4.1
Accès-carrière	5,700	s.o.*	2,700	13	11.8
Compagnie de travailleurs	300	100	200	11	3.6
Été Canada – Autres composantes	100	100	—	0.4	0.4
Total	**10,200**	**2,800**	**4,000**	**3**	**30.1**

(1) Renouvellements et nouvelles inscriptions.
* Sans objet.

Tableau 12

Direction générale du développement de l'emploi :
Programmes de création d'emplois — **Autochtones**
1983-1984

Programmes	Total des participants (1)	Nouvelles inscriptions	Années-personnes équivalentes	Pourcentage du total des participants	Coût (en millions de dollars)
Canada au travail	22,100	18,100	4,700	10	66.7
CLÉ	3,600	900	2,000	22	22.7
Accès-carrière	1,600	s.o.*	900	4	6.0
Compagnie de travailleurs	900	100	700	32	10.4
Été Canada – Autres composantes	1,300	1,300	400	5	5.5
Total	**29,500**	**20,400**	**8,700**	**9**	**111.3**

(1) Renouvellements et nouvelles inscriptions.
* Sans objet.

Tableau 13

Création directe d'emplois : Tableau synoptique – Affectations et contributions — Fonds prévus d'assurance-chômage 1983-1984

Dépenses ($000)

Régions	Canada au travail	CLÉ	Accès-carrière	Compagnie de travailleurs	Été Canada – Autres composantes	Total
Terre-Neuve	47,343	8,830	2,580	1,237	1,715	**61,705**
Nouvelle-Écosse	31,684	8,446	3,260	231	2,030	**45,651**
Nouveau-Brunswick	35,539	4,374	2,670	183	1,877	**44,643**
Île-du-Prince-Édouard	7,589	7,302	910	125	359	**16,285**
Québec	194,580	34,064	24,090	5,056	12,681	**270,471**
Ontario	167,769	8,714	28,480	6,492	11,846	**223,301**
Manitoba	19,508	7,574	3,620	3,657	2,110	**36,469**
Saskatchewan	12,727	3,701	3,640	2,196	1,781	**24,045**
Alberta et Territoires-du-Nord-Ouest	21,820	3,069	4,420	5,843	2,225	**37,377**
Colombie-Britannique et Yukon	118,028	6,573	9,140	3,169	4,862	**141,772**
Non affecté	—	—	—	—	—	—
Total	**656,587**	**92,647**	**82,810**	**28,189**	**41,486**	**901,719**

L'Assurance-chômage

L'Assurance-chômage (A.-c.) a continué à jouer un rôle essentiel dans l'économie du Canada en 1983 puisqu'elle a assuré un soutien du revenu à 3.4 millions de prestataires, ce qui représente des débours de $10.2 milliards, soit une hausse de plus de 8 % par rapport à 1982.

Le nombre des prestataires ayant augmenté en 1983, la charge de travail du personnel de la Commission s'est accrue en conséquence. Les modifications législatives apportées en juin et la décision de prolonger le Programme de travail partagé ont exercé encore plus de pression sur l'organisation, mais les demandes ont été traitées et les prestataires ont été payés sans trop de retard.

Contrôle amélioré du traitement des demandes

Pour aider à améliorer le service au public, la Commission a adopté de nouvelles procédures de traitement des demandes. À la fin de 1983, les prestataires devaient attendre en moyenne 21 jours civils pour faire traiter leur demande, ce qui représente trois jours de moins que l'année précédente.

Relevé d'emploi

Le document le plus important du Régime d'assurance-chômage est le Relevé d'emploi (RE). Chaque fois qu'un travailleur quitte son emploi, l'employeur doit remplir un Relevé d'emploi. Les renseignements qui y figurent sont utilisés pour établir l'admissibilité au bénéfice des prestations.

En 1983, le formulaire du Relevé d'emploi et le système de déclaration ont fait l'objet de deux études. L'une a été menée de façon interne par la Commission avec des représentants du gouvernement et du secteur privé. La Commission et Revenu Canada Impôt (RC,I) se sont également penchés sur le Relevé d'emploi. Il est ressorti des deux études que le système actuel était aussi simple et efficace que possible compte tenu du texte législatif actuel et qu'il servait les fins des employeurs, des prestataires ainsi que de la Commission. L'étude de la CEIC et de RC,I se poursuivra en 1984. Elle fournira une analyse à jour de tout problème administratif que pose le Système de relevé d'emploi.

Un programme a vu le jour en 1982 pour faire prendre conscience aux employeurs de l'importance et de la valeur du Relevé d'emploi. Ce programme et les études en cours devraient permettre de réduire les trop-payés.

Système global de dépistage

Pour aider à gérer le Régime d'assurance-chômage, la Commission a commencé à utiliser le Système global de dépistage (SGD) en 1983. Ce système a été conçu pour répondre aux besoins du Vérificateur général, du Contrôleur général et du Conseil du Trésor. Le système décèle les trop-payés et les moins-payés ainsi que leurs causes. Les erreurs commises par la Commission et les erreurs commises ailleurs sont repérées par le SGD. Le système détermine également la raison de ces erreurs.

Les gestionnaires à tous les paliers de la Commission seront en mesure de cerner les problèmes et de les résoudre plus rapidement grâce au SGD. La Commission pourrait ainsi améliorer à la fois l'exactitude et la rapidité du service.

Modifications législatives

Le 3 juin 1983, le projet de loi C-156 a reçu la sanction royale. Le projet de loi visait trois domaines.

- les prestations de pêcheurs saisonniers — Le projet de loi C-156 confirmait de nouveau le pouvoir de la Commission de verser des prestations aux pêcheurs indépendants et lui conférait en même temps le pouvoir réglementaire de mettre en œuvre certaines des modifications proposées par le Groupe de travail Kirby sur les pêches dans la région de l'Atlantique. Les changements comprenaient une période de prestations pour les pêcheurs d'hiver, une meilleure formule de calcul du montant des prestations et le droit aux prestations aux seules personnes qui avaient ac-

cumulé au moins six semaines de pêche assurable.

- Les dispositions relatives aux prestations de maternité ont été simplifiées par souci de souplesse et d'équité envers les femmes. Le changement le plus important est la suppression de la règle des 10 semaines. Auparavant, les bénéficiaires de prestations de maternité devaient avoir accumulé 10 semaines d'emploi assurable au moment de la conception de l'enfant. La période de prestations de maternité a également été rendue plus flexible pour tenir compte des naissances prématurées ou en retard et pour permettre aux femmes enceintes de demander des prestations ordinaires ou de maladie.
- Instauration des prestations d'adoption — un maximum de 15 prestations hebdomadaires sont maintenant payables à l'un ou l'autre des parents dans le cas d'une adoption légale.

En outre, plusieurs modifications au Règlement ont également été apportées qui ont eu un effet sur le Régime d'assurance-chômage. Les journaliers dans le domaine de l'agriculture et de l'horticulture peuvent obtenir plus facilement des prestations d'assurance-chômage; Porto Rico et les îles Vierges figurent maintenant dans un accord de réciprocité avec les États-Unis, les pouvoirs de Revenu Canada de percevoir les cotisations non payées ont été élargis et la Cour canadienne de l'impôt s'est vu accorder le pouvoir de trancher les questions d'assurabilité.

Le public et l'Assurance-chômage

Le Régime d'assurance-chômage est extrêmement complexe, ce qui ne facilite pas les communications avec le public. Consciente de cette difficulté, la Commission a entrepris de simplifier les documents écrits, comme les formulaires et la correspondance. Le texte de la Loi et du Règlement, rédigé de façon à ne pas susciter d'équivoque, a été clarifié dans la mesure du possible pour le profane.

Le numéro d'assurance sociale

En 1983-1984, 485,920 nouveaux numéros d'assurance sociale (NAS) ont été attribués. La Commission a également modifié 181,644 registres et remplacé 174,796 cartes d'assurance sociale.

Programme de réduction du taux de cotisation

Les employeurs qui offrent des régimes d'assurance-salaire qui satisfont aux conditions requises peuvent obtenir une réduction de leur taux de cotisation, mais ils doivent partager la réduction consentie avec les employés protégés par le Régime. En 1983, 31,300 employeurs ont obtenu une réduction du taux de cotisation pour un montant total de $271 millions (par rapport à $261 millions en 1982). Ces employeurs regroupent à eux seuls plus de 50 % de la population active du Canada.

Des vérifications des employeurs participants ont commencé en 1982 pour déceler et prévenir les abus qui pourraient être commis à l'égard du Compte d'assurance-chômage par le biais du Programme de réduction du taux de la cotisation.

Services des conseils arbitraux

Il y a 98 centres de conseil arbitral au Canada. En juin 1982, la Commission a lancé un projet pilote pour permettre aux personnes qui habitent à plus de 80 kilomètres d'un centre de conseil de se faire entendre par téléphone. Le projet pilote s'est avéré un succès et la Commission le mettra en œuvre à l'échelle nationale en 1984-1985.

Utilisation de la Caisse d'assurance-chômage à des fins innovatrices

En 1977, la Loi sur l'assurance-chômage a été modifiée pour y inclure les utilisations innovatrices de la Caisse d'assurance-chômage. En effet, les fonds seront utilisés pour assurer un soutien de revenu aux prestataires qui partici-

pent à des projets approuvés de travail partagé, à des projets créateurs d'emplois ou qui suivent des cours de formation.

Les opérations financières du Régime d'assurance-chômage

En vertu de l'alinéa 2(1)(z) de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, les opérations financières sont consignées par année civile.

Paiement de prestations

En 1982, le montant des prestations d'assurance-chômage versées s'élevait à $10.169 millards, ce qui représente une augmentation de $1.594 milliard par rapport aux $8.575 milliards versés en 1982. Après redressement pour tenir compte des trop-payés de prestations, des mandats annulés et des prestations remboursées, le montant net des prestations versées en 1983 s'élevait à $10.063 milliards. Les raisons pour lesquelles le montant des prestations versées a augmenté sont exposées sommairement ci-dessous.

a) nombre de demandes de prestations

En 1983, le nombre de personnes qui ont touché des prestations est passé de 3,201,000 à 3,445,000. Le taux annuel de chômage a également augmenté passant de 11 % en 1982 à 11.9 % en 1983. Cette augmentation s'est produite en dépit d'une diminution réelle du nombre de demandes accueillies, lequel est passé de 3,403,000 en 1982 à 3,030,000 en 1983, étant donné qu'un moins grand nombre de personnes ont perdu leur emploi. Toutefois, la durée de la période de chômage s'est accrue.

b) prestation hebdomadaire moyenne

En 1983, la prestation hebdomadaire moyenne était de $154.88, ce qui représente une augmentaiton de 7.1 % par rapport à celle de $144.60 en 1981. Étant donné que le montant de prestations est fonction de la rémunération du prestataire, les hausses de salaire et de traitement ont également entraîné une augmentation du montant des prestations versées. Cette hausse est notamment attribuable au relèvement de la prestation hebdomadaire maximale qui est passée de $210 en 1982 à $231 en 1983.

c) prestations spéciales

Le montant des prestations spéciales — prestations de maladie, de maternité et la prestation de retraite payable à l'âge de 65 ans — est passé de $509 millions en 1982 à $542 millions en 1983. C'est dans la catégorie des prestations de maternité que l'augmentation a été la plus notable, le montant de ces prestations ayant passé de $316 millions en 1982 à $344 millions en 1983.

d) prestations de pêcheurs

Le montant des prestations versées aux pêcheurs en 1983 était de $142 millions, ce qui représente une augmentation de $30 millions par rapport aux $112 millions versés en 1982. Cette augmentation importante peut être est attribuable à un relèvement de la prestation hebdomadaire moyenne, à la plus longue durée des périodes de prestations de même qu'à une légère augmentation du nombre de prestations de pêcheurs. L'augmentation découlait aussi en partie des modifications réglementaires visant à appliquer les recommandations du Groupe de travail sur les pêches dans la région de l'Atlantique.

e) allocations de formation

En 1983, les allocations de formation s'élevaient à $226 millions, ce qui représente une augmentation de $24 millions par rapport aux $202 millions versés en 1982. L'augmentation était en grande partie attribuable au relèvement de la prestation hebdomadaire moyenne. Le nombre de prestataires inscrits à des cours de formation n'a augmenté que légèrement, passant de 86,300 en 1982 à 86,900 en 1983.

f) prestations pour travail partagé

En 1983, le montant des prestations pour travail partagé s'élevait à $83 millions. Au cours de l'année, 109,000 prestataires ont bénéficié du

Programme de travail partagé et la prestation hebdomadaire moyenne s'élevait à $48.40.

g) création d'emplois

En 1983, le montant des prestations versées au titre de la création d'emplois s'élevait à $107 millions, une augmentation de $83 millions par rapport au $24 millions versés en 1982. En 1983, 42,000 prestataires ont travaillé à des projets créateurs d'emplois financés par l'Assurance-chômage et leur prestation hebdomadaire moyenne s'élevait à $244.20.

Enquêtes et contrôle

Au cours de l'année 1983, les agents d'enquêtes ont procédé à 1,097,000 enquêtes, à la suite desquelles 342,000 exclusions et inadmissibilités ont été imposées et 308,000 trop-payés totalisant $82 millions ont été établis. Au total, 98,000 pénalités administratives ont été imposées en vertu de l'article 47 de la Loi sur l'assurance-chômage, ce qui représentait $10 millions. Au cours de l'année, environ 7,400 poursuites ont été engagées et le montant des amendes imposées par les tribunaux s'élevait à $3 millions.

Meilleur contrôle des dépenses

Le Programme d'avis d'embauchage (PAE) est un programme permanent visant à déceler les trop-payés. Grâce à la collaboration des employeurs, les versements irréguliers sont décelés et font l'objet d'une enquête. Le programme, qui a été simplifié et rentabilisé, montre comment le Régime d'assurance-chômage s'appuie sur la collaboration des cotisants.

Environ 73,000 employeurs ont participé au Programme d'avis d'embauchage. Fin 1983, environ 228,000 enquêtes avaient été menées à terme et elles avaient permis de mettre au jour quelque 74,000 trop-payés. Le total formé par les montants de trop-payés recouvrés ainsi que les amendes et les sanctions imposées s'est chiffré à $18 millions.

Recettes provenant des cotisations

En vertu de la partie IV de la Loi sur l'assurance-chômage, Revenu Canada, Impôt perçoit les cotisations d'assurance-chômage des salariés et des employeurs pour le compte d'EIC. Le montant des cotisations qui reviendra à EIC au cours d'une année donnée est fondé sur une estimation du montant des cotisations qui seront perçues au cours de cette même année. Lors du dépouillement des déclarations d'impôt sur le revenu l'année suivante, le montant est rectifié en conséquence. En 1983, Revenu Canada, Impôt a remis à la Commission une somme de $7.017 milliards, ce qui représente $2.224 milliards de plus que les $4.793 milliards remis en 1982. Cette augmentation résulte de l'effet de différents facteurs.

a) nombre de cotisants

Selon l'estimation de Statistique Canada, le nombre moyen d'assurés est passé de 10,648,000 en 1982 à 10,797,000 en 1983. Cependant que le nombre moyen de prestataires est passé de 1,138,000 en 1982 à 1,250,000 en 1983, le nombre de cotisants n'a augmenté que de façon marginale passant de 9,510,000 en 1982 à 9,547,000 en 1983.

b) rémunération hebdomadaire assurable moyenne

On peut attribuer la hausse de la rémunération hebdomadaire assurable moyenne à deux facteurs. En premier lieu, en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable doit être relevé chaque année suivant l'indice des gains de l'année en question. En 1983, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable est passé de $350 à $385. Deuxièmement, la rémunération assurable étant directement fonction de la rémunération du salarié, l'augmentation des salaires et des traitements a également contribué à faire augmenter la rémunération hebdomadaire assurable moyenne.

c) taux de cotisation

En 1983, le taux de cotisation est passé de $1.65 par tranche de $100 de la rémunération assurable, à $2.30 par tranche de $100 de la rémunération assurable. Quant au taux de la cotisation patronale, qui correspond à 1.4 fois le taux de la cotisation salariale, il est passé de $2.31 en 1982 à $3.22 par tranche de $100 de la rémunération assurable des salariés en 1983.

d) réduction du taux de la cotisation

Les employeurs offrant un régime d'assurance-salaire qui répond aux exigences de la Commission sont admissibles à une réduction du taux de leur cotisation. Ils sont toutefois tenus de partager cette réduction avec leurs employés. Le nombre de régimes d'assurance-salaire ouvrant droit à une réduction du taux de cotisation est passé de 30,500 en 1982 à 31,300 en 1983. Ainsi, le montant des réductions accordées aux employeurs en 1983 était d'environ $271 millions par rapport à $263 millions en 1982.

Frais d'administration

Conformément à l'article 135 de la Loi sur l'assurance-chômage, les frais d'application de ladite loi (Service national d'emploi compris) sont calculés de la manière prescrite par le Règlement. Étant donné que les frais d'administration réels d'EIC sont calculés par année financière, les frais pour une année civile correspondent aux 9/12 du montant versé au cours d'une année financière auxquels on ajoute les 3/12 du montant de l'année financière précédente. Selon cette formule, le montant net des frais d'administration s'élevait à $823 millions en 1983.

L'alinéa 132(2)(b) de la Loi sur l'assurance-chômage porte également que toutes les sommes recouvrées par la Commission pour services rendus à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux ou publics doivent être créditées au Compte d'assurance-chômage. Près de $5.4 millions ont été recouvrés en 1983.

Chaque année, les frais d'administration consignés dans les états financiers de l'Assurance-chômage correspondent au montant établi d'après la formule précisée dans le Règlement moins les montants recouvrés conformément aux dispositions de l'alinéa 132(2)(b). Les frais d'administration nets pour 1983 s'élevaient à $818 millions.

Contribution du gouvernement

Conformément aux articles 136 et 146 de la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral assume une partie du coût des prestations d'assurance-chômage. La contribution du gouvernement englobe le coût des prestations de prolongation fondée sur le taux régional de chômage, celui des prestations de prolongation versées aux prestataires qui participent à des projets créateurs d'emplois ou qui suivent des cours de formation et le montant net des prestations versées aux pêcheurs indépendants, c'est-à-dire, le montant des prestations duquel ont été défalquées les cotisations perçues.

En 1983, la contribution du gouvernement s'élevait à $2.811 milliards, ce qui représente une augmentation de $1.035 milliard par rapport à la contribution de $1.776 milliard en 1982.

L'augmentation sensible de la contribution du gouvernement est attribuable au fait qu'un plus grand nombre de bénéficiaires ont touché des prestations de prolongation fondée sur le taux régional de chômage en 1983. Cette augmentation s'est également répercutée sur la durée moyenne des périodes de prestation qui est passée de 22 semaines en 1982 à 27 semaines en 1983.

Solde du Compte d'assurance-chômage

Les opérations de 1983 se sont soldées par un déficit de $1.457 milliard, y compris des frais d'intérêt nets de $409 millions. Le déficit cumulatif à la fin de 1983 s'élevait à $3.854 milliards. Il a été financé grâce à des avances du Fonds du revenu consolidé.

Rapport au ministre
de l'Emploi et de l'Immigration
sur la vérification
des comptes et des états financiers de la
COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1983

AUDITOR GENERAL OF CANADA VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

L'honorable John Roberts, C.P., député
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada en ce qui concerne le Compte d'assurance-chômage au 31 décembre 1983 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission en ce qui concerne le Compte d'assurance-chômage au 31 décembre 1983 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, je désire signaler qu'il existe encore des versements excédentaires et des sous-payés. Toutefois, comme le mentionne la note 6 afférente aux états financiers, la Commission poursuit ses efforts pour identifier de façon fiable et de manière uniforme l'ampleur et les causes des versements excédentaires et des sous-payés en vue d'améliorer ses contrôles sur le traitement des prestations.

Le vérificateur général du Canada

Kenneth M. Dye, F.C.A.

Ottawa, Canada
le 23 août 1984

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Bilan au 31 décembre 1983

ACTIF

	1983	1982
	(en milliers de dollars)	
Dépôt auprès du receveur général du Canada	$ 92,016	$ 114,223
Montants à recevoir des prestataires (note 3)	121,140	118,164
Montants à recevoir du Canada (note 4)	87,065	-
	$ 300,221	$ 232,387

PASSIF ET DÉFICIT

	1983	1982
	(en milliers de dollars)	
Mandats non encaissés	$ 385,795	$ 444,438
Retenues d'impôt sur les mandats	56,284	64,804
Montants à payer au Canada (note 4)	-	38,378
Avances du Canada (note 5)	3,711,716	2,081,468
	4,153,795	2,629,088
Déficit	(3,853,574)	(2,396,701)
	$ 300,221	$ 232,387

Approuvé par la Commission:

le directeur exécutif,
Finances et administration

le président

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

État des revenus et dépenses et du déficit pour l'exercice terminé le 31 décembre 1983

	1983	1982
	(en milliers de dollars)	
Revenus		
Cotisations	$ 7,017,369	$ 4,792,933
Pénalités	9,819	6,460
	7,027,188	4,799,393
Dépenses		
Prestations (note 6 et tableau)	10,062,617	8,454,518
Administration	817,993	771,975
Intérêts sur les avances du Canada et sur le dépôt auprès du receveur général du Canada	409,315	89,103
Créances douteuses	4,709	(12,427)
	11,294,634	9,303,169
Excédent des dépenses sur les revenus avant la part du gouvernement dans les dépenses de prestations	4,267,446	4,503,776
Part du gouvernement dans les dépenses de prestations (tableau)	2,810,573	1,775,803
Excédent des dépenses sur les revenus pour l'exercice	1,456,873	2,727,973
Déficit (surplus) au début de l'exercice	2,396,701	(331,272)
Déficit à la fin de l'exercice	$ 3,853,574	$ 2,396,701

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Notes afférentes aux états financiers
du 31 décembre 1983

1. Pouvoir et objectif

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, une corporation de département de la Couronne selon l'annexe B de la Loi sur l'administration financière, administre la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, telle que modifiée. L'objectif de la Loi est d'offrir une source de revenu d'appoint temporaire et une aide aux travailleurs qui y sont admissibles. Les opérations financières liées à cet objectif font partie du Compte d'assurance-chômage.

Dans les comptes du Canada, le Compte d'assurance-chômage a été établi en vertu de l'article 131 de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Fonds du revenu consolidé et créditées à ce Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Fonds du revenu consolidé et débités à ce Compte.

2. Conventions comptables

a) Cotisations

Conformément à la Partie IV de la Loi, le ministre du Revenu national a la responsabilité de percevoir les cotisations patronales et ouvrières. Ces cotisations sont enregistrées selon une estimation pour le présent exercice et comprennent les rajustements entre les cotisations réelles et estimées des exercices précédents.

b) Intérêts

Les intérêts sur le solde du compte auprès du receveur général du Canada et les intérêts sur les avances du Canada sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Pénalités

Les pénalités, imposées en vertu de l'article 47 de la Loi, sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

d) Prestations

Les prestations représentent les mandats émis au cours de l'exercice, moins les versements excédentaires que la Commission a décelés au cours de l'exercice et les remboursements de prestations reçus et estimatifs à recevoir en vertu de l'article 142 de la Loi.

.. 2

e) Dépenses d'administration

Les frais d'administration de la Loi sont établis par les Règlements sur l'assurance-chômage et sont imputés au Compte par la Commission.

f) Part du gouvernement dans les dépenses de prestations

La part du gouvernement dans les dépenses de prestations est comptabilisée selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. Montants à recevoir des prestataires

	1983	1982
	(en milliers de dollars)	
Versements excédentaires de prestations et pénalités	$ 75,459	$ 60,882
Moins: provision pour créances douteuses	15,319	15,418
	60,140	45,464
Remboursements de prestations en vertu de l'article 142 de la Loi	61,000	72,700
	$ 121,140	$ 118,164

La dépense de créances douteuses comprend $ 4,8 millions (1982 - $ 4,1 millions) de versements excédentaires et de pénalités irrécouvrables, radiés en vertu de l'article 60(2) des Règlements.

4. Montants à recevoir du (à payer au) Canada

	1983	1982
	(en milliers de dollars)	
Part du gouvernement dans les dépenses de prestations	$ 100,435	$ 34,333
Cotisations	(2,631)	(18,067)
Intérêts sur le dépôt auprès du Receveur général du Canada	25	(1,387)
Dépenses d'administration	(10,847)	(53,402)
Recouvrement de prestations	149	186
Autres	(66)	(41)
	$ 87,065	$ (38,378)

.. 3

5. Avances du Canada

Les avances du Canada sont effectuées en vertu de l'article 137 de la Loi et du Règlement sur les avances consenties au Compte d'assurance-chômage au moyen de billets à ordre portant un taux d'intérêt annuel composé semi-annuellement variant de 9.75% à 16.375%. Le solde au 31 décembre comprend le principal de $3,328 millions ($1,990 millions en 1982) ainsi que des intérêts courus de $383.7 millions ($91.5 millions en 1982). Du principal de $3,328 millions, $1,648 millions sont remboursables en 1984 et $1,680 millions sont remboursables en 1985.

6. Versements excédentaires et sous-payés

La Commission a la responsabilité d'exercer les contrôles nécessaires pour s'assurer de l'admissibilité initiale et continue d'environ 3,5 millions de prestataires à qui des prestations ont été versées en 1983, et de fournir un service prompt et efficace à ceux qui ont le droit de recevoir des prestations en vertu de la Loi.

À cause du grand nombre de prestataires qui doivent être contrôlés et de l'exigence d'un service prompt, les procédés de contrôle interne sont sélectifs plutôt qu'universels et la Commission se fie principalement à la vérification des demandes de prestations, après que les bénéficiaires ont commencé à recevoir des prestations.

Le système global de dépistage, mis sur pied cette année, indique clairement que des versements excédentaires et des sous-payés existent toujours. L'objectif de ce système est d'identifier les causes et d'estimer la valeur des versements excédentaires et des sous-payés de manière comparable aux études antérieures effectuées par le Vérificateur général du Canada. La Commission procède actuellement à l'implantation de mesures afin d'atteindre cet objectif dans un avenir rapproché.

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Tableau des prestations
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1983

	1983		1982	
	Total	Part du gouvernement	Total	Part du gouvernement
	(en milliers de dollars)			
Initiales	$ 5,671,731	$	$ 5,462,167	$ -
Complémentaires selon la durée de travail et le taux national de chômage	949,897		629,435	-
Complémentaires selon le taux régional de chômage	2,680,553	2,680,553	1,674,593	1,674,593
De travail partagé	84,940		77,245	-
De maternité	341,828		311,030	-
De maladie	174,370		173,339	-
De retraite	17,539		16,944	-
	9,920,858	2,680,553	8,344,753	1,674,593
Aux pêcheurs	141,759	130,020	109,765	101,210
	$10,062,617	$ 2,810,573	$ 8,454,518	$ 1,775,803

Les prestations complémentaires selon le taux régional de chômage et celles payées aux pêcheurs sont la responsabilité unique du gouvernement.

La part du gouvernement dans les prestations payées aux pêcheurs représente les prestations versées, moins les cotisations des pêcheurs perçues au nom du gouvernement du Canada.

Tableau 14

Assurance-chômage : prestations versées en 1982 et 1983

Prestations versées	($000,000) 1982	1983
Par région		
Terre-Neuve	384.1	460.0
Nouvelle-Écosse	352.7	398.4
Nouveau-Brunswick	388.0	447.4
Île-du-Prince-Édouard	69.0	81.7
Québec	2,899.4	3,048.2
Ontario	2,380.6	2,859.4
Manitoba	250.4	310.5
Saskatchewan	169.9	218.5
Alberta	495.5	908.8
Colombie-Britannique	1,162.5	1,399.6
Yukon	14.1	19.8
Territoires-du-Nord-Ouest	7.4	14.5
Inter-États	1.7	2.3
Canada (brut)	8,575.4	10,169.1
Moins : trop-payés, mandats annulés,	42.9	60.5
prestations remboursées	78.0	46.0
Canada (net)	8,454.5	10,062.6
Par genre		
Ordinaires	7,646.0	9,069.5
Maladie	174.4	179.5
Maternité	316.0	344.2
Retraite (65 ans)	18.2	18.5
Pêcheurs*	111.9	141.8
Formation	202.1	225.8
Travail partagé	83.2	83.1
Création d'emplois	23.7	106.7
Canada (brut)	8,575.4	10,169.1
Moins : trop-payés, mandats annulés	42.9	60.5
prestations remboursées	78.0	46.0
Canada (net)	8,454.5	10,062.6

* Les prestations pour pêcheurs autonomes sont versées en vertu de dispositions réglementaires spéciales prévues à l'article 146 de la Loi sur l'assurance-chômage. La Loi porte également que le gouvernement doit assumer la totalité du coût de ces prestations.

Immigration

L'immigration a contribué de façon importante à l'histoire et à la culture du Canada. Aujourd'hui comme par le passé, le Canada a besoin d'immigrants et continue de les accueillir quelles que soient leurs origines et indépendamment de leur groupe ethnique, de leur religion ou de leur race. Toutefois, le Programme d'immigration actuel doit prendre en considération, d'abord et avant tout, les objectifs nationaux du Canada et le rôle de la législation et de la politique en matière d'immigration au regard de la réalisation de ces objectifs.

Chaque année, des milliers de personnes viennent au Canada à titre de visiteurs, d'étudiants, de travailleurs étrangers temporaires, de résidents de retour ou d'immigrants qui souhaitent se bâtir une nouvelle vie.

Dans le cadre du Programme d'immigration rentrent les activités suivantes :

- Recruter et sélectionner des personnes qui ont les qualités voulues pour devenir des résidents et citoyens du Canada;
- Admettre des réfugiés et des membres d'autres groupes spéciaux;
- Protéger les Canadiens contre la présence des non-Canadiens indésirables;
- Examiner toutes les personnes qui sollicitent l'admission au Canada;
- Procéder à des investigations concernant les infractions à la législation sur l'immigration, tenir des enquêtes, entendre des appels et prendre des dispositions pour que les indésirables quittent le Canada;
- Soumettre à l'arbitrage les cas relatifs à l'admission ou au droit de demeurer au Canada, à la détention au Canada ou au renvoi;
- Faciliter l'adaptation des immigrants à la vie sociale, économique et culturelle du Canada grâce aux services offerts par les administrations fédérale, provinciales et municipales ou par des organismes bénévoles.

Recrutement et sélection

En se concertant avec les provinces, la CEIC recrute, sélectionne et admet au Canada des immigrants, des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires étrangers.

Niveaux d'immigration

La planification des niveaux d'immigration découle d'une analyse indépendante de chacune des trois principales composantes du mouvement d'immigration, soit la composante à caractère économique, la composante à caractère humanitaire et la réunion des familles, ce qui permet d'admettre un nombre d'immigrants correspondant aux objectifs économiques et sociaux du Canada. Chaque année, le Ministre dépose au Parlement un rapport sur le nombre d'immigrants à admettre pendant une période donnée et sur les facteurs économiques et démographiques qui ont été pris en considération. Le sixième rapport, déposé le 1er novembre 1983, portait sur les années 1984, 1985 et 1986. Il indiquait que la restriction s'appliquant aux travailleurs sélectionnés, imposée en 1982 en raison de la situation économique au Canada, serait maintenue au moins jusqu'à la fin de 1984.

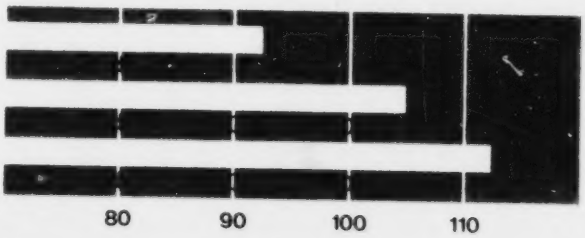

Niveaux prévus d'immigration

Composantes du mouvement d'immigration

Dans la planification des niveaux d'immigration, il est tenu compte de chaque composante du mouvement, savoir : les membres de la catégorie de la famille, les réfugiés et autres personnes déplacées ou persécutées et les immigrants indépendants (travailleurs sélectionnés, entrepreneurs, travailleurs autonomes, parents aidés, retraités). Les composantes pour lesquelles les niveaux ont été rendus publics sont comme suit :

- En 1984, le nombre de réfugiés pris en charge par le gouvernement restera au niveau de 1983, c.-à-d. 12,000, ce qui comprend la réserve pour imprévus de 2,000;
- De 6,000 à 8,000 travailleurs munis d'un emploi réservé sont dispensés de la restriction visant les travailleurs sélectionnés;
- Il est prévu d'octroyer le droit d'établissement à 50,000 membres de la catégorie de la famille au cours de la période de planification.

Plan annuel concernant les réfugiés

Le Canada manifeste ses préoccupations d'ordre humanitaire à l'égard des réfugiés de façon très concrète : il apporte la quatrième contribution en importance au budget du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et fait également des dons généreux aux organismes internationaux d'aide aux réfugiés comme la Croix-Rouge internationale. Le Canada est membre du comité exécutif du HCR et cherche des solutions, sur le plan diplomatique, aux problèmes des pays sources de réfugiés. À l'échelle internationale, sa principale contribution au réétablissement des réfugiés est indiquée dans le plan annuel concernant ces derniers qui fait l'objet d'un chapitre du Rapport sur les niveaux d'immigration. Le nombre de réfugiés à réétablir au Canada est établi par le gouvernement fédéral après des consultations auprès du HCR, des gouvernements provinciaux et des organismes canadiens d'aide et d'assistance judiciaire aux réfugiés, particulièrement les groupes confessionnels. Le nombre de réfugiés à admettre ne peut être prévu que pour un an, en raison du caractère imprévisible de la situation internationale pour ce qui concerne les réfugiés.

En 1983, le Plan prévoyant l'admission de 10,000 réfugiés parrainés par le gouvernement a été réalisé dans une proportion de 90 %. Même si les objectifs pour le Moyen-Orient et l'Afrique, où il y a un grand nombre de réfugiés, n'ont pas été atteints, le Canada poursuit ses efforts pour identifier dans ces régions les personnes qui ont des besoins spéciaux. Il semble bien que les programmes du Canada prennent de plus en plus d'ampleur et sont de mieux en mieux connus.

Le nombre de réfugiés qu'il était prévu d'admettre en provenance de l'Amérique latine, non atteint en 1982, a été dépassé en 1983.

En plus des réfugiés admis au Canada grâce à l'aide du gouvernement fédéral, d'autres peuvent être aidés par des groupes du secteur privé ou des familles et ainsi accroître le nombre total de réfugiés que le Canada s'engage à aider. En 1983, parmi ceux qui se sont réétablis au Canada, 4,000 sont venus grâce à la formule de parrainage par le secteur privé et 3,400 personnes ont été admises en vertu de programmes spéciaux à caractère humanitaire en faveur des membres de la catégorie de la famille venant du Liban, de la Pologne et du Salvador. En outre, certains réfugiés se sont réétablis sans aide parce qu'ils semblaient pouvoir subvenir à leurs besoins. Au total, environ 17,000 personnes ont bénéficié des programmes du Canada en faveur des réfugiés et des membres des catégories désignées.

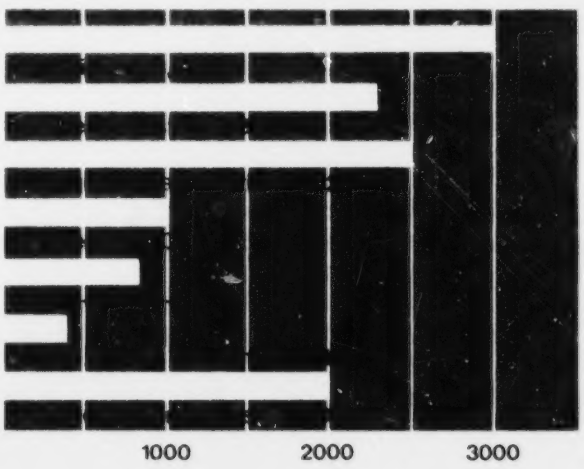

Réfugiés parrainés par le gouvernement — prévisions établies pour 1984

Consultations : Aux termes de la Loi sur l'immigration, le Ministre est tenu de consulter les gouvernements provinciaux avant que les futurs

niveaux d'immigration soient fixés par le gouvernement fédéral. Depuis 1982, les gouvernements territoriaux sont également consultés. De plus, le point de vue de quelque 115 organismes non gouvernementaux dont des groupes d'employeurs, d'employés, d'universitaires et d'action a été sollicité. Des consultations sur la question des réfugiés ont eu lieu auprès du HCR, des gouvernements provinciaux et des organismes canadiens d'aide et d'assistance judiciaire aux réfugiés, surtout des groupes confessionnels.

Mesures spéciales

Guatemala : En mars 1984, les Guatémaltèques ont été inclus dans la catégorie désignée des prisonniers politiques et des personnes opprimées; aussi, des mesures spéciales sont entrées immédiatement en vigueur pour faciliter la réunion de ces familles. Les Guatémaltèques qui ont de proches parents au Canada sont autorisés à immigrer en vertu de critères élargis et ceux qui s'y trouvent déjà, qui ont des parents réunissant les conditions voulues, peuvent présenter une demande au Canada. Les renvois au Guatemala ont été interrompus pour un an. Les visiteurs guatémaltèques qui n'ont pas de parents au Canada peuvent y demeurer et sont autorisés à travailler. Après un an, ils peuvent présenter une demande de résidence permanente s'ils sont à même de prouver qu'ils sont capables de s'adapter à la vie canadienne.

Sri Lanka : Par suite des luttes ethnoreligieuses qui se sont produites à Sri Lanka en juillet 1983, des mesures spéciales ont été mises en œuvre en septembre de cette année-là : elles permettent aux ressortissants de Sri Lanka qui ont des parents au Canada d'immigrer en vertu de critères élargis et, s'ils se trouvaient temporairement au Canada lorsque ce programme a commencé, ils peuvent présenter une demande au Canada. Les autres ressortissants de Sri Lanka se trouvant temporairement au Canada sont autorisés à y prolonger leur séjour et, au besoin, à y travailler en attendant que la situation redevienne normale dans leur pays.

Salvador : Les mesures spéciales en faveur des Salvadoriens ont continué de s'appliquer en 1983. Près de 2,000 Salvadoriens sont venus au Canada à titre de réfugiés pendant l'année civile 1983, y compris 273 prisonniers politiques qui ont été mis en liberté au Salvador. Les autres ont été sélectionnés au Mexique, dans divers pays d'Amérique centrale et aux États-Unis.

Liban : Les mesures spéciales annoncées le 15 juin 1982 ont continué de s'appliquer. En vertu de ces mesures, les parents des citoyens canadiens et des résidents permanents qui habitent habituellement le Liban et qui sont touchés directement ou déplacés par les conflits qui bouleversent ce pays peuvent être évalués en vertu de critères de sélection élargis. Les visiteurs libanais qui ne peuvent retourner au Liban en raison de la guerre peuvent également présenter, au Canada, une demande de résidence permanente.

Pologne : Les mesures spéciales adoptées en 1981 ont continué de s'appliquer en 1983. À la fin de 1983, la situation en Pologne s'est améliorée, et ces mesures spéciales ont ensuite pris fin le 1er janvier 1984. Toutefois, le cas des prisonniers politiques et des détenus polonais continue d'être étudié par le bureau de Varsovie en application du Règlement sur la catégorie désignée des prisonniers politiques et des personnes opprimées.

Conférence d'Honolulu : Les délégués du HCR et les représentants des principaux pays s'occupant du réétablissement des réfugiés indochinois (le Canada, les États-Unis, l'Australie et le Japon) ont assisté à une conférence à Honolulu en août 1983. L'ancien ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, a souligné l'importance de continuer à chercher des solutions à l'échelle internationale aux problèmes des 200,000 réfugiés indochinois qui se trouvent encore dans des camps en Thaïlande, à Hong Kong et ailleurs en Asie du Sud-Est.

Restriction visant les travailleurs sélectionnés

En raison des difficultés relatives à l'emploi liées au ralentissement économique, l'admission des travailleurs étrangers sélectionnés est restreinte depuis le 1er mai 1982. Cette restriction s'applique à tous les immigrants visés par les critères relatifs au marché du travail dans le système de sélection (points) en matière d'immigration, sauf à ceux qui ont un emploi réservé. Les membres de la catégorie de la famille et les réfugiés ainsi que les entrepreneurs et les travailleurs autonomes sont dispensés de cette exigence.

Programme en faveur des entrepreneurs

Les gens d'affaires immigrants favorisent le redressement économique du Canada en y créant des emplois et en y apportant de nouveaux capitaux.

Selon les données provisoires pour 1983, 524 entrepreneurs et 1,456 travailleurs autonomes ont été admis au Canada où ils ont permis de créer ou de conserver 4,500 emplois. D'après les données recueillies dans les bureaux à l'étranger et appliquées à ceux qui ont effectivement obtenu la résidence permanente, ils auraient apporté environ 1 milliard de dollars au Canada. Même si les entrepreneurs et les travailleurs autonomes ne représentent que 4 % du nombre total des requérants principaux, les capitaux qu'ils ont apportés représentent environ 50 % du total estimatif apporté par tous les immigrants en 1983.

De nouvelles mesures, qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 1984, visent à retirer de plus grands avantages de l'immigration des gens d'affaires et à faciliter l'admission des gens d'affaires expérimentés en provenance de l'étranger. Le Règlement sur l'immigration a été modifié pour comprendre une définition plus souple du terme "entrepreneur" et pour accorder une priorité plus élevée à l'étude des demandes présentées à l'étranger par des entrepreneurs. D'après la nouvelle définition, un entrepreneur doit établir ou acheter une entreprise qui emploie au moins un Canadien et contribuer à l'essor économique. De plus, l'entrepreneur doit prendre une part active à la gestion de l'entreprise.

Des conseillers pour gens d'affaires immigrants spécialement formés sont affectés dans les principaux bureaux canadiens à l'étranger pour conseiller et sélectionner les entrepreneurs. Même si les projets d'entreprise des immigrants éventuels sont examinés par les autorités de la province de destination, on insiste davantage sur les antécédents des requérants et sur leur expérience du monde des affaires. Les entrepreneurs qualifiés qui n'ont pas encore précisé la nature exacte de l'entreprise qu'ils projettent d'établir peuvent être admis sous réserve pour autant qu'ils trouvent, en moins de deux ans, une entreprise convenable; au terme de cette période, ils pourront obtenir la résidence permanente.

Un système exhaustif de suivi a été mis en place au Canada pour aider les entrepreneurs à établir des entreprises et pour évaluer les avantages de l'immigration des gens d'affaires.

Artistes de spectacle étrangers

La CEIC a formé des comités consultatifs avec des groupes représentant l'industrie du spectacle. Ces comités continuent à examiner des questions et des directives qui permettront d'accroître pour les Canadiens les débouchés et la possibilité de développer leurs talents.

Établissement

Tout au long de l'année, la CEIC a facilité, sur les plans économique, social et culturel, l'adaptation des nouveaux immigrants et des réfugiés à la vie canadienne. L'aide à l'établissement a été fournie grâce à divers programmes dont l'exécution est assurée par les bureaux de la Commission au Canada, de concert avec d'autres ministères fédéraux, d'autres paliers de gouvernement et le secteur privé.

Programme des prêts de transport

Des prêts de transport sont consentis aux immigrants et aux réfugiés pour les aider à payer leurs frais d'examens médicaux et de transport au Canada. Les prêts accordés aux réfugiés ne

portent pas intérêt. Le taux des prêts accordés aux autres immigrants a été fixé à 9.875 % du 1er janvier au 31 décembre 1983 et à 10.65 % du 1er janvier au 31 décembre 1984. Pour l'année, les prêts recouvrés se chiffrent à $10,497,694.

Programme d'aide à l'adaptation (PAA)
Aux termes de ce Programme, de l'aide financière a été accordée aux immigrants démunis au titre des besoins élémentaires (nourriture, vêtements et logement) et des effets mobiliers essentiels (meubles, appareils ménagers, etc.). Dans le cadre de ce Programme, les frais de transport au Canada des réfugiés handicapés ont également été payés. Les dépenses ont été de $24,636,346 en 1983-1984.

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI)
La Commission a passé des contrats avec 136 organisations bénévoles et les données pour 1983-1984 indiquent que le coût total des services d'établissement aux immigrants s'élève à $3,151,124. Les organisations offrent aux immigrants des services directs, notamment des services d'accueil, d'information, d'interprétation, d'orientation et de counselling.

Au début de 1984, des révisions des modalités concernant ce Programme ont été approuvées. Elles comprenaient les modifications suivantes :

- Éliminer un des critères d'admissibilité pour permettre à un plus grand nombre d'immigrants de bénéficier de ce programme;
- Réduire les exigences administratives concernant les organismes qui reçoivent des fonds dans le cadre du PÉAI.

Réfugiés aux besoins spéciaux
Des ententes fédérales-provinciales conclues avec les provinces du Manitoba et de Terre-Neuve prévoient l'admission et l'établissement de réfugiés aux besoins spéciaux.

En 1983, le Canada a accueilli 153 réfugiés aux besoins spéciaux et leur a fourni de l'aide à l'établissement. Parmi ces réfugiés, quatre ont été admis dans le cadre du Programme en faveur des réfugiés handicapés, 49 en vertu du Programme en faveur des réfugiés atteints de tuberculose, 91 suivant le Programme d'aide conjointe et neuf aux termes du Programme en faveur des mineurs non accompagnés.

Rôle du fédéral
Le rapport du groupe de travail CEIC-Secrétariat d'État, terminé en décembre 1981, a servi de fondement à une série de documents de travail sur le rôle du fédéral au chapitre de l'établissement et de l'intégration des immigrants.

Des exemplaires de ces documents de travail, qui comportaient un certain nombre d'énoncés de principe, ont été distribués aux gouvernements provinciaux et aux organismes non gouvernementaux. Par suite des consultations auprès de ces derniers en mai et en juin 1983, les modifications précitées ont été apportées au PÉAI.

Exécution de la Loi

En vertu du programme d'Exécution de la Loi, des mesures de contrôle sont appliquées à l'égard des visiteurs, des étudiants, des travailleurs temporaires, des immigrants et des résidents de retour pour empêcher les immigrants ou les visiteurs d'entrer ou de séjourner au Canada si leur présence peut constituer une menace pour la santé publique, le bien-être des Canadiens ou la sécurité nationale. Les activités d'exécution de la Loi comprennent la détermination de l'identité, l'arrestation, le dépôt de gages, la détention, les poursuites en justice, et les appels et les litiges.

Pendant l'année financière 1983-1984, voici les activités exercées aux points d'entrée et dans les bureaux au Canada en matière d'exécution de la Loi :

- L'examen de 2 millions de personnes sollicitant l'admission au Canada;
- L'établissement de plus de 25,000 rapports sur les personnes soupçonnées d'être des membres des catégories non admissibles;

- Près de 72,000 investigations dans les bureaux au Canada;
- L'établissement de rapports au sujet de 18,981 personnes ou leur arrestation en vue de leur renvoi possible du Canada.

Pour ce qui est des litiges dont la Cour fédérale du Canada a été saisie, 1,432 demandes ont été soumises; de ce nombre, 1,153 ont été tranchées, 56 accueillies, 982 rejetées, 115 retirées. Les autres sont en suspens. Au cours de la même période, la CEIC a interjeté six appels devant la Cour fédérale dont deux ont été rejetés, deux accueillis et deux retirés. Devant la Cour suprême du Canada, 487 appels ont été interjetés, 122 rejetés, trois retirés et 362 sont en suspens.

Des fonctionnaires de la CEIC représentent le Ministre dans la plupart des cas entendus par la Commission d'appel de l'immigration (CAI). Pendant l'année financière 1983-1984, la CAI a reçu 1,555 nouvelles demandes de réexamen du statut de réfugié. De ce nombre, 110 ont été accueillies, 1,278 rejetées, la CAI étant d'avis que les requérants n'étaient pas des réfugiés authentiques, 87 ont été rejetées à cause de documents insuffisants et 23 retirées. Un total de 1,435 appels ont été également interjetés devant la CAI, et, de ce nombre, 1,181 portaient sur des refus de parrainage opposés par des agents de la CEIC, 247 sur des ordonnances de renvoi rendues par des arbitres et 7 appels avaient été interjetés par le Ministre contre des décisions favorables rendues par des arbitres.

En juin 1983, un rapport sur l'immigration illégale au Canada, commandé par le ministre précédent, a été publié. Il avait été rédigé par M. W.G. Robinson, conseiller spécial du ministre. Selon l'auteur, l'amnistie ne constitue pas une solution valable aux problèmes de l'immigration illégale. Toutefois, le rapport indiquait que les résidents illégaux qui pouvaient présenter une demande dans le cadre de l'amnistie générale de 1973 et qui sont demeurés au Canada depuis cette date devraient être évalués en vue de l'octroi de la résidence permanente à titre discrétionnaire en vertu des critères qui avaient été établis pour ce programme. Conformément aux recommandations de ce rapport, un comité de cadres supérieurs de la CEIC, présidé par un député, a été mis sur pied pour réexaminer le cas de chaque immigrant illégal de longue date au regard de critères précis. Le rapport a également souligné l'importance d'améliorer les contrôles aux points d'entrée en tant que mécanismes préventifs essentiels. À la fin de 1983, la Commission a mis sur pied des projets pilotes à l'aéroport Mirabel de Montréal et à l'aéroport international de Toronto pour permettre un examen d'immigration plus approfondi, un meilleur contrôle des documents et un suivi plus efficace. Les résultats de ces projets font l'objet d'une analyse.

Le rapport recommandait que les visiteurs en provenance de tous les pays sauf des États-Unis soient tenus d'être munis d'un visa, mais cette recommandation n'a pas été acceptée. La liste des pays dont les ressortissants sont dispensés d'un visa de visiteur est régulièrement examinée et les dispenses sont éliminées lorsque des problèmes de contrôle se présentent. Depuis 1977, dix-huit pays ont été supprimés de cette liste.

Au cours de l'année 1983-1984, six pays ont été rayés de la liste des dispenses de visas de visiteur : Sri Lanka et le Bangladesh (8 septembre 1983), et la Jamaïque, la Guyanne, le Guatemala et le Pérou (14 mars 1984). De plus, en novembre 1983, les privilèges accordés aux voyageurs en transit ont été retirés aux ressortissants de certains pays qui posaient des problèmes manifestes de contrôle.

Au cours de l'année financière 1983-1984, l'utilisation de plus en plus répandue, à l'échelle mondiale, de faux passeports et visas est devenue un important problème au chapitre de l'exécution de la Loi pour le Canada. Pour remédier à cette situation et aider les compagnies aériennes à repérer les faux documents, la CEIC a envoyé cinq équipes d'agents d'immigration travailler deux semaines dans chacun des principaux aéroports européens où s'embarquent les visiteurs inauthentiques. Il semble bien que cette méthode produit des résultats positifs, réduit le

nombre de faux documents présentés et sensibilise les compagnies aériennes à la nécessité d'examiner en détail les documents des passagers en partance pour le Canada.

Arbitrage

Les arbitres, en poste dans 14 centres au Canada, président les enquêtes de l'immigration concernant les personnes qui, estime-t-on, ne se conforment pas à la Loi et au Règlement sur l'immigration. Ce sont les arbitres qui décident si ces personnes peuvent entrer ou demeurer au Canada.

En 1982-1983, les arbitres ont terminé 9,180 enquêtes qui ont abouti à la délivrance de 5,099 ordonnances d'expulsion, avis d'interdiction de séjour et ordonnances d'exclusion. Quant aux 4,081 autres enquêtes, les personnes en cause ont été autorisées à entrer ou à demeurer au Canada ou bien l'enquête a pris fin pour d'autres raisons.

De plus, au 31 mars 1984, 10,744 enquêtes étaient en cours. De ce nombre, 9,986 ont été ajournées en attendant qu'une décision soit rendue au sujet d'une revendication du statut de réfugié. L'arriéré dans le processus de reconnaissance du statut de réfugié a nui à l'efficacité du système d'enquête en matière d'immigration.

Comme l'exige la Loi sur l'immigration, les arbitres ont procédé à 7,442 révisions des motifs de la détention. L'importance du nombre de ces révisions est attribuable en partie aux détentions à long terme et au fait qu'une révision doit avoir lieu tous les sept jours et en partie au volume élevé de travail.

Des revendications du statut de réfugié ont été présentées au cours de 6,722 enquêtes, soit 54 % des 12,431 enquêtes ouvertes en 1983-1984 alors qu'en 1982-1983 3,646 revendications du statut de réfugié ont été présentées à l'enquête, soit 36 % des 10,183 enquêtes ouvertes. Au cours de 1983-1984, 3,574 enquêtes ont été terminées après la réouverture d'une enquête ajournée pour l'examen d'une revendication du statut de réfugié.

Au cours de l'année financière, 204 décisions arbitrales ont fait l'objet d'appels devant la Cour fédérale; de ce nombre, 148 ont été rejetés, 48 retirés et 8 accueillis. Au 31 mars 1984, 217 cas présentés devant la Cour fédérale étaient en suspens.

Formalités opérationnelles et examen des cas

Correspondance du Ministre

Les membres du public ont depuis longtemps pris l'habitude d'écrire au Ministre, soit de façon directe, soit par l'intermédiaire d'un tiers comme un avocat ou un député, pour demander un rapport d'étape sur des cas à l'étude ou un réexamen de décisions défavorables. En 1983, plus de 5,000 représentations de ce genre ont été étudiées et le Ministre y a répondu. Ces réponses supposent habituellement des rapports émanant de bureaux à l'étranger et au Canada, et l'examen de ces cas par des représentants de la CEIC.

Étude de cas spéciaux

Un comité d'étude faisant fonction d'organisme admnistratif supérieur procède à un examen définitif, à l'AC, des cas comportant des circonstances inhabituelles. En 1983, ce comité a étudié 2,002 cas dont 274, soit 13.6 %, ont fait l'objet d'une décision favorable, 1,632, soit 81.5 %, d'une décision défavorable et 96, soit 4.8 %, dont l'étude a été différée ou qui ont été renvoyés ailleurs.

Octroi au Canada du droit d'établissement

Selon le paragraphe 9(1) de la Loi sur l'immigration, tout immigrant est tenu de solliciter et d'obtenir un visa avant de se présenter à un point d'entrée. Toutefois, la Loi prévoit que, dans certaines circonstances, des demandes de résidence permanente peuvent être présentées au Canada et presque toutes les personnes ainsi admises le sont en vertu du paragraphe L115(2). Ce paragraphe autorise l'admission de certaines personnes, par décret du conseil, pour des motifs de politique générale ou des considéraitons d'ordre humanitaire ou des motifs

de commisération. Un autre groupe qui peut obtenir au Canada le droit d'établissement comprend les personnes à qui un permis du Ministre a été accordé pour une période de cinq ans.

En vertu du paragraphe 115(2) de la Loi sur l'immigration, des agents peuvent déterminer les cas que le Ministre peut présenter au gouverneur en conseil lorsque l'application rigoureuse d'autres paragraphes de la Loi ou du Règlement irait à l'encontre de l'intérêt national du Canada, ou, pour des considérations d'ordre humanitaire ou des motifs de commisération, causerait des tribulations inutiles. En voici quelques exemples :

- L'existence de membres à charge de la catégorie de la famille comme le conjoint, les enfants et les pères et mères âgés;
- Des circonstances exceptionnellement pénibles dans le pays d'origine (des programmes spéciaux existent en faveur des ressortissants du Salvador, du Guatemala, de Sri Lanka et du Liban);
- La résidence de longue date ou de fait au Canada;
- Des motifs de politique générale ou d'intérêt national par exemple, le cas des personnes qui influent sur les aspects économique, culturel, social ou scientifique de la vie au Canada.

Quant aux personnes dont le cas est pris en considération, mais qui ne peuvent satisfaire à toutes les exigences de la Loi et du Règlement sur l'immigration, il faut obtenir un décret du conseil, ce qui, de fait, crée une exception à la Loi; les formalités sont longues. Il faut établir que la personne concernée satisfait aux critères régissant l'exception et aux autres exigences en matière d'immigration. De plus, il faut de six à huit mois pour accomplir les formalités administratives liées à l'obtention, par voie de décret du conseil, d'une dispense des exigences de visa/Règlement sur immigration.

En 1983, 13,965 personnes ont obtenu au Canada le droit d'établissement, soit une diminution de 5 % par rapport à 1982 (14,707 personnes).

Décision dans l'affaire Perez

Par suite de la décision rendue le 25 mai 1982 par la Cour d'appel fédérale dans l'affaire E.A. Jiminez-Perez c. le Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, toute personne se trouvant au Canada peut solliciter la résidence permanente tout en présentant une demande au gouverneur en conseil, conformément au paragraphe 115(2) de la Loi sur l'immigration, pour être dispensée de l'obligation de solliciter et d'obtenir à l'étranger un visa d'immigrant. La Cour a décidé que les agents d'immigration sont tenus d'étudier toutes les demandes qui doivent être présentées au gouverneur en conseil pour permettre à cet organisme de décider si une mesure spéciale est justifiée. Avant que cette décision soit rendue, seules les demandes recommandées par un agent étaient transmises au gouverneur en conseil. Cette décision est actuellement portée en appel devant la Cour suprême du Canada.

Cette exigence imposée par la Cour fédérale influe de façon grave sur tous les aspects de l'exécution du Programme d'immigration aux points d'entrée et dans les bureaux au Canada. Comme des demandes ont été présentées partout au Canada, des méthodes ont été établies pour faire en sorte que le délai d'étude soit le plus bref possible tout en respectant le décision de la Cour.

Activités à l'étranger

République socialiste du Vietnam

Par suite d'une entente conclue en 1980 entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Vietnam, les Canadiens qui ont des parents au Vietnam ont pu faire venir leurs proches parents au Canada.

Au cours de 1980-1981, un nombre peu élevé de 599 personnes sont venues du Vietnam, mais en 1983-1984, environ 3,400 Vietnamiens ont rejoint leurs parents au Canada. Les agents des visas de l'ambassade du Canada à Bangkok ont fait, à intervalles réguliers, des voyages au Vietnam pour faire subir des entrevues aux requérants.

Europe de l'Est

Au cours de l'année, en vertu des mesures spéciales adoptées en faveur des Polonais, l'ambassade du Canada à Varsovie a délivré 3,460 visas de visiteur et 1,705 promesses de visa d'immigrants. Un total de 1,524 visas d'immigrant ont été délivrés à des membres de la catégorie de la famille qui avaient obtenu des autorités polonaises un permis de sortie.

À plusieurs reprises, des représentations ont été faites par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa auprès des missions étrangères et par les ambassades du Canada dans diverses capitales de l'Europe de l'Est pour obtenir, en faveur de parents de citoyens et de résidents canadiens, la permission qu'ils émigrent dans le cadre du programme de la réunion des familles. Les ambassades du Canada à Moscou, à Varsovie et à Bucarest s'en sont particulièrement occupées.

Enfin, plusieurs bureaux du Canada en Europe de l'Ouest, en particulier ceux de Rome et de Vienne, poursuivent l'étude des demandes présentées par des Européens de l'Est aux termes du programme du Canada en faveur des réfugiés et des personnes qui se trouvent dans une situation analogue qui ont réussi à quitter les pays de l'Europe de l'Est. En vertu de ce programme, 2,697 personnes en tout ont obtenu un visa.

Amérique latine

La tension croissant sans cesse en Amérique centrale, le programme du Canada en faveur des réfugiés d'Amérique latine a permis de réétablir des réfugiés qui ne pouvaient pas être protégés sur place par des projets d'intégration. En 1983, 2,220 réfugiés d'Amérique centrale sont venus au Canada en vertu de ce programme. Le programme a été exécuté principalement par l'ambassade du Canada à Mexico dont le personnel a effectué plusieurs voyages dans les régions perturbées pour procéder à des entrevues.

L'ouverture en 1984 de bureaux des visas dans les missions du Canada au Costa Rica et au Guatemala augmentera les possibilités de services pour cette région.

En outre, en 1983, à la suite de l'amnistie en faveur de nombreux prisonniers politiques au Salvador, le ministère des Affaires extérieures, d'accord avec la CEIC, Santé et Bien-être social Canada et la GRC, a envoyé une équipe passer trois semaines dans ce pays pour y sélectionner des requérants dans le cadre du programme spécial en faveur des prisonniers politiques salvadoriens. Au total, 72 requérants ont été sélectionnés. Ainsi, environ 300 personnes, y compris les membres de la famille, ont été réétablies au Canada en 1983-1984.

En Amérique du Sud, les missions du Canada à Buenos Aires et à Santiago ont continué de sélectionner des personnes en vue du réétablissment en vertu du programme spécial en faveur des prisonniers politiques de l'Argentine, du Chili et de l'Uruguay.

Afrique et Moyen-Orient

Des objectifs avaient d'abord été fixés concernant le nombre de réfugiés à admettre du Moyen-Orient (800) et de l'Afrique (1,000). Au cours de l'année 1983-1984, des visas d'immigrant ont été délivrés à 318 et 616 ressortissants de ces régions respectivement étant donné que moins de réfugiés qu'il n'avait été prévu ont eu besoin de se réétablir à l'extérieur de ces régions. Lorsque l'on a pris connaissance de cet état de fait, à la place des personnes qu'on avait prévu d'admettre dans le cadre de ce programme, on a pu en accueillir plus en provenance d'Amérique centrale et dépasser ainsi l'objectif de 2,000 prévu pour cette région.

Des mesures spéciales en faveur des Libanais ont continué d'être appliquées à Beyrouth ainsi que dans d'autres missions du Canada peu éloignées où les requérants libanais ont pu présenter des demandes.

Asie du Sud

En septembre 1983, Sri Lanka et le Bangladesh ont été supprimés de la liste des pays dont les ressortissants bénéficient de l'exemption du visa de visiteur. Des agents ont été affectés temporairement dans ces pays jusqu'à ce que des bureaux des visas permanents puissent y être

ouverts, au cours de la nouvelle année financière, aux hauts commissariats à Colombo et à Dacca.

Au 31 mars 1984, les demandes de 2,475 ressortissants de Sri Lanka étaient à l'étude dans le cadre du programme, dont 201 au Canada.

Hong Kong

Au cours de 1983-1984, le nombre des demandes présentées au Haut commissariat du Canada à Hong Kong a augmenté dans presque toutes les catégories de visiteurs et d'immigrants. Il est prévu que cette activité s'accroîtra encore en 1984-1985. Il semble qu'un bon nombre de résidents de Hong Kong songent à s'établir ailleurs avant le changement politique prévu pour 1997.

Tableau 15

Destination prévue des immigrants 1979-1980 à 1983-1984

Région	Année financière				
	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
Terre-Neuve	571	553	446	377	263
Nouvelle-Écosse	1,466	1,519	1,469	1,085	845
Nouveau-Brunswick	1,414	954	990	674	559
Île-du-Prince-Édouard	297	162	145	139	103
Québec	22,053	20,076	22,306	20,371	15,132
Ontario	57,684	58,079	55,834	50,420	38,642
Manitoba	5,849	7,243	5,133	4,705	3,975
Saskatchewan	3,227	3,315	2,311	2,034	1,767
Alberta	14,317	19,325	19,688	15,992	10,552
Colombie-Britannique	18,555	24,112	22,062	17,482	14,145
Yukon/Territoires-du-Nord-Ouest	213	215	180	156	136
Destination non précisée	99	16	891	26	55
Canada	**125,745**	**135,569**	**131,455**	**113,461**	**86,174**

Tableau 16

Principaux pays de résidence permanente des immigrants immédiatement avant leur venue au Canada
1982-1983 et 1983-1984

Pays	Année financière		Différence en %	
	1982-1983	1983-1984		
Europe				
Grande-Bretagne	13,559	5,125	62.2	–
Portugal	1,980	773	61.0	–
Italie	1,343	763	43.2	–
France	2,366	1,468	38.0	–
Pays-Bas	1,537	667	56.6	–
République fédérale d'Allemagne	4,388	2,121	51.7	–
URSS	342	177	48.3	–
Pologne	8,295	4,543	45.2	–
Tchécoslovaquie	799	1,243	55.6	+
Grèce	841	531	36.9	–
Autres	6,191	4,679	24.4	–
Total	**41,641**	**22,090**	**47.0**	**–**
Afrique				
Afrique du Sud (République d')	877	390	55.5	–
Égypte	809	502	38.0	–
Tanzanie	509	367	27.9	–
Kenya	275	302	9.8	+
Maroc	458	345	24.7	–
Zimbabwe	196	59	69.9	–
Autres	1,212	1,600	32.0	+
Total	**4,336**	**3,565**	**17.8**	**–**
Asie				
Vietnam	5,312	7,444	40.1	+
Hong Kong	6,337	6,884	8.6	+
Chine	2,807	2,106	25.0	–
Inde	7,604	7,021	7.7	–
Philippines	4,959	4,194	15.4	–
Laos	328	782	138.4	+
Kampuchéa	1,644	1,356	17.5	–
Israël	1,192	520	56.4	–
Liban	1,052	810	23.0	–
Iran	1,230	1,400	13.8	+
Autres	6,833	5,237	23.4	–
Total	**39,298**	**37,754**	**3.9**	**–**

Tableau 16 (suite)

Pays	Année financière		Différence en %	
	1982-1983	1983-1984		
Australasie				
Australie	500	346	30.8	–
Nouvelle-Zélande	299	130	56.5	–
Autres	18	5	72.2	–
Total	**817**	**481**	**41.1**	–
Amérique du Nord et Amérique centrale				
États-Unis	9,092	6,773	25.5	–
Mexique	561	462	17.7	–
Salvador	1,274	2,803	120.0	+
Guatemala	190	417	119.5	+
Autres	171	245	43.3	+
Total	**11,288**	**10,700**	**5.2**	–
Antilles				
Jamaïque	2,738	2,290	16.4	–
Haïti	2,993	2,404	19.7	–
Trinité et Tobago	964	705	26.9	–
Barbade	288	226	21.5	–
Autres	1,278	841	34.2	–
Total	**8,261**	**6,466**	**21.7**	–
Amérique du Sud				
Guyane	3,420	2,242	34.4	–
Chili	880	763	13.3	–
Argentine	608	262	57.0	–
Pérou	411	224	45.5	–
Colombie	362	198	45.3	–
Autres	880	658	25.2	–
Total	**6,561**	**4,347**	**33.7**	–
Océanie				
Fidji (îles)	789	475	39.8	–
Maurice (île)	293	162	44.7	–
Autres	64	30	53.1	–
Total	**1,146**	**667**	**41.8**	–
Non indiqués	113	104	8.0	+
Total général	**113,461**	**86,174**	**24.1**	–

Tableau 17

Provenance des immigrants 1979-1980 à 1983-1984

Région	Année financière				
	1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984
Europe	34,919	41,525	47,878	41,641	22,090
Afrique	4,100	4,091	5,101	4,336	3,565
Asie	62,701	63,309	48,519	39,298	37,754
Australasie	1,415	1,489	1,246	817	481
Amérique du Nord et Amérique centrale	9,880	11,308	11,542	11,288	10,700
Antilles	6,241	7,177	9,550	8,261	6,466
Amérique du Sud	5,700	5,717	6,257	6,561	4,347
Océanie	723	947	1,002	1,146	667
Provenance non précisée	36	6	360	113	104
Total	**125,715**	**135,569**	**131,455**	**113,461**	**86,174**

Tableau 18

Immigrants au Canada selon le groupe de profession envisagé 1982-1983 et 1983-1984

Groupe de professions	Année financière		Différence en %	
	1982-1983	1983-1984		
Actifs				
Entrepreneurs	472	604	28.0	+
Gestion, administration	3,173	1,766	44.3	–
Sciences naturelles, techniques et mathématiques	6,591	2,439	63.0	–
Sciences sociales et secteurs connexes	584	367	37.2	–
Clergé	469	490	4.5	+
Enseignement	1,628	1,167	28.3	–
Hygiène et médecine	2,646	1,552	41.4	–
Domaines artistiques et littéraires	986	646	34.5	–
Sports et loisirs	99	82	17.2	–
Personnel administratif	5,459	3,267	40.2	–
Ventes	1,994	1,464	26.6	–
Services	4,233	3,827	9.6	–
Agriculture, horticulture et élevage	1,968	1,358	31.0	–
Pêche, chasse et piégeage	56	43	23.2	–
Abattage et bûchage	23	18	21.7	–
Mines et carrières, y compris le forage des puits	81	52	35.8	–
Industries de transformation	922	686	25.6	–
Usinage	1,784	915	48.7	–
Fabrication, montage et réparation	5,066	3,723	26.5	–
Construction	1,983	1,521	23.3	–
Exploitation des transports	701	593	15.4	–
Manutention	348	220	36.8	–
Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines	270	168	37.8	–
Autres	9,096	9,143	0.5	+
Total des actifs	**50,632**	**36,111**	**28.7**	**–**
Non-actifs				
Conjoints*	17,194	15,004	12.7	–
Enfants	11,409	6,988	38.8	–
Étudiants	22,110	17,462	21.0	–
Personnes à charge, adultes	401	702	75.1	+
Autres	11,715	9,907	15.4	–
Total des non-actifs	**62,829**	**50,063**	**20.3**	**–**
Total global	**113,461**	**86,174**	**24.1**	**–**

* En vertu de la législation, le terme conjoint comprend les fiancé(e)s.

Tableau 19

Immigrants admis au Canada selon la catégorie : principale région de provenance et destination au Canada 1983-1984

	Catégorie					
	Catégorie de la famille	Réfugiés et membres des catégories désignées	Parents aidés	Autres	Total	% du total
Principale région de provenance						
Afrique et Moyen-Orient	2,672	1,937	492	2,564	7,665	8.9
Asie, Australasie et Océanie	21,668	5,119	2,911	5,103	34,801	40.4
États-Unis	3,857	46	62	2,808	6,773	7.9
Autres pays d'Amérique	8,987	2,939	480	2,335	14,741	17.1
Europe	6,257	4,092	971	5,645	16,965	19.7
Grande-Bretagne	2,824	34	107	2,160	5,125	6.0
Non précisé	54	5	5	40	104	—
Total	**46,319**	**14,172**	**5,028**	**20,655**	**86,174**	**100.0**
Destination au Canada						
Terre-Neuve	131	9	2	121	263	0.3
Nouvelle-Écosse	367	97	28	353	845	1.0
Nouveau-Brunswick	240	63	20	236	559	0.7
Île-du-Prince-Édouard	19	16	4	64	103	0.1
Québec	7,064	2,161	1,066	4,841	15,132	17.6
Ontario	21,498	6,195	2,238	8,711	38,642	44.8
Manitoba	2,036	870	270	799	3,975	4.6
Saskatchewan	749	547	97	374	1,767	2.1
Alberta	5,531	2,362	811	1,848	10,552	12.2
Colombie-Britannique	8,549	1,850	485	3,261	14,145	16.4
Yukon/Territoires-du-Nord-Ouest	91	2	7	36	136	0.2
Non précisé	44	—	—	11	55	—
Total	**46,319**	**14,172**	**5,028**	**20,655**	**86,174**	**100.0**

Tableau 20

Permis de travail et permis de séjour pour étudiants délivrés en 1983-1984

Permis de travail	**133,827**
Permis de séjour pour étudiant	**94,391**

Comité consultatif du statut de réfugié

En 1983-1984, le Comité consultatif du statut de réfugié a poursuivi la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de 1981 du Groupe d'étude ministériel sur la reconnaissance du statut de réfugié au Canada. Quatre autres membres du secteur privé se sont ajoutés au Comité et le Secrétariat a été élargi afin d'étudier un nombre croissant de revendications et de dossiers en souffrance. Un bibliothécaire a été chargé de mettre sur pied le centre de documentation du Comité et d'entretenir des rapports avec les nombreux groupes et institutions s'occupant des droits de la personne en général et des réfugiés en particulier.

En 1983-1984, les revendications étudiées sont passées de 3,148 à 2,648. L'arriéré de fin d'année (2,673 revendications) représentait un accroissement de 55 % par rapport à 1982-1983. La diminution du nombre des revendications étudiées illustre la baisse importante du nombre des revendications manifestement non fondées. On estime que moins de 10 % de l'arriéré actuel entre dans cette catégorie.

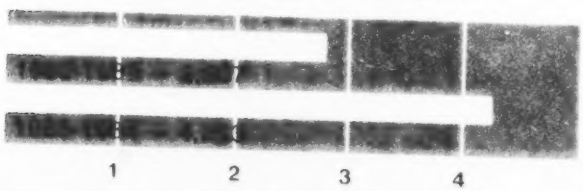

Revendications du statut de réfugié

Malgré les diverses mesures prises pour rendre les procédures actuelles plus efficaces et plus équitables, on continue de se préoccuper des lacunes inhérentes au système. Le Ministre a chargé M. Ed Ratushny, directeur du Centre de recherche et de l'enseignement sur les droits de la personne, de le conseiller sur les solutions de rechange qui permettraient d'améliorer le système. M. Ratushny rédigera un rapport qui sera rendu public.

Tableau 21

Comité consultatif du statut de réfugié

	Revendications reçues	Revendications étudiées	Revendications acceptées	Pourcentage des revendications acceptées	Arriéré
1978	685	639	235	36.7	79
1979	1,165	1,085	362	33.4	213
1980	1,505	1,003	263	26.2	619
1981-1982	3,582	2,020	453	23.0	2,096
1982-1983	2,807	3,148	609	20.0	1,479
1983-1984	4,283	2,648	1,084	39.7	2,673

Tableau 22

Comité consultatif du statut du réfugié : décisions ministérielles par région

	1978-1979		1979-1980		1980-1981		1981-1982		1982-1983		1983-1984	
	Total des revendications		Total des revendications		Total des revendications		Total des revendications		Total des revendications		Total des revendications	
	étudiées	acceptées	étudiées	acceptées	étudiées	acceptées	étudiées	acceptées	étudiées	acceptées	étudiées	acceptées
Afrique et Moyen-orient	338	140/41%	224	31/14%	214	45/21%	310	121/39%	284	158/55%	470	356/76%
Asie et Australie	88	3/0.15%	82	14/17%	124	22/18%	638	22/3%	1,800	42/.02%	876	251/29%
Europe	242	47/19%	186	17/9%	271	27/10%	324	72/22%	242	112/46%	158	65/41%
Hémisphère Occidental	897	397/44%	647	312/48%	814	208/26%	743	237/31%	821	297/36%	1,164	381/33%
Total	**1,565**	**587/38%**	**1,139**	**374/33%**	**1,423**	**302/21%**	**2,015**	**452/22%**	**3,147**	**609/19%**	**2,668**	**1,053/39%**

Services de soutien

Politique stratégique et Planification

Politique stratégique et Planification est chargé d'effectuer des recherches et des analyses en matière de politique qui garantiront que les lignes directrices et programmes relatifs au marché du travail, à l'immigration et au soutien du revenu sont élaborés et mis en œuvre en conformité des objectifs socio-économiques nationaux.

Au cours de 1983-1984, les principaux thèmes des activités et projets entrepris en matière d'analyse de la politique et de la recherche reliées au marché du travail étaient les suivants :

- l'évolution en compétences en raison des changements technologiques;
- le congé de perfectionnement, en particulier dans le cadre du Rapport du Jury consultatif national sur le congé de perfectionnement intitulé *L'éducation et la vie active — Pour concilier le travail et les études*;
- la situation des jeunes sur le marché du travail et les questions connexes, notamment le passage du monde des études au monde du travail;
- l'appui soutenu aux efforts du Ministère afin d'améliorer la planification des ressources humaines dans le secteur privé.

Les activités reliées à l'immigration englobaient l'étude des éléments suivants :

- des solutions de rechange à la méthode de sélection des immigrants;
- les aspects démographiques de l'immigration dans le cadre des projections démographiques;
- un cadre stratégique permettant de déterminer les futurs niveaux d'immigration;
- l'adaptation sociale et économique des immigrants et des réfugiés; et
- les questions ayant trait à la participation du Canada à la Conférence mondiale sur la population qui se tiendra à Mexico en août 1984.

Plusieurs projets ont été entrepris à l'Assurance-chômage afin de découvrir les répercussions du taux des cotisations d'assurance-chômage sur la situation financière des entreprises. L'incidence des cotisations d'assurance-chômage sur les variables macro-économiques les plus importantes (produit national brut, niveau d'emploi, coût du chômage, etc.) a été étudiée.

Ces études ont servi à établir le taux de cotisation d'assurance-chômage de 1984. Les études sur le marché du travail ainsi que sur la situation financière des prestataires en fin de droit se poursuivent. De nouvelles mesures en matière de prestations de maternité destinées à accroître l'équité du Régime ont été formulées et mises en œuvre.

La mise au point du Système de projections des professions au Canada (SPPC) s'est poursuivie au cours de l'année. Des prévisions préliminaires de la future demande de professions sont en train d'être distribuées aux provinces et aux principaux représentants du secteur privé afin d'obtenir d'eux des observations et des jugements sur le système. Les travaux relatifs au modèle de l'offre d'étudiants, qui prévoit le nombre de ceux qui passent du système d'éducation au marché du travail, en sont à la phase de mise en œuvre. Une étude portant sur le secteur hospitalier vient de se terminer et des études des secteurs de la construction navale et de l'automobile ont été entreprises.

Des consultations sur le SPPC se sont tenues avec des représentants des provinces et du secteur privé. En avril et en novembre 1983, des réunions à caractère technique fédérales-provinciales sur le SPPC ont eu lieu à Ottawa. Un Groupe de travail national du secteur privé sur le SPPC, composé de représentants des employeurs et des travailleurs, a été créé. Ce groupe de travail a recommandé, entre autres, que soit tenue dans tout le Canada une série d'ateliers axés sur les régions ou les secteurs d'activités afin d'étudier les questions se rapportant aux ressources humaines. Le Ministre

a approuvé cette recommandation et les deux premiers ateliers ont eu lieu à Saskatoon, en janvier 1984, et à Winnipeg, en mars 1984.

Le système de planification et d'imputabilité a mis l'accent sur l'élaboration d'un cadre conceptuel et d'une base de données nécessaires afin d'appuyer les fonctions d'analyse de l'environnement et de planification stratégique d'EIC.

Au cours de l'année, des travaux ont été entrepris pour élaborer des fichiers de données informatiques plus efficaces à partir des bases de données administratives de la Commission dans l'objectif de faciliter l'analyse des programmes actuels et la formulation de solutions de rechange en matière de politique.

Politique stratégique et Planification a également participé aux travaux du Comité de la main-d'œuvre et des affaires sociales de l'OCDE ainsi qu'à ses différents groupes de travail. En outre, il a pris part aux débats de plusieurs organismes internationaux chargés de formuler des lignes directrices, en particulier à ceux de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Conformément au plan d'évaluation quinquennal, un certain nombre d'études préparatoires à l'évaluation et de rapports d'évaluation d'une grande importance ont été terminés et leurs résultats ont influé sur l'élaboration et la modification d'un certain nombre d'orientations de la Commission en matière de politique. En particulier, les études préparatoires à l'évaluation ont porté sur le Programme d'immigration de la Commission ainsi que sur des projets précis en matière d'assurance-chômage et de création d'emplois. Les rapports d'évaluation présentés portaient sur des initiatives de travail partagé, de formation et de création d'emplois.

Finances et Administration

Services financiers

Au cours de 1983-1984, les principales composantes du nouveau processus de planification et d'imputabilité ont été mises en œuvre avec succès, en collaboration avec Politique stratégique et Planification. Il s'agissait, entre autres, d'élaborer un processus global, unifié et simplifié, afin d'établir des objectifs clairs pour le personnel d'EIC et de renforcer la planification, le contrôle et l'imputabilité de gestion à tous les niveaux. Le processus fait partie intégrante du Système de gestion des secteurs de dépenses du gouvernement.

Programme d'accessibilité

En 1983-1984, des obstacles matériels ont été supprimés dans 296 bureaux, ce qui porte à 637 le nombre de bureaux pouvant offrir des services aux handicapés physiques. Un plan quinquennal a été élaboré, en collaboration avec Travaux publics Canada, afin d'éliminer le même genre d'obstacles dans 331 autres bureaux.

Établissement de CEC adaptés aux années 1980

À l'appui de la revitalisation des services d'emploi, des CEC adaptés aux années 1980 ont été aménagés à Bridgewater (Nouvelle-Écosse) et à Windsor (Ontario). Les clients et le personnel de ces CEC profitent d'un environnement à la fois fonctionnel et plus agréable.

Programme de signalisation

En 1983-1984, la signalisation extérieure de 296 bureaux locaux a été améliorée afin de satisfaire aux exigences du Programme de symbolisation fédérale. Au 31 mars 1984, les panneaux indicateurs de 610 des 702 bureaux répondaient aux exigences du PSF.

Service téléphonique sans frais d'appel

La mise en œuvre d'un service téléphonique sans frais d'appel à l'échelle nationale dans les bureaux locaux d'EIC a été achevée en 1983-1984. Ce service permet à tous les Canadiens d'appeler sans frais pour obtenir des renseignements sur les programmes et les services de la Commission par l'entremise du CEC ou CIC de leur localité.

Personnel

La Division du personnel aide EIC à constituer et à conserver un effectif compétent. Parmi les services qu'elle assure, figurent l'embauchage, la formation, le counselling, la rémunération des employés, ainsi que les conseils sur les relations de travail, la promotion de bilinguisme et les programmes destinés aux femmes, aux autochtones et aux handicapés, la planification des ressources humaines ainsi que la gestion des données.

Les consultations et relations patronales-syndicales ont pris une importance accrue au cours de 1983-1984. Un dialogue efficace s'est maintenu avec les représentants des employés alors que s'appliquait le programme de restrictions salariales du secteur public et que se poursuivait l'absence de négociations collectives. Une politique relative à la protection et à la sécurité du personnel a été formulée et mise en œuvre. Un système complet de rapports sur les relations de travail a également été implanté pendant l'année.

Plusieurs mesures importantes relatives aux ressources humaines ont été prises pendant l'année financière :

- formulation et mise en œuvre d'une politique destinée à garantir que le personnel d'EIC bénéficie de la meilleure protection et des meilleurs avantages possibles contre les répercussions défavorables des changements technologiques;
- révision de la politique d'évaluation et d'étude du rendement qui doit entrer en vigueur pendant l'année financière 1984-1985;
- formulation d'une politique relative à la planification et l'examen des carrières — destinée à harmoniser les aspirations professionnelles des employés aux besoins organisationnels — qui doit être en œuvre sur une base expérimentale en 1984-1985;
- activités et procédures de gestion et de planification des ressources humaines devant être intégrées au processus de planification et d'imputabilité d'EIC.

Les travaux de perfectionnement des instruments et des techniques de sélection du personnel se sont poursuivis et une politique relative à l'utilisation des tests de sélection a été formulée. En raison du succès d'un projet pilote mis sur pied dans la région de la Nouvelle-Écosse, le concept d'un répertoire de candidatures partiellement étudiées à des fins de dotation a été adopté à titre expérimental dans deux grandes régions. Par ailleurs, la situation des employés touchés par l'intégration et la décentralisation a été considérablement améliorée.

Après avoir été amplement informées, les régions et l'Administration centrale ont adopté un plan d'action positive. Des mesures spéciales et de redressement visant les trois groupes cibles ont été définies et sont maintenant en cours d'application. À l'échelle nationale, l'objectif de 149 femmes occupant des postes dans des groupes et à des niveaux déterminés a été atteint, à l'exception des niveaux SM et EX où les objectifs fixés ont été réalisés à 50 %. En 1983-1984, l'effectif a connu un accroissement net de 24 autochtones et de 54 handicapés déclarés. Des "modules de formation" ont été élaborés et distribués afin d'aider les gestionnaires, les surveillants, les agents d'action positive d'Emploi et Immigration Canada, les autres ministères gouvernementaux et le secteur privé à acquérir une meilleure connaissance de la stratégie de l'Action positive.

Le Conseil du Trésor a approuvé le plan pluriannuel des langues officielles du Ministère et a renouvelé l'exemption d'une durée de trois ans permettant au Ministère de ne pas présenter de plan annuel pour approbation. La première année de mise en œuvre du protocole d'entente sur les langues officielles conclu entre le Sous-ministre et Président et ses principaux cadres a été une réussite et un nouveau protocole a été élaboré pour 1984. On a tout particulièrement cherché à améliorer et à accroître les relations avec le public de langue minoritaire dans toutes les régions.

EIC a entrepris la mise au point d'un système automatisé des services du personnel

conçu pour réduire les retards dans la dotation des postes et pour permettre une planification plus perfectionnée et positive des ressources humaines.

Affaires publiques

Un programme d'ensemble en matière de communications a permis à la Direction générale des affaires publiques de mener à bon terme son programme d'information en 1983-1984 et de faire connaître aux Canadiens les programmes et services que la CEIC met à leur disposition.

En 1983-1984, les Affaires publiques ont orienté leur activité de communication vers des clientèles particulières, plus spécialement les jeunes, les femmes, les autochtones, les handicapés et les employeurs. Des campagnes d'information dynamiques ont été menées et des documents d'intérêt général sous forme de brochures, de dépliants et de montages audio-visuels ont été réalisés et diffusés dans tout le pays. Les documents visaient à donner aux groupes cibles les renseignements nécessaires pour leur permettre de tirer parti des programmes de la Commission et les aider à devenir des participants actifs au sein du marché du travail.

Aux campagnes nationales de publicité visant des groupes cibles particuliers sont venus s'ajouter, à l'intention des jeunes et des femmes, des publications dont la diffusion à l'échelle nationale a rejoint plusieurs millions de foyers.

Les employeurs ont fait l'objet d'une campagne de publicité et de publipostage intensive en vue de les inciter à s'engager dans la planification de leurs besoins en ressources humaines. Cette campagne comprenait aussi deux brochures donnant un aperçu de la question qui ont été distribuées aux employeurs et qu'on pouvait également se procurer dans les Centres d'Emploi du Canada. On a préparé en outre une présentation audio-visuelle à leur intention.

Une brochure et un stand mobile ont été utilisés pour expliquer aux milieux d'affaires, au monde du travail et aux divers ordres de gouvernement le Système de projections des professions au Canada (SPPC).

On a eu recours à un programme publicitaire d'envergure, comprenant brochures, envois par la poste, relations avec les médias ainsi que relations publiques aux niveaux régional et local, afin de bien renseigner les travailleurs et les employeurs canadiens sur leurs droits et responsabilités en matière d'assurance-chômage. Le publipostage a été également utilisé pour faire connaître aux deux groupes les changements apportés au Régime.

En 1983, des modifications importantes ont été apportées à la Loi sur l'assurance-chômage par l'entremise du projet de loi C-156. Les publications courantes ont fait l'objet d'une révision et d'autres publications ont vu le jour pour expliquer les changements. Des dossiers d'information ont été présentés à des groupes cibles particuliers touchés par les modifications, notamment les pêcheurs.

Au cours de 1983-1984, la Direction générale des affaires publiques a continué d'appuyer les mesures prises par l'Immigration en matière de programmes et de politiques. Dans cet ordre d'idées, elle a produit et révisé des documents d'information à l'intention des immigrants éventuels, des réfugiés et des organismes s'occupant d'aide aux réfugiés et de parrainage. L'annonce de la prolongation du Programme d'étude des cas des immigrants illégaux s'est faite au moyen d'une vaste campagne nationale conçue et réalisée par la Direction. Le Rapport sur les niveaux annuels d'immigration et le document d'accompagnement ont aussi fait l'objet d'une publication et d'une diffusion.

Systèmes et Procédures

La Section des systèmes et procédures étaye la prestation des programmes et services de la Commission grâce à un support technique informatisé. À cette fin, elle

- assure le fonctionnement et le perfectionnement des sytèmes de paie de l'Assurance-chômage afin de garantir en permanence le traitement efficace de volumes de travail hors du commun;

- poursuit, sur le plan technologique, la mise à jour des méthodes de paie par l'installation d'appareils de reconnaissance optique des caractères, de machines à mettre sous enveloppe programmables ainsi que d'unités de traitement informatique plus perfectionnées;
- met en application les nouveaux systèmes, procédures et programmes de formation en vue de la présentation du projet de loi sur l'assurance-chômage C-56;
- poursuit la mise en application du Système à accès direct de l'Assurance-chômage en Ontario, au Québec et dans les provinces des Prairies. Les plans de la phase finale d'implantation qui doit être réalisée en 1984-1985 sont terminés;
- perfectionne les mécanismes de détection des abus à l'égard du Régime d'assurance-chômage par la mise en application du Mécanisme intégré de détection des trop-payés;
- poursuit l'élaboration du Système lié au service national de placement en coordination avec le programme de revitalisation des Services d'emploi;
- poursuit la mise en application du Système de traitement des offres d'emploi des secteurs métropolitains à Québec, dans le sud de l'Ontario ainsi que dans les Prairies. Les plans de la phase finale d'implantation qui doit être réalisée en 1984-1985 sont terminés.
- élabore, en collaboration avec les Affaires extérieures, le concept d'un système de traitement des données assisté par ordinateur en matière d'immigration.

Secrétariat exécutif

Le Secrétariat exécutif offre des services de soutien à la haute direction de la Commission et coordonne une vaste gamme d'activités exercées par l'ensemble des composantes d'EIC. Le mandat du Secrétariat exécutif comprend les activités des Services à la haute direction, des Affaires intergouvernementales et de la liaison externe, des Droits du public, de la Planification et de la coordination des projets, de la Planification et de la coordination de la sécurité ainsi que de la Planification d'urgence.

Les Services à la haute direction ont :

- conçu et mis en œuvre des systèmes d'information pour fournir des bases de données utilisées pour renseigner le secteur privé, élaborer des plans de travail d'EIC ainsi que des systèmes de contrôle des engagements pour ce qui concerne les activités d'EIC; et
- préparé une stratégie et un plan de travail pour améliorer les relations avec les partenaires économiques, soit le monde des affaires, celui du travail, les gouvernements provinciaux et autres.

Au cours de 1983-1984, le Secrétariat des conférences a été mis sur pied afin d'offrir des services de secrétariat à certains comités d'EIC. Il a préparé une rencontre patronale-syndicale, coordonné l'organisation et donné des conseils sur la planification relative à la tenue d'ateliers régionaux sur les ressources humaines.

Les activités des Affaires intergouvernementales et de la liaison externe ont touché, entre autres, à trois grands événements internationaux : la Conférence de l'Organisation internationale du travail (OIT), la Conférence des ministres de l'Emploi et du Travail du Commonwealth ainsi que la Conférence de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la croissance de l'emploi dans le contexte de changements structurels. Il y a également eu la participation à la préparation de la réunion du Groupe de Copenhague et de la Conférence de l'Institut international de droit humanitaire, ainsi que l'organisation des séances d'information au Canada à l'intention de représentants de l'Australie, de la Barbade, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Suède, du Royaume-Uni et du Zimbabwe.

En mars 1984, la Direction a organisé deux conférences des sous-ministres. Elle a également joué un rôle dans la négociation et le catalogage de diverses ententes avec des gouvernements provinciaux et d'autres ministères fédéraux.

La Direction de l'application des droits du public, chargée d'appliquer la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi sur la protection des renseignements* ainsi que la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, répond aux demandes d'accès aux renseignements conservés par EIC et assure la protection des renseignements personnels fournis à EIC.

La Loi sur l'accès à l'information est entrée en vigueur le 1er juillet 1983; elle accorde à chacun le droit d'examiner les renseignements contenus dans les documents contrôlés par des institutions du gouvernement fédéral. Au cours des neuf premiers mois, la Division de l'accès à l'information de la Direction de l'application des droits du public a reçu 85 demandes d'accès à l'information aux termes de la Loi. Des 53 demandes réglées, 18 dispenses ont été invoquées à propos de dispenses partielles visant certains documents.

La Loi sur la protection des renseignements personnels est entrée en vigueur le 1er juillet 1983; elle accorde à chacun le droit d'avoir accès aux renseignements personnels contenus dans des documents du gouvernement fédéral, de les faire corriger et d'exiger qu'il soit fait mention des corrections demandées mais non effectuées. La communication de renseignements personnels à des tierces parties est limitée. Au cours des neuf premiers mois, EIC a reçu 1,303 demandes et 45 dispenses ont été invoquées en vertu de la Loi. Les révisions apportées au répertoire annuel des renseignements personnels ont aidé des personnes à avoir accès à des documents les concernant.

Afin de veiller à ce qu'il soit tenu compte des questions relatives aux droits de la personne lors de l'élaboration des politiques, programmes et services de la CEIC, la Direction a donné des avis, des conseils et des cours de formation aux cadres supérieurs d'EIC grâce à des consultations, des ateliers et des modules de formation portant sur les exigences de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Au cours de l'année dernière, la Commission a adapté ses opérations aux dernières modifications, dont l'élargissement des motifs de discrimination, apportés en juillet 1983 à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

La Direction de l'application des droits du public a veillé, au cours de l'année dernière, à ce que soient appliquées les dispositions de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* grâce à des vérifications des opérations. Des pratiques discriminatoires ont été décelées et supprimées. La coordination des enquêtes sur les plaintes constitue une des principales responsabilités de la Direction. En 1983-1984, 29 plaintes contre la CEIC et portant sur les droits de la personne ont été adressées à la Commission canadienne des droits de la personne. Parmi les plaintes adressées au cours des années précédentes, neuf n'avaient pas encore été réglées. Toutes les plaintes reçues font actuellement l'objet d'examen.

Le Cabinet a réaffirmé son intention d'améliorer, en toute priorité, l'accès du public aux services gouvernementaux ainsi que la qualité de ses services. Afin d'y donner suite, on a mis sur pied au bureau du Président un Comité des initiatives générales pour lequel la Direction de la planification et de la coordination des projets (PCP) sert de secrétariat et qui vise à améliorer encore davantage l'ensemble des services dispensés à tous les niveaux et dans toutes les régions de la Commission et du Ministère. La PCP, de concert avec le Centre de service au public du ministère des Approvisionnements et Services, a également coordonné la mise en œuvre des améliorations apportées aux opérations de gestion et de soutien ainsi qu'aux programmes qui offrent un service direct à la clientèle. En outre, on a poursuivi deux importants projets pilotes dans la région du Manitoba; il s'agit du programme Qualiservice (qui est un processus de gestion intégré axé sur la participation) et du Bureau de relations avec la clientèle (ayant pour vocation de conseiller les clients ayant des besoins spéciaux et de défendre leur intérêt).

La Direction de la planification et de la coordination de la sécurité, à laquelle sont rattachées les responsabilités de l'agent de sécurité du

Ministère, a réalisé d'importants progrès dans l'élaboration d'un programme global de sensibilisation à la sécurité qui, une fois terminé, englobera tous les aspects de la sécurité au sein d'EIC. Les employés seront priés d'assister à des séances d'information ainsi qu'à des réunions pour être au fait des problèmes de sécurité d'EIC et pour qu'ils comprennent bien leurs responsabilités particulières en matière de sécurité.

Des mesures préliminaires ont été prises pour réviser le Guide de la sécurité du Ministère afin d'y inclure des lignes de conduite et procédures pour tous les éléments de sécurité au sein d'EIC.

Une autre importante responsabilité de la Direction est l'exécution d'un programme spécial de contrôle concernant la réception, la conservation et la transmission des renseignements sécuritaires.

Vérification interne

Le Bureau de vérification interne est une importante composante du processus de contrôle de la CEIC. Il relève du Président et du Vice-président et assure une vérification complète des opérations de la Commission.

En 1983-1984, on a continué de mettre l'accent sur les vérifications cycliques de certains programmes nationaux sélectionnés conformément au plan à long terme.

Le Comité de vérification/évaluation de la Commission a tenu des réunions auxquelles ont aussi participé des représentants du Vérificateur général et du Contrôleur général, afin de formuler des recommandations sur la politique de vérification, d'examiner les résultats de la vérification et de formuler des avis quant à la nécessité de mesures de suivi.